



L'ECONOMIE INFORMELLE EN TUNISIE

Définitions, analyse exploratoire et esquisse
d'une stratégie intégrée

Décembre 2022

Copyright © Organisation internationale du Travail et Programme des Nations Unies pour le Développement 2022

Les publications de OIT et du PNUD jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Les désignations utilisées dans les publications de l'OIT et du PNUD, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIT ou du PNUD aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que l'OIT ou le PNUD souscrivent aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT ou du PNUD aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques de l'OIT, consultez notre site Web : www.ilo.org/publns

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du PNUD, consultez notre site Web : <https://www.undp.org/fr/tunisia/publications>

Avant-propos et remerciements

Cette étude a été élaborée par M. Nidhal Bencheikh, économiste et directeur de Dala'il for Development, pour le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Elle a été coordonnée par Mme Asma Bouraoui Khouja, Team Leader du Cluster Croissance Inclusive et Développement Humain au PNUD Tunisie et M. David Andrevon, Point Focal du Bureau des projets de l'OIT pour la Tunisie et la Libye.

Le PNUD et l'OIT remercient l'ensemble des contributeur.trice.s à la révision de ce rapport, et en particulier M. Vito Intini (PNUD, RBAS), Mme Nicoletta Ghisu (PNUD, RBAS), Mme Shireen Al Azzawi (PNUD, RBAS), M. Walid Merouani (PNUD, RBAS), Mme Judith Van Doorn (OIT, Genève), Mme Florence Bonnet (OIT, Genève) et Mme Colette Donadio (OIT, Genève).

Le PNUD et l'OIT remercient également pour leurs précieuses contributions, tous les participants à l'atelier technique sur les résultats préliminaires de ce travail, parmi les représentants des ministères de l'Economie et de la Planification, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées, du Conseil National de la Statistique, de l'Institut National de la Statistique, de l'ANETI, de l'Observatoire de l'inclusion financière (Banque Centrale de Tunisie), du Centre de Recherches et d'Etudes Sociales, du monde académique, des partenaires sociaux, du Système des Nations Unies, du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale, de la Coopération allemande, de la Coopération canadienne et de l'Union Européenne.

Le PNUD et l'OIT remercient enfin tou.te.s les collègues qui ont contribué à l'aboutissement de ce travail et en particulier, Selma Cheikh Malainine (PNUD Tunisie), Laurine Peyronnet (PNUD Tunisie), Hedi Neji (PNUD Tunisie), Chloé Guerrini (PNUD Tunisie) et Amira Ben Othman (OIT Tunisie).

Table des matières

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS.....	3
LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX.....	8
LISTE DES FIGURES.....	9
RESUME EXECUTIF.....	11
INTRODUCTION : RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ETUDE ET DE SES OBJECTIFS.....	21
L'INFORMALITE DANS SON CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL	21
OBJECTIFS DE L'ETUDE ET STRUCTURATION DU RAPPORT.....	23
CHAPITRE 1 : L'INFORMALITE DANS LES PED : CONCEPTS, MESURES ET FAITS STYLISES	26
1.1. SECTEUR INFORMEL, EMPLOI INFORMEL, ECONOMIE INFORMELLE, ECONOMIE SOUTERRAINE ET ILLEGALE : DEFINITIONS ET CADRES CONCEPTUELS.....	28
1.1.1. LE SECTEUR INFORMEL : GENESE ET MESURE.....	28
1.1.2. L'EMPLOI INFORMEL	30
1.1.3. L'ECONOMIE NON OBSERVEE	32
1.1.3.1. LA PRODUCTION SOUTERRAINE.....	33
1.1.3.2. LA PRODUCTION ILLEGALE.....	33
1.1.3.3. LA PRODUCTION INFORMELLE NON OBSERVEE	34
1.1.4. LA STATISTIQUE FACE A L'HETEROGENEITE DES CONCEPTS D'INFORMALITE	34
1.1.4.1. LES APPROCHES BASEES SUR LA MESURE DIRECTE	35
1.1.4.2. LES APPROCHES BASEES SUR LA MESURE INDIRECTE	37
1.1.4.3. LES MODELES BASES SUR LES ESTIMATIONS AU NIVEAU MACROECONOMIQUE	38
1.2. INFORMALITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES PED.....	39
1.2.1. LIENS ENTRE INFORMALITE ET INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : PRINCIPAUX FAITS STYLISES	39
1.2.2. INFORMALITE DANS LES PED: PRINCIPALES TENDANCES.....	41
1.2.2.1. APERÇU SUR L'ETENDUE DE L'EMPLOI INFORMEL AU NIVEAU MONDIAL.....	41
1.2.2.2. LA DIMENSION GENRE DE L'INFORMALITE	43
1.2.2.3. L'INFORMALITE ET LE STATUT DANS LA PROFESSION	43
1.2.2.4. INFORMALITE ET CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI OCCUPE.....	45
1.2.2.5. STRUCTURE PAR AGE DES TRAVAILLEURS INFORMELS.....	45
1.2.3. LES POPULATIONS INFORMELLES DANS LA TOURMENTE DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19	46
2. CHAPITRE 2 : ANALYSE EXPLORATOIRE DE L'ECONOMIE INFORMELLE EN TUNISIE	49
2.1. INTRODUCTION	49
2.2. LE POIDS DU SECTEUR INFORMEL DANS LE PIB.....	51
2.2.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE MESURE DU POIDS DU SECTEUR INFORMEL	51
2.2.2. ÉVOLUTION DU POIDS DU SECTEUR INFORMEL DANS LE PIB	51
2.3. DYNAMIQUE DE L'EMPLOI INFORMEL AU COURS DE LA PERIODE 2005-2020.....	54
2.3.1. APPROCHE D'ESTIMATION DE L'EMPLOI INFORMEL NON-DECLARE EN TUNISIE	55
2.3.2. DYNAMIQUE DE L'EMPLOI INFORMEL SUR LA PERIODE 2005-2020	58

2.3.2.1.	<i>Aperçu global</i>	58
2.3.2.2.	<i>La dimension âge de l'emploi informel en Tunisie</i>	60
2.3.2.3.	<i>L'informalité selon le statut dans la profession des travailleurs</i>	61
2.3.2.4.	<i>Dimensions sectorielles de l'informalité</i>	62
2.4.	L'EMPLOI INFORMEL SELON L'APPROCHE DE L'INS	63
2.5.	LE POIDS DE L'ÉCONOMIE NON OBSERVEE (ENO) DANS LE PIB	65
2.5.1.	APPROCHE THEORIQUE DE DEMANDE DE MONNAIE	66
2.5.2.	SPECIFICATIONS DU MODELE.....	66
2.5.3.	RESULTATS EMPIRIQUES.....	67
2.5.4.	ESTIMATION DU POIDS DE L'ENO DANS LE PIB	68
3.	CHAPITRE 3 - LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE FORMELLE : IDENTIFICATION DES FREINS	
	INSTITUTIONNELS, LEGISLATIFS ET COMPORTEMENTAUX EN TUNISIE	72
3.1.	INTRODUCTION	72
3.2.	LES EFFECTIFS DE TRAVAILLEURS INFORMELS : UN GISEMENT SUBSTANTIEL DE RESSOURCES ADDITIONNELLES POUR LA CNSS 73	
3.2.1.1.	<i>Approche de mesure du manque à gagner des cotisations sociales</i>	73
3.2.2.	ESTIMATION DU MANQUE A GAGNER DE LA CNSS : PRINCIPAUX RESULTATS	78
3.3.	LE POTENTIEL FISCAL DU SECTEUR INFORMEL EN TUNISIE : MYTHE OU REALITE ?	80
3.3.1.	AMPLEUR DE L'ÉVITEMENT FISCAL EN TUNISIE : QUEL ROLE DU SECTEUR INFORMEL ?	81
3.3.1.1.	<i>Ampleur de l'évitement fiscal parmi les entreprises individuelles soumises au régime forfaitaire</i> 81	
3.3.2.	ÉVALUATION DU POTENTIEL FISCAL DE L'ECONOMIE INFORMELLE	84
3.3.2.1.	<i>Estimation du manque à gagner fiscal minimal occasionné par le travail informel salarié</i>	84
3.3.2.2.	<i>Estimation du manque à gagner fiscal en rapport avec l'existence d'unités de production informelles non enregistrées</i>	85
3.4.	AUX SOURCES DE L'EMPLOI INFORMEL : IDENTIFICATION DES DETERMINANTS COMPORTEMENTAUX, INSTITUTIONNELS ET LEGISLATIFS.....	85
3.4.1.	ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS.....	85
3.4.2.	DETERMINANTS DU TRAVAIL INFORMEL.....	87
3.4.2.1.	<i>Données utilisées et approche d'investigation</i>	87
3.4.2.2.	<i>Déterminants du travail informel selon les résultats du modèle probit</i>	88
3.4.3.	QUELS EFFETS DESINCITATIFS DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE SUR LES TRAJECTOIRES DE FORMALISATION DU TRAVAIL ? 92	
3.4.3.1.	<i>Les incitations perverses : un survol de la littérature dans les PED</i>	92
3.4.3.2.	<i>Détection des effets désincitatifs de l'assistance sociale sur le travail formel en Tunisie : quelques pistes de réflexion</i>	94
3.4.4.	LE TRAVAIL INFORMEL AGRICOLE : UNE LEGISLATION INADAPTEE A LA PARTICULARITE DES CONDITIONS DE PRODUCTION DANS LE SECTEUR AGRICOLE	96
3.4.5.	DESINTERET DES FEMMES RURALES INFORMELLES POUR L'INITIATIVE AHMINI : QUELLES EN SONT LES RAISONS ?.....	97
3.5.	LES DETERMINANTS DU SECTEUR INFORMEL EN TUNISIE	100
3.5.1.	TISSUS INDUSTRIELS STRUCTURANTS ET PROPENSION DE MICROENTREPRISES INFORMELLES A CROITRE ET SE FORMALISER : QUELLES RELATIONS ?	100

3.5.2.	IMPACTS DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES SUR LE SECTEUR INFORMEL.....	103
4.	CHAPITRE 4 – UNE STRATEGIE INTEGREE DE TRANSITION DE L'ECONOMIE INFORMELLE VERS L'ECONOMIE FORMELLE.....	106
4.1.	LES DIRECTIVES DE LA RECOMMANDATION 204	106
4.2.	NECESSITE D'UNE STRATEGIE INTEGREE DE TRANSITION VERS L'ECONOMIE FORMELLE	106
4.2.1.	LA FORMALISATION DU SECTEUR INFORMEL	109
4.2.1.1.	<i>Adopter des critères d'éligibilité au régime plus restrictifs afin de limiter le nombre de bénéficiaires du régime forfaitaire</i>	<i>109</i>
4.2.1.2.	<i>Publier les textes d'application du régime de l'autoentrepreneur afin de limiter les interstices fiscaux et éviter la migration de franges de forfaitaires vers ce régime</i>	<i>110</i>
4.2.1.3.	<i>Faciliter et simplifier les conditions d'enregistrement d'unités de production informelles.....</i>	<i>110</i>
4.2.1.4.	<i>Digitalisation plus accélérée et interfaces d'interopérabilité afin de resserrer les contrôles pour une lutte plus efficace contre l'évasion fiscale</i>	<i>111</i>
4.2.1.5.	<i>Des campagnes de sensibilisation en direction des entreprises du secteur informel en Tunisie</i>	<i>111</i>
4.2.2.	LA FORMALISATION DU TRAVAIL INFORMEL.....	111
4.2.2.1.	<i>Création d'un nouveau régime pour les travailleurs mobiles informels et restructuration totale du régime des Travailleurs à Faibles Revenus (RTFR).....</i>	<i>112</i>
4.2.2.2.	<i>Échange de données, interopérabilité et optimisation du contrôle effectué par la CNSS et l'inspection du travail.....</i>	<i>113</i>
4.2.2.3.	<i>Assouplir les conditions d'affiliation pour les salariés agricoles.....</i>	<i>113</i>
4.2.2.4.	<i>Des campagnes de sensibilisation à propos des bénéfices de la sécurité sociale</i>	<i>114</i>
4.2.2.5.	<i>Un renforcement de capacités de la CNSS et de l'inspection du travail (MAS) en matière d'accompagnement de travailleurs informels</i>	<i>114</i>
5.	CONCLUSION	116
6.	BIBLIOGRAPHIE	119
7.	ANNEXES.....	125

Liste des acronymes et des abréviations

AMG I	: Assurance Médicale Gratuite (type I)
AMG II	: Assurance Médicale Gratuite (type II : tarif réduit)
CNRPS	: Caisse Nationale de Prévoyance et de Protection Sociale
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRES	: Centre de Recherches et des Etudes Sociales
ENO	Economie Non Observée
INS	: Institut National de la Statistique
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MENA	: Middle East and North Africa
MGE	Moyennes et Grandes Entreprises
OIT	: Organisation Internationale du Travail
PED	: Pays en développement
PNAFN	: Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses
RIA	: Régime des Indépendants Agricoles (CNSS)
RINA	: Régime des Indépendants Non Agricoles (CNSS)
RSA	: Régime des Salariés Agricoles (CNSS)
RSAA	: Régime des Salariés Agricoles Amélioré (CNSS)
RSNA	: Régime des Salariés Non Agricoles (CNSS)
RTFR	: Régime des Travailleurs à Faibles Revenus (CNSS)
RTNS	: Régime des Travailleurs Non-Salariés (CNSS)
SMAG	: Salaire Minimum Agricole Garanti
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SPS	: Socle de Protection Sociale

Liste des tableaux

<i>Tableau 1: Cadre conceptuel de l'emploi informel (Directives de la 17ème CIST)</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 2: Part de l'emploi informel et ses composantes (en % de l'emploi total) dans le monde.....</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 3: Part de l'emploi informel dans l'emploi total, par sexe.....</i>	<i>43</i>
<i>Tableau 4: Emploi informel selon le statut dans la profession (en % de l'emploi total)</i>	<i>44</i>
<i>Tableau 5: Part des différentes composantes du secteur informel dans la valeur ajoutée brute.....</i>	<i>52</i>
<i>Tableau 6: Approche d'estimation et de mesure de l'emploi informel par bilan résiduel</i>	<i>58</i>
<i>Tableau 7: Évolution de l'emploi informel au sein de l'économie (2005-2020)</i>	<i>62</i>
<i>Tableau 8: Evolution de l'emploi informel au sein de l'économie non agricole</i>	<i>62</i>
<i>Tableau 9: Effectifs informels selon l'approche de l'INS en 2019</i>	<i>63</i>
<i>Tableau 10: Effectifs informels au sein de l'économie et taux d'informalité (%) selon le statut dans la profession en 2019</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 11: Effectifs informels et taux d'informalité par secteur d'activité en 2019</i>	<i>65</i>
<i>Tableau 12: Résultats de l'estimation (MCO).....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 13: Estimation de la part de l'ENO dans le PIB (En %).....</i>	<i>69</i>
<i>Tableau 14: Variables retenus pour le calcul du manque à gagner de la CNSS (Année 2020).....</i>	<i>74</i>
<i>Tableau 15: Détermination des classes de revenus pour les travailleurs non-salariés</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 16: Classes de revenus et catégories socio-professionnelles.....</i>	<i>77</i>
<i>Tableau 17: Estimation du manque à gagner de la CNSS pour l'année 2020 selon trois scénarios de formalisation</i>	<i>79</i>
<i>Tableau 18: Répartition des forfaitaires selon les tranches de chiffre d'affaire déclaré (2020)</i>	<i>84</i>
<i>Tableau 19: Estimation du manque à gagner fiscal minimal du au travail informel salarié (Année 2020)</i>	<i>85</i>
<i>Tableau 20: Informalité sur le marché du travail en Tunisie selon l'EBCNVM de 2015</i>	<i>87</i>
<i>Tableau 21: Résultats du modèle probit sur les déterminants du travail informel.....</i>	<i>90</i>
<i>Tableau 22: Piliers de la stratégie intégrée de transition vers l'économie formelle et domaines d'action</i>	<i>108</i>

Liste des figures

Figure 1: Les composantes de l'emploi informel (directives de la 17ème CIST)	32
Figure 2: Délimitation de l'économie observée et de l'économie non observée dans le SCN 2008	34
Figure 3: Méthodes et approches de mesure du secteur informel et de l'emploi informel.....	35
Figure 4: Un lien négatif entre le taux d'emploi informel et le développement économique et social dans les PED	40
Figure 5: Cartographie de l'informalité sur le marché du travail (en %).....	42
Figure 6: Dimension genre de l'informalité et développement économique : Ecart entre les taux d'informalité des femmes et celui des hommes (En points de pourcentage, dernière année disponible de la période 2016-2021).....	44
Figure 7: Emploi informel selon le lieu de résidence et la composition sectorielle (en %)	45
Figure 8: L'informalité selon la structure par âge (en %)	46
Figure 9: Part du secteur informel dans la Valeur Ajoutée Brute non agricole (En %).....	53
Figure 10: Contribution du secteur informel (sans l'agriculture) au PIB non agricole par période quinquennale dans les quatre pays d'Afrique du Nord	54
Figure 11: Effectifs de travailleurs informels et taux d'informalité sur la période 2005-2020.....	58
Figure 12: Part de l'emploi informel dans l'emploi total (Pourcentage, moyenne 2013-2018) et la couverture légale de la population active par des régimes légaux de sécurité sociale	60
Figure 13: Structure par âge du taux d'emploi informel (Année 2020).....	61
Figure 14: Répartition des affiliés du RINA selon les différentes classes de revenus (en %) – Année 2020	78
Figure 15: Évolution de l'effectif des forfaitaires au cours de la période 2010-2020.....	83
Figure 16: Répartition des moyennes et grandes entreprises (MGE) selon les gouvernorats en 2020.....	102
Figure 17: Indicateurs sur l'environnement des affaires en Tunisie (Par rapport à une moyenne mondiale)	104



Résumé exécutif

Résumé Exécutif

Introduction

La crise économique et sociale qui persiste en Tunisie depuis une décennie, aggravée suite à la survenance de la pandémie de la Covid-19, a mis l’informalité et ses multiples facettes sous les feux des projecteurs. Les efforts des gouvernements qui se sont succédé depuis 2011 pour venir à bout des difficultés économiques actuelles et de la crise des finances publiques se sont heurtés, entre autres difficultés, à l’avancée contracyclique de l’économie informelle.

En effet, en contournant les réglementations sociales et fiscales, les travailleurs informels au même titre que les unités de production informelles privent l’État de gisements substantiels de ressources fiscales et de cotisations sociales, qui auraient pu atténuer l’intensité des pressions s’exerçant de plein fouet sur le budget de l’État et les caisses de sécurité sociale. Par ailleurs, ce manque à gagner serait susceptible de resserrer l’étau autour des travailleurs formels et des entreprises du secteur formel qui feraient face à alourdissement excessif des prélèvements obligatoires moyens sociaux et fiscaux. D’un autre point de vue, l’informalité risquerait de piéger tous les acteurs informels, dans des secteurs de faible productivité et des activités génératrices de faibles revenus, qui se trouveraient, de ce fait, privés des fruits d’une croissance inclusive.

Ce rapport, se propose d’explorer l’économie informelle en Tunisie, son étendue tout en identifiant les facteurs qui sous-tendent les comportements informels. Cette radioscopie de l’économie informelle sera réalisée selon différentes approches et définitions suggérées par les organisations internationales et particulièrement l’OIT (Définitions du secteur informel, de l’économie informelle – 13ème CIST et 15ème CIST – et de l’Economie Non-Observée selon l’OCDE). Au terme de ce rapport, un plan d’action sur la transition de l’économie informelle vers l’économie formelle, s’inscrivant dans le droit fil de la recommandation 204 (2015) de l’OIT, sera proposé visant d’endiguer la progression du secteur informel et d’améliorer la résilience des travailleurs informels en facilitant leur transition vers des emplois décents.

Analyse exploratoire de l’économie informelle en Tunisie

La Tunisie a été parmi les rares pays dans le monde à disposer dès le début des années 1970 d’un système statistique qui permet de produire des estimations nationales de l’emploi au sein de l’économie informelle, moyennant une multitude de sources statistiques. La conscience de saisir l’ampleur et la complexité des secteurs non structurés et informels a émergé et s’est imposé très tôt aux planificateurs et statisticiens. Les statistiques produites et

présentées dans ce rapport ont été élaborées et estimées en faisant recours à une multitude de sources statistiques, dont essentiellement les publications de l'INS et les données administratives de la CNSS.

Le poids du secteur informel dans le PIB

La part du secteur informel non agricole dans le PIB non agricole est passée de 30.7% en 2017 à 28.5% en 2020. Naturellement, les taux se situent à des niveaux plus élevés lorsqu'il s'agit de toutes les activités informelles incluant le secteur agricole ; la part du secteur informel dans le PIB s'est établie aux alentours de 35.2% en 2020 contre 36.4% en 2017.

En constituant une série longue à partir d'anciennes estimations, deux tendances distinctes peuvent être distinguées. Une première marquée par une baisse manifeste de la part du secteur informel dans le PIB non agricole, qui est passée de 28.3% en 1997, à 25.2% en 2002 pour s'établir à 20.3% en 2007. Une tendance à la hausse a été amorcée à partir de 2012, pendant laquelle la part a été portée de 23.8% à 30.7% en 2017 et puis 28.5% en 2020. Ces chiffres traduisent d'une certaine manière les difficultés profondes rencontrées par l'économie tunisienne au cours de la période 2011-2020.

La dynamique de l'emploi informel sur la période 2005-2020

Dans ce rapport, l'approche du solde résiduel a été adoptée pour parvenir à des estimations nationales de l'emploi informel sur la période 2005-2020, qui consiste à rapprocher les données annuelles des enquêtes sur le marché du travail aux données des affiliations de la CNSS en tant qu'estimations de l'emploi déclaré formel. En effet, la situation de travail informel est abordée à l'aune de la condition de paiement effectif des cotisations au moins une fois par an, ce qui permet de produire des estimations plutôt minimalistes de l'étendue de l'emploi informel sur le marché du travail en Tunisie.

L'emploi informel au sein de l'économie a représenté 26.8 % de la population active occupée en 2020, soit 917.7 milliers d'emplois contournant le paiement des contributions légales aux caisses de sécurité sociale.

De même, le taux d'informalité des travailleurs indépendants a atteint 57.6% % contre seulement 16.1 % pour les salariés. Ce résultat se recoupe avec les faits stylisés sur l'économie informelle pour les pays en développement, en particulier dans la région MENA, qui révèlent que l'emploi informel est le plus fortement associé au travail indépendant.

Il convient de noter que le taux d'emploi informel a suivi une tendance à la baisse sur la période 2005-2011 avant d'amorcer une tendance à la hausse sur la période 2012-2015 et de s'inscrire à la baisse au cours de la période 2016-2018.

Le taux d'emploi informel, qui a culminé à 34,4 % en 2005, est tombé à 27,5 % en 2010, a augmenté à 29,4 % en 2015 avant de retomber à 26,9 % en 2018.

Toutefois, une nouvelle tendance à la hausse, perceptible à partir de 2019, s'est poursuivie en 2020. Les difficultés économiques sans précédent que les acteurs économiques ont dû affronter au cours de l'année 2020 occasionnées par les mesures de restrictions de mouvements prises les autorités pour enrayer la propagation de la pandémie de la Covid-19, auraient présagé une grande percée de l'informalité. Or, les estimations actuelles pour 2020 suggèrent une légère augmentation ; le taux d'emploi informel a atteint 26.8% contre 26.1% une année auparavant. A vrai dire, les mesures de protection sociale, prises comme réponse du gouvernement à la crise sanitaire, notamment celles ayant ciblé le secteur informel, au même titre que les travailleurs informels, auraient atténué et épongé dans une certaine mesure les impacts négatifs de la crise économique aigue sur ces différentes populations.

L'analyse des taux d'informalité en fonction de la structure d'âge de la population révèle que le phénomène de l'informalité serait clairement exacerbé parmi les jeunes populations qui viennent d'entrer sur le marché du travail. Les taux culminent à des niveaux élevés pour les groupes d'âge 15-19 et 20-24 ans, respectivement 81.4% et 46.5%. Cela peut indiquer que les jeunes populations sont plus susceptibles d'accepter des emplois précaires, de faible qualité, qui n'offrent pas de sécurité sociale. L'acceptation d'emplois informels serait un moyen pour les jeunes de participer au marché du travail, d'acquérir de l'expérience et, éventuellement, de trouver un emploi formel, car l'informalité diminue rapidement avec l'âge

L'emploi informel selon l'approche de l'INS

Afin de cerner l'étendue de l'emploi informel, l'INS a intégré au sein de l'enquête emploi trimestrielle de l'année 2019, un module entier consacré à la détection des travailleurs informels au sein des ménages enquêtés. L'approche adoptée s'appuie sur la méthodologie de l'OIT et notamment les directives de la 17ème CIST.

Les résultats affichent un taux d'informalité sur le marché du travail en Tunisie de l'ordre de 44.8% qui correspond à un effectif global de travailleurs informels de 1587.7 milliers. Les taux d'informalité observée auprès des hommes distancient de loin les taux constatés pour les femmes, soit respectivement 49.5% et 31.9%. L'informalité prévalant au sein de l'économie non agricole est naturellement moins élevée, soit un taux de l'ordre de 38.3%.

La transition vers l'économie formelle : identification des freins institutionnels, législatifs et comportementaux

Avant de procéder à l'identification des facteurs institutionnels, réglementaires et comportementaux qui freinent les trajectoires de transition à l'économie formelle, l'accent sera mis dans une première étape sur l'estimation du gisement de cotisations sociales non recouvertes par la CNSS en raison des comportements informels sur le marché du travail en Tunisie et d'éclairer, dans une deuxième étape, la question récurrente du potentiel fiscal du secteur informel. Les débats sur le potentiel fiscal du secteur informel et notamment les entreprises évoluant dans le régime forfaitaire ont manifestement foisonné ces dernières années, surtout en rapport avec la crise sans précédent des finances publiques.

Les effectifs de travailleurs informels : Un gisement substantiel de ressources additionnelles pour la CNSS

On retiendra dans notre approche trois scénarios pour estimer les gisements de ressources dont dispose la CNSS. Le premier scénario repose sur l'estimation du manque à gagner total qui serait totalement mobilisable au cas où les autorités parviendraient à réussir la formalisation de toute la population informelle. Une hypothèse qui serait loin d'être réaliste au regard de la situation actuelle et des capacités de contrôle et d'inspection des entreprises, manifestement limitées, de la CNSS. Les deux autres scénarios, certes moins ambitieux mais plus réalistes, tablent sur des objectifs de formalisation de l'ordre de 50% et puis de 20%.

Le premier scénario pourrait être interprété doublement comme étant l'estimation du manque à gagner total et aussi le réservoir de cotisations à recouvrer dans le cas d'une formalisation totale de tous les travailleurs informels.

En tenant compte des différentes hypothèses sous-tendant les trois scénarios, les résultats retrouvés suggèrent que le manque à gagner total pour l'année 2020 serait au moins égal à 1349.7 MD, ce qui correspond à 131% du déficit financier de la CNSS et 38.3% des recettes techniques. Pour les deux derniers scénarios, les montants mobilisés représenteraient successivement 66% et 19.1% du déficit financier de la CNSS et puis 26% et 7.7% des recettes techniques.

En adoption une hypothèse réaliste, le scénario 2 permettra à la CNSS de mobiliser au moins 3000 MD en l'espace de cinq ans.

Il s'agit incontestablement d'une preuve de taille quant à l'existence de gisements substantiels dans lequel la CNSS est appelée à puiser en vue de mobiliser des recettes annuelles supplémentaires de cotisations sociales.

Le potentiel fiscal du secteur informel en Tunisie : mythe ou réalité ?

De récentes études internationales ont démontré que la prédominance de l'économie informelle nuit largement à la capacité des gouvernements à mobiliser les ressources fiscales nécessaires pour stimuler une croissance économique qui soit pérenne et une stratégie de développement durable et inclusif. Cette économie de l'ombre priverait l'Etat de ressources budgétaires additionnelles, qui auraient été d'un apport crucial pour assainir les finances publiques et libérer le rôle de l'Etat en tant qu'acteur investisseur, notamment dans les régions les plus défavorisées du pays.

Dans ce travail, l'accent focalisé sur le rôle des acteurs de l'économie informelle dans l'évitement fiscal et qui seraient hors du champ fiscal. Il s'agit en premier lieu, des salariés informels aussi bien au sein de l'économie non agricole que dans le secteur agricole puis des indépendants soumis au régime forfaitaire, qui constituent en toute vraisemblance le noyau dur du secteur informel en Tunisie.

La formalisation du travail informel salarié représente un gisement fiscal assez substantiel. En dépit de l'adoption d'un salaire moyen relativement faible, le montant à mobiliser par l'administration fiscale serait au moins égal à 277 MD.

Pour le travail salarié dans le secteur agricole, le manque à gagner est très dérisoire car les salariés payés au SMIG ou au SMAG ne sont pas imposables. Or, dans le secteur agricole, les rémunérations mensuelles des salariés agricoles sont arrimées sur le SMAG.

Globalement, le montant total minimal pouvant être mobilisé suite à une formalisation poussée des travailleurs salariés serait de l'ordre de 282.8 MD en 2020 correspondant à 2.2% de la fiscalité directe en Tunisie, 3.1% de l'impôt sur le revenu et 4.8% de l'impôt sur les salaires.

Aux sources de l'emploi informel : identification des déterminants comportementaux, institutionnels et législatifs

Déterminants du travail informel

Le choix de l'informel serait l'aboutissement d'un processus de compromis entre les gains d'une situation formelle (bénéfices de la sécurité sociale, stabilité professionnelle, accès aux crédits bancaires, etc.) et ceux de l'informel (Evitement fiscal et social, bénéfices des programmes d'assistance sociale accessibles en raison d'un mauvais ciblage, etc.) et également les coûts correspondants, par exemple les coûts du travail. Tout se ramène au coût d'opportunité de l'emploi informel, qui reflète l'appréciation et la perception qu'a le travailleur lui-même des gains de toutes sortes liés à la formalité à laquelle il a dû renoncer. D'autre part, certains travailleurs sont exclus de la couverture sociale en raison de l'absence d'un régime adapté à leur statut professionnel (travailleurs mobiles, changements récurrents d'employeur, etc.) ou de l'insuffisance de leur capacité de paiement.

Le recours à un modèle de probabilités pour identifier les déterminants du travail informel suggère qu'une hausse de la pauvreté d'un point de pourcentage augmenterait la probabilité des travailleurs à occuper des emplois informels de 8.6 points, c'est-à-dire non couverts par des assurances sociales.

Les travailleurs font généralement recours à des emplois informels en l'absence d'opportunités d'emplois décents au sein du secteur formel, vraisemblablement, en raison de leurs caractéristiques personnelles et socio-économiques, des barrières institutionnelles et de l'existence de discrimination au niveau du marché du travail.

Force est de constater aussi que la probabilité d'occuper des emplois salariés informels suivrait une relation monotone décroissante en fonction du niveau d'instruction, une variable cruciale pouvant renseigner sur le potentiel de productivité. Ces évidences plaident clairement en faveur du rôle que l'éducation et la formation professionnelle pourraient assurer sur le front de la lutte contre l'informalité sur le marché du travail en Tunisie.

Les résultats retrouvés établissent des évidences quant à l'existence d'une certaine dualité entre les unités économiques structurées, à priori formelles, composées d'entreprises publiques, d'entreprises privées et étrangères, à opposer aux locaux privés, aux unités ambulantes, aux exploitations agricoles et chantiers de construction à dominante informelle.

Concernant la donne régionale, les résultats seraient concordants dans une certaine mesure avec la distribution spatiale des populations pauvres et la carte de la pauvreté en Tunisie. La probabilité qu'un travailleur occuperait des emplois informels atteindrait 13.7 points de pourcentage dans le Centre-Ouest, 8.1 points au Centre-est, 7.1 points au Nord-ouest et enfin 8.7 points dans le Sud-est. Cette distribution spatiale de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie, serait en réalité la résultante de deux phénomènes, visiblement, dissemblables de par la nature des acteurs impliqués : le premier a trait à une localisation d'activités informelles en relation avec le commerce transfrontalier dans les gouvernorats du centre-ouest et dans une moindre mesure du nord-ouest ; le deuxième phénomène est en rapport avec la concentration de l'emploi dans le secteur informel dans les gouvernorats à densité économique élevée.

Quels effets désincitatifs des programmes d'assistance sociale sur les trajectoires de formalisation du travail ?

Les incitations perverses ou désincitations se rapportent aux effets inattendus du dispositif de ciblage des programmes d'assistance sociale sur les régimes assurantiels et l'emploi formel. Dans les faits, des travailleurs dotés de capacités contributives s'adonneraient à des arbitrages entre les avantages d'une situation d'informalité et ceux de l'informalité, qui pencheraient la balance pour des choix occupationnels informels, sous-tendus par la possibilité de bénéficier de programmes d'assistance sociale, comprenant le transfert monétaire et l'accès aux soins dans les structures publiques de santé, offerts par l'Amen Social.

Or, les erreurs d'inclusion considérées comme étant plus graves d'un point de la qualité de ciblage des programmes de l'Amen Social, se limitent à des situations où des individus qui n'appartiennent pas à la catégorie cible, se voient attribuer les bénéfices de l'un des deux programmes d'assistance sociale. Or, ces individus devraient être, en lieu et place, assujetties aux régimes assurantiels de sécurité sociale. Les erreurs d'inclusion de ce type représentent 30.8% des bénéficiaires actuels de l'Amen Social.

L'enquête du CRES (2017) a permis de révéler aussi que l'informalité parmi les bénéficiaires occupés sur le marché du travail serait de l'ordre de 100%. L'existence d'erreurs d'inclusion d'une telle ampleur constitue une désincitation manifeste à la formalisation et renchérirait, bien entendu, le coût de renonciation à l'occupation d'emplois informels.

Une stratégie intégrée de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

Réussir à hâter et stimuler les trajectoires de transition de l'économie informelle à l'économie formelle revêt le caractère d'un défi eu égard à l'hétérogénéité de l'économie informelle et à la nécessité de mettre en place une coordination fluide entre une multitude d'acteurs institutionnels. Ce passage à l'économie formelle est perçu aussi comme une forme d'émancipation économique de pans entiers de travailleurs et d'unités de production qui travaillent et produisent dans des conditions précaires et vulnérables. Comme démontré plus haut dans ce rapport, ils seraient au moins 900 mille à occuper des emplois informels précaires dans des secteurs économiques qui génèrent une faible productivité. Une demande de plus en plus insistante se fait entendre depuis quelques années, certes en relation avec l'exacerbation des difficultés économiques auxquelles fait face la Tunisie, afin de mobiliser le potentiel fiscal et social de l'économie informelle, qui viendrait à la rescousse des finances publiques en difficulté et des caisses sociales, exsangues en raison de déficits abyssaux.

La recommandation n° 204 de l'Organisation internationale du travail sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, adoptée en 2015, est fondée sur la conviction qu'il est nécessaire d'adopter une stratégie intégrée, qui cible non seulement les personnes travaillant dans l'économie informelle, mais aussi le modèle de croissance. Une stratégie intégrée est importante car la transition vers la formalité nécessite à la fois des politiques ciblées et des politiques multidimensionnelles beaucoup plus larges pour promouvoir une transformation structurelle inclusive.

Une stratégie intégrée visant de stimuler la transition vers l'économie formelle a été proposée dans le rapport et serait axée sur une panoplie de politiques et de mesures qui soient combinées, coordonnées par les structures publiques compétentes en Tunisie et puis alignées en trois piliers distincts. Les deux premiers piliers comportent des actions spécifiques à la formalisation des travailleurs informels et des unités de production informelles, tandis que le troisième pilier, à caractère transversal, vise l'enclenchement de processus vertueux d'une croissance inclusive dans tous les gouvernorats en Tunisie, condition sine qua non, pour le développement d'entreprises pérennes et la création d'emplois décents.

Combattre l'économie informelle sans offrir d'alternatives dans l'économie formelle à ceux qui opèrent dans l'économie informelle ne sera pas efficace. Les politiques ciblées sur l'économie informelle ne suffisent pas.

D'où la pertinence du troisième pilier, qui consiste à réunir toutes les conditions pour une transformation structurelle notamment dans les gouvernorats afin d'enclencher les cercles vertueux d'une croissance inclusive créatrice d'emplois décents.

Des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi et un environnement propice aux entreprises formelles durables sont essentiels pour créer des opportunités d'emploi dans l'économie formelle. Le problème de l'informalité s'origine essentiellement dans la mauvaise gouvernance et dans l'incapacité du modèle de développement actuel à créer suffisamment d'emplois formels pour absorber tous ceux qui veulent travailler, qu'il s'agisse de nouveaux arrivants ou de personnes piégées dans l'économie informelle.



Introduction

Introduction : Rappel du contexte de l'étude et de ses objectifs

L'informalité dans son contexte international et national

La grande crise financière de la fin des années 2000 a plongé plusieurs pays dans une profonde récession économique, s'étant manifestée par un ralentissement voire une atonie de la croissance économique ainsi qu'une montée du chômage de masse. Ces tourments profonds et structurels de l'économie mondiale, ont remis sur la sellette le débat sur les leviers pouvant être actionnés pour combattre la précarité, la pauvreté et les inégalités économiques¹.

Dans le cadre des efforts menés pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité, plusieurs organisations internationales ont orienté leurs interventions vers l'amélioration de la productivité des unités économiques et des travailleurs dans l'économie informelle afin de faciliter la transition vers des emplois formels décents offrant une sécurité sociale et davantage de stabilité. D'ailleurs, cet intérêt a été confirmé avec la pandémie de la Covid-19, à travers des mesures prises en faveur des travailleurs et des unités de l'économie informelle, lourdement lésés, suite aux décisions de restriction de mouvements prises par les gouvernements afin d'endiguer la propagation des contaminations.

Les deux initiatives de l'OIT de créer des Socles Nationaux de protection sociale (Recommandation 202) suivie de la recommandation 204 (2015) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, s'inscrivent dans le droit fil de ces orientations qui visent à endiguer efficacement la forte progression des emplois précaires et d'améliorer la résilience des travailleurs informels et leurs capacités à mieux gérer la multiplicité des chocs et des risques². Le regain d'intérêt pour l'économie informelle a permis un véritable foisonnement des recherches académiques sur les aspects ayant trait à la délimitation des périmètres de l'économie informelle, à sa définition et sa mesure, ainsi que l'identification des véritables raisons explicatives des comportements informels.

La crise économique qui sévit en Tunisie depuis 2011 ainsi que l'aggravation des déséquilibres macroéconomiques, la précarisation croissante de la situation de pans entiers de la population tunisienne dont le pouvoir d'achat est rongé par une inflation inhabituellement élevée, ont amené le gouvernement ainsi que les organisations internationales accompagnant la Tunisie durant cette phase cruciale de son histoire, à rechercher des solutions idoines pour relancer

¹ Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle*, Les livres du nouveau monde (Paris: Éditions du Seuil, 2013).

² Michelle Bachelet, *Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive: rapport du groupe consultatif* (Genève: BIT, 2011).

l'économie et mobiliser des ressources additionnelles pour atténuer les pressions sur les finances publiques.

Dans ce contexte, l'avancée de l'informalité en Tunisie, particulièrement au niveau du marché du travail pourrait être considérée comme étant l'une des conséquences directes, d'une crise économique qui perdure depuis plus d'une décennie ; l'ampleur de l'économie informelle (en termes d'emplois et d'entreprises) comporte, manifestement, des propriétés contracycliques, confirmées d'ailleurs, par des évidences internationales. La Tunisie affiche actuellement des niveaux d'informalité relativement élevés, source d'inquiétudes sérieuses au regard d'une économie engluée dans un marasme économique profond, exacerbée par la pandémie de la Covid-19, doublée d'une crise d'endettement intérieur et extérieur. Il s'agit d'un phénomène complexe à multiples facettes aux conséquences majeures, voire lourdes en l'absence de tout signe de reprise, sur les équilibres macroéconomiques, la productivité, les inégalités et la pauvreté.

Les travailleurs de l'économie informelle et les unités de production informelles choisissent parfois d'une manière volontaire d'opérer dans l'ombre s'appuyant sur un arbitrage entre les avantages de l'informalité et ceux de la formalité. En effet, les entreprises du secteur informel sont amenées à contourner la réglementation sociale et fiscale en vigueur et se trouvent de ce fait, privées des fruits d'une croissance inclusive.

De même, au niveau du marché du travail en Tunisie, plus de 900 mille travailleurs en 2020 occupent des emplois informels tout en étant piégés dans des activités à faible productivité, génératrices de faibles revenus. La trappe de l'informalité confine les travailleurs de l'économie informelle dans la précarité, la vulnérabilité et la pauvreté tout en privant les caisses sociales de ressources additionnelles substantielles, faisant face depuis plus d'une décennie à un creusement continu de leur déficit financier.

De même, le défi de la transition des unités de production informelles vers le secteur formel, qui sont fiscalement inscrites au régime forfaitaire, se traduit en termes de mesures à déployer pour mobiliser le manque à gagner fiscal (TVA et impôts directs), qu'il importe a priori de mesurer et en apprécier l'importance.

Tout cela, requiert aussi d'identifier les facteurs de l'informalité parmi les travailleurs et les entreprises de l'économie informelle.

Tous ces éléments réunis, permettront, in fine, l'élaboration d'une stratégie intégrée de transition vers l'économie formelle, qui exige la cohérence des politiques, la coordination institutionnelle, le renforcement des capacités et le dialogue social. La mise en œuvre des mesures suggérées par la stratégie intégrée serait susceptible de ramener les niveaux actuels d'informalité à des niveaux, de loin moins élevés.

Objectifs de l'étude et structuration du rapport

Cette présente étude vise l'approfondissement des connaissances actuelles sur l'étendue de l'économie informelle en Tunisie et des facteurs explicatifs des comportements informels. Les données recueillies et produites dans ce rapport permettront *d'orienter les politiques publiques et engager un plaidoyer national sur l'importance d'assurer la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle en Tunisie à travers le développement de données clés sur l'économie informelle (poids en termes d'emploi, d'entreprises, de déficits de travail décents et de vulnérabilités, de PIB, recettes fiscales manquées, etc.) et des orientations de politiques publiques*³.

Afin de répondre à la problématique de cette étude, ce rapport, qui s'articule autour de quatre chapitres, vise à éclairer le lecteur et les décideurs par rapport aux questions méthodologiques, à la multitude des définitions utilisées au niveau international en rapport avec les différentes manifestations de l'informalité. Il va sans dire qu'il s'agit d'un phénomène complexe dont l'exploration pourrait nécessiter des connaissances multidisciplinaires. De même, ce rapport apporte des mesures inédites de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie et de la contribution du secteur informel au PIB, et comporte une analyse exploratoire de l'informalité en Tunisie dans toutes ses manifestations.

A cet effet, le premier chapitre a été consacré à la présentation des principales définitions utilisées par les organisations internationales, et particulièrement l'OIT et l'OCDE. De même, l'accent a été mis sur les principaux faits stylisés observés et constatés à propos de l'économie informelle dans les PED.

Le deuxième chapitre a été entièrement consacré à l'exploration de l'économie informelle en Tunisie en s'efforçant d'apporter des mesures inédites du poids du secteur informel dans le PIB, de l'étendue de l'emploi informel et de l'économie non observée.

3 Objectif général de l'étude selon les TdR.

Dans le troisième chapitre de ce rapport, l'accent a été mis sur le manque à gagner fiscal et social occasionné par le travail informel et le secteur informel. En effet, dans une première étape, on essaye d'estimer le gisement de cotisations sociales non recouvertes par la CNSS en raison de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie, et d'éclairer, dans une deuxième étape, la question récurrente du potentiel fiscal du secteur informel.

Avant de s'attaquer aux questions relatives aux politiques à mettre en place pour assurer une transformation structurelle qui devrait se produire tout le long du fossé qui sépare l'économie formelle de l'économie informelle, il convient d'identifier les facteurs institutionnels, réglementaires et comportementaux qui freinent les trajectoires de transition à l'économie formelle.

Le dernier chapitre, sera consacré à la présentation d'une stratégie intégrée de transition vers l'économie formelle. Une stratégie visant à stimuler la transition vers l'économie formelle qui serait axée sur une panoplie de politiques et de mesures qui soient combinées, coordonnées par les structures publiques compétentes en Tunisie, alignées en trois piliers distincts.

Chapitre 1 :

**L'informalité dans les PED :
concepts, mesures et faits
stylisés**

Chapitre 1 : L’informalité dans les PED : concepts, mesures et faits stylisés

La persistance d’un chômage urbain de longue durée dans la plus grande majorité des PED en plus d’une précarisation accentuée des conditions de travail ont pris à contrepied les prédictions des théories économiques dominantes qui annonçaient la disparition progressive de toute la gamme d’emplois précaires, informels et occasionnels, ainsi que les petites unités de production⁴. Cette précarisation des emplois doublée d’un effritement des espoirs d’une croissance économique soutenue dans les pays en développement, ont conduit plusieurs économistes et organisations internationales à porter un intérêt croissant à l’étude des problématiques liées à l’informalité sur les marchés du travail et les conditions de production au sein des unités de production informelles.

Face à la montée de l’informalité, une multitude de concepts, souvent à tendance polysémique, sont fréquemment sollicités par des spécialistes venant d’horizons scientifiques et académiques divers. Les concepts d’économie informelle, d’économie souterraine, d’emploi informel, de secteur informel, d’économie non observée, d’économie parallèle, d’économie illégale, ont toujours été l’objet d’une incompréhension manifeste, voire même amalgamés. De même, il y a une confusion de l’économie informelle avec les activités qui pourraient être considérées comme étant illégales à l’instar du commerce d’armements, de produits prohibés et le narco trafic, alors qu’il s’agit de deux familles de concepts complètement différents.

Les travaux pionniers de l’OIT sur le secteur informel au Kenya (ILO 1972) ont eu le mérite de désenchantiser le secteur informel d’une perception d’illégalité.

Dès que le secteur informel a commencé à susciter un intérêt grandissant auprès de la communauté des économistes et des planificateurs, les statisticiens se sont fixé un objectif ultime qui consistait particulièrement à estimer la contribution du secteur informel à l’économie et du poids de l’emploi informel dans l’emploi total. Il s’agit de deux indicateurs de grande importance relayés dans toutes les recherches et les ouvrages s’intéressant au secteur informel et à l’emploi informel. Il s’agit en premier lieu de la contribution de la valeur ajoutée du secteur informel par rapport à la valeur ajoutée totale ; et puis en deuxième lieu, la part de l’emploi informel dans l’emploi total au sein de l’économie.

4 Martha Alter Chen, « The Informal Economy: Definitions, Theories and Policies », Working Papers (WIEGO, 2012), <http://www.wiego.org/publications/informal-economy-definitions-theories-and-policies>.

Deux indicateurs qui ponctueront une grande partie des discussions dans ce rapport à propos de l'étendue de l'économie informelle, ses répercussions et conséquences socio-économiques.

De fil en aiguille, cet intérêt a permis une avancée spectaculaire des connaissances produites à propos de la délimitation des périmètres de l'emploi informel et du secteur informel, qui s'adosent à des cadres conceptuels finement élaborés notamment par l'OIT.

Ce rapport accordera une attention particulière aux différentes normes statistiques internationales publiées par l'OIT suite aux différentes résolutions de la *Conférence Internationale des Statisticiens du Travail* (15^{ème} et 17^{ème} CIST), se rapportant à l'étendue et la contribution du secteur informel et de l'emploi informel.

Il serait absolument crucial d'attirer l'attention des décideurs sur l'importance de disposer au niveau national d'un système complet de statistiques renseignant sur l'informalité sur le marché du travail et le secteur informel.

Ces statistiques permettront d'améliorer substantiellement la qualité des données quantitatives de l'emploi et de la comptabilité nationale, corollaire d'un pilotage des politiques macroéconomiques et des stratégies de lutte contre la pauvreté qui soit basé sur des évidences statistiques fiables et robustes.

Pour toutes ces considérations, ce rapport s'efforcera, dans une première section, d'apporter des éclairages théoriques et méthodologiques sur les différents cadres conceptuels adoptés par l'OIT et d'autres organisations internationales (OCDE et Banque Mondiale) pour définir et mesurer l'étendue de l'économie informelle, le secteur informel, l'emploi informel, les entreprises informelles et l'économie non-observée. La deuxième section sera consacrée à broser les faits stylisés les plus saillants ayant trait à la dynamique de l'informalité dans les PED.

1.1. Secteur informel, emploi informel, économie informelle, économie souterraine et illégale : Définitions et cadres conceptuels

1.1.1. Le secteur informel : Genèse et mesure

Initialement, le concept de secteur informel a été largement diffusé suite à la publication d'un rapport de mission sur le marché du travail au Kenya en 1972. Ce fameux rapport a eu un retentissement positif auprès de la communauté des chercheurs et des décideurs, en changeant l'image véhiculée en ces temps concernant le secteur informel, considéré comme étant périphérique voire marginal⁵. En dépit d'un engouement pour l'étude du secteur informel et son rôle dans la création d'emplois décents et la lutte contre toutes formes de précarité sur le marché du travail et les barrières à la création d'emplois dans des entreprises durables, il n'y a pas eu pour autant émergence d'une unanimité autour d'une définition largement acceptée du secteur informel.

Il a fallu attendre les résolutions de la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail en 1993 pour disposer d'une définition claire du secteur informel qui a été adoptée la même année par le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (SCN 1993). Dans le paragraphe 5 de cette résolution, le secteur informel est décrit comme « *un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées, ces Unités ayant un faible niveau d'organisation, de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations d'emploi — lorsqu'elles existent — sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme* ».

Les résolutions de la 15^{ème} CIST visaient la production d'une définition statistique du secteur informel qui soit claire, homogène et souple permettant de faciliter le travail des statisticiens lors de la conception d'enquêtes ou pour les besoins de la comptabilité nationale. De même, la définition issue de la 15^{ème} CIST avait l'ambition d'atteindre un nombre d'objectifs qui paraîtraient difficilement conciliables.

En premier lieu, il s'agit d'étendre la portée de la définition à tout un univers d'activités non-observées tout en évitant de tomber dans une définition fourre-tout, ce qui nécessite en toute évidence, de relever le défi de délimiter d'une manière distincte les périmètres du secteur informel.

5 Ibid.

En deuxième lieu, la définition devrait assez souple pour capter et embrasser toutes les différentes manifestations de l'informalité des unités économiques et ses complexités pouvant prévaloir dans différents contextes nationaux, sans pour autant empiéter sur la comparabilité internationale des indicateurs statistiques, d'une grande utilité pour l'analyse des faits stylisés de la dynamique du secteur informel.

Afin d'accommoder aussi bien les statisticiens du travail que les comptables nationaux, le secteur informel a été défini en fonction des unités de production dans lesquelles l'activité serait implantée (approche axée sur l'entreprise) et non pas en fonction des caractéristiques des personnes occupées sur le marché du travail (approche axée sur l'emploi).

De même, le secteur informel a été défini comme étant un sous-groupe d'unités de production situé dans le secteur institutionnel des ménages du Système de Comptabilité Nationale (SCN). Les entreprises du secteur informel étaient considérées comme un sous-groupe d'entreprises des ménages non constituées en sociétés.

Trois critères sont adoptés par la 15^{ème} CIST afin d'identifier les entreprises du secteur informel. Il s'agit de l'organisation juridique des entreprises, du type de propriété et puis du type de la comptabilité tenue.

Il importe de noter qu'une distinction majeure est faite au sein des entreprises individuelles non constituées en sociétés entre les *entreprises d'employeurs* et les *entreprises de personnes travaillant pour leur propre compte*. L'approche adoptée par la 15^{ème} CIST précise que les entreprises appartenant au secteur informel parmi ces deux catégories peuvent être définies selon un ou plusieurs des critères suivants :

- La conformité au cadre juridique et administratif en vigueur⁶ et notamment l'absence d'enregistrement de l'entreprise ;
- La petite taille des entreprises, définie à l'aune du nombre de salariés.

Il importe de noter que la résolution de la 15^{ème} CIST n'a pas défini la taille limite qui s'applique aux entreprises d'employeurs informels qui pourrait varier en fonction des circonstances nationales. Toutefois, la résolution faisait implicitement référence à une taille limite de moins de 10 salariés permanents qui fût ramenée en 2001 à moins de 5 salariés lors de la cinquième réunion du Groupe d'experts sur les statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi).

6 On entend par cadre juridique et administratif en vigueur l'ensemble de la législation nationale portant les réglementations commerciales, toute la panoplie de la législation fiscale et de sécurité sociale.

1.1.2. L'emploi informel

Les définitions du secteur informel issues des résolutions de la 15^{ème} CIST, unilatéralement focalisées sur l'entreprise, étaient l'objet de vives critiques notamment lors des réunions du groupe de Delhi, ne pouvant pas rendre compte de tous les aspects liés à l'informalité sur le marché du travail. En effet, les dernières décennies ont été marquées par une progression notoire de nouvelles formes d'emplois atypiques, d'emplois précaires et occasionnels, particulièrement parmi les femmes actives sur le marché du travail. Il sied de noter à ce niveau que les concepts d'emploi au sein du secteur informel et d'emploi informel sont loin d'être interchangeables et renvoient à différentes manifestations de l'informalité de l'emploi. Cela implique l'enrichissement de la boîte à outils par de nouveaux concepts à dessein de pouvoir définir et identifier toutes les composantes de l'économie informelle.

D'où la pertinence et l'intérêt du cadre conceptuel élaboré par l'OIT et présenté à la 17^{ème} CIST en 2003⁷. En effet, les résolutions de la 17^{ème} CIST ont permis d'établir un lien cohérent entre le concept de l'emploi dans le secteur informel axé sur l'entreprise et le nouveau concept plus large et extensif de l'emploi informel axé sur l'emploi.

Tableau 1: Cadre conceptuel de l'emploi informel (Directives de la 17^{ème} CIST)

Type d'unité de production	Emploi d'après la situation dans la profession								
	Travailleurs à leur propre compte		Employeurs		Travailleurs familiaux	Salariés		Membres de coopératives de travailleurs	
	Informel	Formel	Informel	Formel	Informel	Informel	Formel	Informel	Formel
Entreprises du secteur formel					1	2			
Entreprises du secteur informel ^(b)	3		4		5	6	7	8	
Ménages ^(c)	9					10			

Notes :

a) Les cases en gris foncé font référence aux emplois, qui par définition n'existent pas dans ce type d'unité de production. Les cases en gris clair font référence aux emplois formels. Les cases non colorées représentent les différents types d'emplois informels.

b) Selon la définition de la résolution de la 15^{ème} CIST (excluant les ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés).

c) Ménages produisant des biens exclusivement pour leur consommation personnelle et ménages employant des travailleurs domestiques rémunérés

d) La case 7 renvoie aux salariés ayant des emplois formels dans des entreprises du secteur informel

Emploi informel : cases 1 à 6 et 8 à 10

Emploi dans le secteur informel : cases 3 à 8

Emploi informel en dehors du secteur informel : cases 1, 2, 9 et 10

Source : Mesurer l'informalité : Manuel statistique (OIT 2013)

7 ILO, « 17th ICLS Guidelines Concerning a Statistical Definition of Informal Employment », 2003, http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087622.pdf.

Ce nouveau cadre conceptuel s'appuie sur une matrice pour visualiser les deux dimensions les plus caractéristiques de l'économie informelle : les types d'unités de production (rangées de la matrice) et les emplois selon la situation dans la profession (colonnes de la matrice). Cette matrice permet ainsi une mise en carte de deux des principales dimensions de l'économie informelle et d'établir des liens entre emploi informel et le type d'unité de production pour déterminer l'emploi dans le secteur informel, l'emploi informel en dehors du secteur informel (emploi informel dans le secteur formel et les ménages), l'ensemble étant 'emploi informel total. Le concept d'économie informelle désigne l'ensemble conceptuel de l'informalité, tant dans les relations de production que dans les relations d'emploi.

Selon le document de référence de l'OIT⁸, qu'on utilise dans le cadre de ce rapport, la définition de l'emploi informel comprend :

a) Les personnes travaillant pour leur propre compte et les employeurs travaillant dans leurs propres entreprises du secteur informel (les entreprises individuelles non constituées en société dont au moins une partie de la production est destinée au marché qui ne sont pas enregistrées ou dont le nombre de salariés est réduit (par exemple inférieur à 5). La nature formelle et informelle de l'unité de production définit la nature formelle ou informelle de leur emploi.

b) Tous les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale ;

c) Les salariés dont l'emploi est informel, c'est-à-dire les salariés qui ne sont pas protégés par le droit du travail ou qui n'ont pas de sécurité sociale en tant que salariés, ou qui n'ont pas droit à d'autres prestations liées à l'emploi comme le congé payé annuel ou le congé de maladie rémunéré ; les salariés en emploi informel peuvent exercer dans le secteur informel, le secteur formel ou dans les ménages.

d) Les membres des coopératives informelles de producteurs (qui ne sont pas constituées en entités légales);

et

e) Les travailleurs à leur propre compte produisant des biens exclusivement destinés à leur consommation personnelle (s'ils sont considérés comme dans l'emploi).

«**L'emploi dans le secteur informel**» est égal à la somme des cases 3 à 8 du tableau 1.

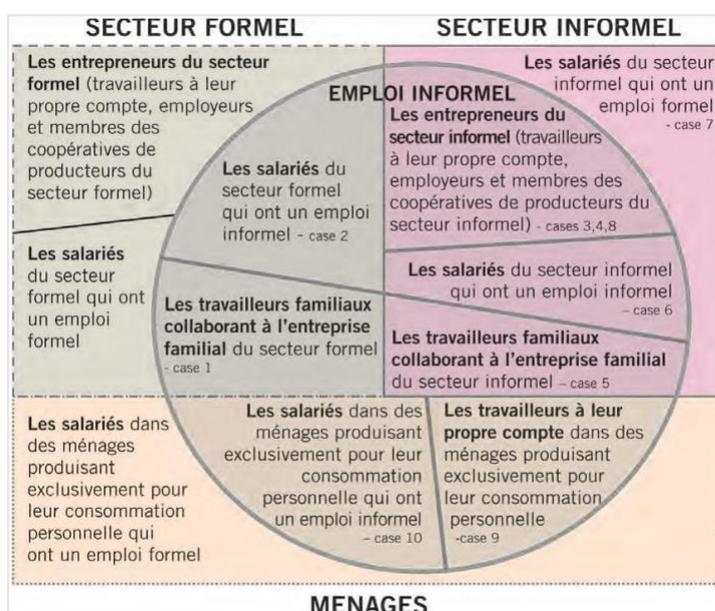
«**L'emploi informel**» est égal à la somme des cases 1 à 6 et 8 à 10. La somme des cases 1, 2, 9 et 10 s'appelle «**l'emploi informel en dehors du secteur informel**».

⁸ ILO, *Mesurer l'informalité: Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel*, 2013, <http://site.ebrary.com/id/10902167>.

L'emploi informel total est égal à la somme de toutes les cases 1 à 10. Il serait alors composé de toutes les personnes (quel que soit leur statut dans l'emploi) qui travaillent dans les entreprises du secteur informel, ainsi que toutes les personnes qui sont employées de manière informelle dans d'autres secteurs de l'économie, à savoir les entreprises formelles, les ménages ayant des employés rémunérés ou les travailleurs indépendants qui produisent des biens pour usage final propre des ménages⁹.

Toutes les composantes de l'emploi informel se trouvent résumées dans la figure suivante :

Figure 1: Les composantes de l'emploi informel (directives de la 17ème CIST)



Source : Mesurer l'informalité : Manuel statistique (OIT 2013)

1.1.3. L'économie non observée

Le terme « économie non observée » (ENO) couvre toutes les activités économiques censées être prises en compte lors de l'estimation du PIB, mais qui ne l'ont pas été, car non couvertes par tout le dispositif des enquêtes statistiques ou les fichiers administratifs à partir desquels sont établis les comptes nationaux¹⁰. Il s'agit d'un terme dont le premier usage revient à l'Union Européenne dans le cadre de la consécration de ses orientations visant à assurer l'exhaustivité de la mesure du PIB.

9 Nidhal Ben Cheikh et Jacques Charmes, *Protection sociale et économie informelle - Défis de la transition vers l'économie formelle* (Tunis: Banque Africaine de Développement - Centre de Recherches et des Etudes Sociales, 2016).

10 Derek Blades et David Roberts, « Mesurer l'économie non observée », Cahiers statistiques (Paris: OCDE, janvier 2003).

Un manuel publié par l'OCDE ¹¹ a identifié cinq groupes d'activités qui seraient les plus susceptibles d'être non observées. Il s'agit des activités *souterraines, illégales ou informelles* ou celles qui sont *menées par les ménages pour leur usage final*. On peut retrouver aussi des activités qui échappent à l'observation statistique en relation avec les *lacunes du dispositif de collecte des données de base*.

Ces cinq groupes d'activités sont qualifiés de *zones problématiques* de l'ENO et constituent ensemble les périmètres de définition de *l'économie non observée*.

1.1.3.1. La production souterraine

La production souterraine regroupe des activités productives et légales mais délibérément soustraites au contrôle des pouvoirs publics afin d'échapper au paiement des impôts et des cotisations sociales et de ne pas avoir à respecter certaines normes légales à l'instar du salaire minimum, nombre d'heures travaillées, normes exigées en matière de santé, de sécurité et d'hygiène.

Une estimation exhaustive du PIB est régulièrement confrontée au défi d'aboutir à une approximation correcte des revenus dissimulés pour des raisons fiscales et des fausses déclarations en matière de main d'œuvre locale et immigrante. La production générée par ces différentes activités est conséquemment intégrée dans le processus d'estimation de la production au niveau macroéconomique.

1.1.3.2. La production illégale

Les SCN de 1993 et 2008 recommandent l'inclusion des activités productives illégales dans le champ d'application de la comptabilité nationale et du PIB, car les revenus générés par ces activités peuvent être injectés dans la sphère de dépense pour l'acquisition de biens et de services légaux.

En effet, il s'agit d'activités qui sont explicitement interdites par la loi, comme la production et la commercialisation de stupéfiants, le trafic d'armements ainsi que toutes sortes d'activités qui sont exercées par des agents économiques qui n'en ont pas l'autorisation. Dans ce sens, le SCN de 1993, classe la production illégale en deux catégories¹² :

- La production de biens ou de services dont la vente, la distribution ou la possession sont interdites par la loi ;

11 « Measuring the Non-Observed Economy - A Handbook », 2003, <https://www.oecd.org/sdd/na/measuringthenon-observeconomy-ahandbook.htm>.

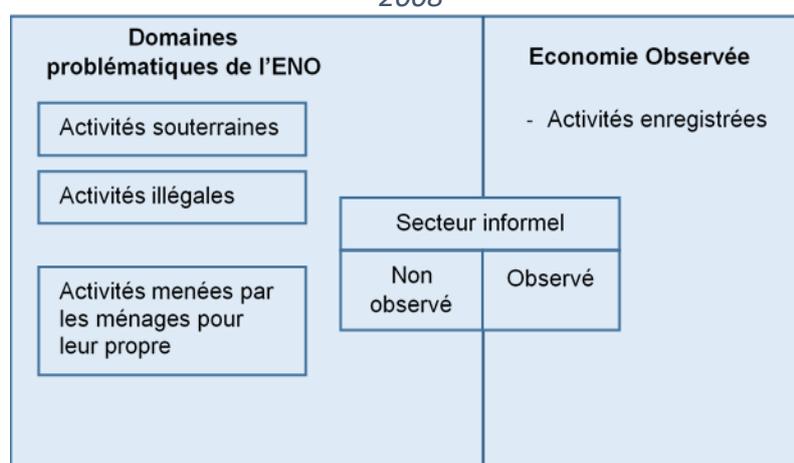
12 ILO. Mesurer l'informalité: Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel, 2013. <http://site.ebrary.com/id/10902167>.

- Les activités de production qui sont habituellement légales, mais qui deviennent illégales si elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation.

1.1.3.3. La production informelle non observée

Les activités informelles non observées font partie du secteur informel qu'on a présenté dans les sections précédentes qui incorpore aussi des activités observées exercées de façon informelle¹³. Le chevauchement entre l'ENO et le secteur informel est bien illustrée et représentée par la figure 2.

Figure 2: Délimitation de l'économie observée et de l'économie non observée dans le SCN 2008



Source : Eurostat (2013)

1.1.4. La statistique face à l'hétérogénéité des concepts d'informalité

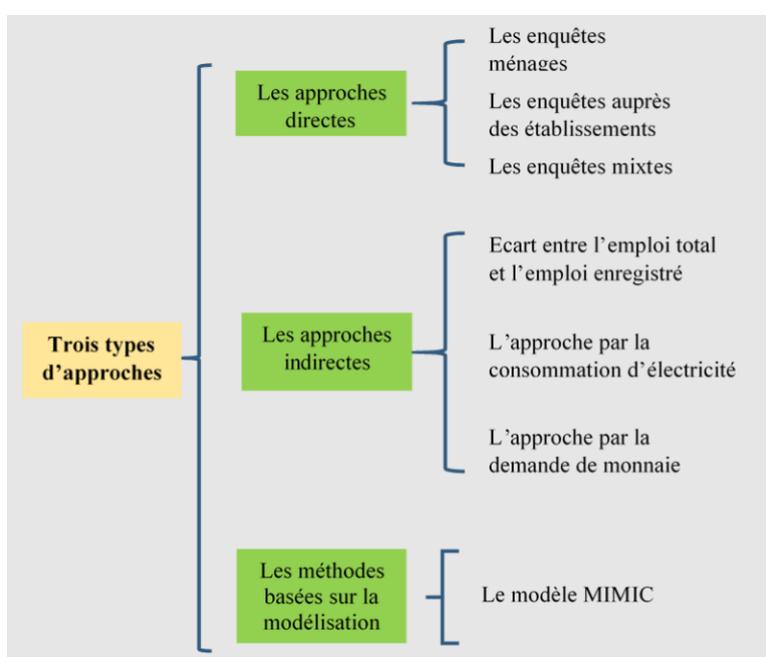
L'objectif ultime des statisticiens a été toujours de parvenir à obtenir des estimations fines et robustes à propos de la taille du secteur informel ainsi que l'étendue de l'emploi informel. Il s'agit de deux indicateurs de grande importance relayés dans toutes les recherches et les ouvrages s'intéressant au secteur informel et à l'emploi informel ; il s'agit en premier lieu de la contribution de la valeur ajoutée du secteur informel par rapport à la valeur ajoutée totale ; et puis en deuxième lieu, la part de l'emploi informel dans l'emploi total au sein de l'économie nationale. Comme explicité dans les sections précédentes de ce rapport, la palette d'indicateurs s'est considérablement élargie grâce aux directives de la 17ème CIST qui ont porté sur une définition plus extensive et détaillée de l'emploi informel.

13 European Commission et Eurostat. SCN essentiel: Etablir les bases. Luxembourg: Publications Office, 2013. <http://dx.publications.europa.eu/10.2785/39879>.

Cela nous mène à explorer les approches statistiques voire économétriques ayant été développées pour estimer l'étendue du secteur informel spécifiquement et de l'économie informelle d'une manière générale.

Ces approches peuvent être regroupées autour de trois familles distinctes : (1) les méthodes directes, (2) les méthodes indirectes ou de solde résiduel et puis (3) les méthodes basées sur la modélisation au niveau macroéconomique (Voir Figure 3).

Figure 3: Méthodes et approches de mesure du secteur informel et de l'emploi informel



Source : Conception de l'auteur et Garcia – Verdu 2007

1.1.4.1. Les approches basées sur la mesure directe

Les approches de mesure directe présentent une multitude de stratégies pour recueillir des données pour les statistiques sur le secteur informel et l'emploi informel. D'une manière générale, ces approches sont basées essentiellement sur l'exploitation de données individuelles provenant de types d'enquêtes distinctes (ILO 2013):

- a) Les enquêtes auprès des ménages qui s'appuient sur un module sur la main d'œuvre et particulièrement les enquêtes sur la main d'œuvre ;
- b) Les enquêtes auprès des établissements, et dans certains pays l'enquête sur les microentreprises ;

c) Les enquêtes mixtes du type 1-2-3¹⁴ incluant les approches modulaires.

Les enquêtes auprès des ménages comportent généralement des modules très développés portant sur la participation des membres du ménage au marché du travail. Le traitement de ces questionnaires permet de recueillir des informations très détaillées sur les caractéristiques démographiques, d'éducation, de santé, de couverture sociale et de participation au marché du travail de chaque individu composant le ménage. Cela fait de ces enquêtes l'unique source qui permet de produire des statistiques fiables sur les différentes formes de l'emploi informel : emploi saisonnier ou occasionnel, emploi principal ou secondaire, travail domestique, emploi intérimaire non déclaré, emploi informel au sein des entreprises du secteur informel, emploi informel dans le secteur formel, etc.

Une deuxième approche distincte de la première, consiste à conduire des enquêtes auprès des micro-établissements du secteur informel afin de recueillir toutes les informations utiles concernant leurs activités économiques. Les estimations publiées au niveau international concernant notamment la part du secteur informel dans le PIB non agricole, ont été rendues possibles dans leur grande majorité, grâce à cette catégorie d'enquêtes.

Enfin, une troisième approche, consiste à mener des enquêtes mixtes indépendantes moyennant une démarche relativement originale. Il s'agit dans une première étape (module emploi) d'identifier des entrepreneurs potentiels du secteur informel et une liste correspondant à leurs ménages qui servira par la suite dans la sélection d'un échantillon stratifié. Le déroulement de l'enquête auprès du secteur informel pourrait comporter un module sur les caractéristiques démographiques et la participation au marché du travail des entrepreneurs et des membres de leurs ménages. Les avantages de cette approche se résument essentiellement dans l'existence d'une base de sondage saine afin de répondre aux besoins spécifiques de cette enquête.

¹⁴ Il s'agit d'une enquête qui a été développée et mise en œuvre par l'équipe Dial-IRD au début des années quatre-vingt-dix dans plusieurs pays, puis consolidée à Madagascar en 1995. L'enquête 1.2.3 constitue un système de trois enquêtes emboîtées pour suivre l'emploi informel, le secteur informel et les niveaux de vie des ménages dans les pays en développement.

1.1.4.2. Les approches basées sur la mesure indirecte

Les approches de mesure indirecte qui font appel aux techniques du solde résiduel sont d'une grande utilité pour apporter des éclairages statistiques sur l'étendue de l'informalité sur le marché du travail aussi bien au sein du secteur informel que pour l'économie totale d'une manière générale. Les statisticiens font aussi appel à cette technique pour l'estimation de la contribution du secteur informel dans la production nationale.

D'un point de vue pratique, l'approche consiste à tenir deux sources de données différentes et puis procéder à des comparaisons afin de parvenir à une estimation de l'agrégat à mesurer, l'occurrence, l'emploi informel. En d'autres termes, cette approche nécessite de disposer d'un côté, de données exhaustives sur l'emploi au sein de l'économie nationale couvrant les deux formes d'emploi, formel et informel. D'un autre côté, on retrouve les sources de données qui fournissent des informations régulières et fiables sur l'emploi enregistré ou formel. A cet effet, une simple opération de soustraction des emplois considérés comme étant formels de l'emploi total exhaustif, permet de produire une approximation de l'emploi informel au sein de l'économie.

Pour la première source de données, les statisticiens pourraient faire appel à des recensements totaux de la population ou aux enquêtes sur la main d'œuvre. On retrouve particulièrement dans la deuxième source, les données administratives des régimes d'assurances sociales, qui appréhendent parfaitement l'emploi enregistré ou formel.

En dehors des estimations portées sur l'emploi, d'autres méthodes attribuent les écarts entre le revenu national et la dépense globale à l'activité économique du secteur informel. Car en définitive, la mesure du PIB selon l'optique dépense¹⁵ se confond avec celle du PIB dans l'optique revenu^{16,17}.

¹⁵ « L'optique des dépenses du PIB est définie comme la somme des dépenses de consommation finale privée, des dépenses de consommation finale des administrations publiques, de la formation brute de capital et des exportations, diminuées des importations ». Eurostat

¹⁶ Selon l'optique revenu, le PIB correspond à la somme de la rémunération des salariés, des impôts nets sur la production et les importations, de l'excédent brut d'exploitation et du revenu mixte. Cette approche permet de faire ressortir la répartition du PIB entre les différents participants au processus de production.

¹⁷ Philippe Adair, « Économie non observée et emploi informel dans les pays de l'Union européenne. Une comparaison des estimations et des déterminants », *Revue économique* 60, n° 5 (2009): 1117-53, <https://doi.org/10.3917/reco.605.1117>.

L'écart enregistré entre les deux optiques peut être imputé à l'économie souterraine. Cette approche a été adoptée par un nombre limité de pays pour procéder à des mesures de l'étendue du secteur informel¹⁸.

Une autre méthode qui procède selon la technique du bilan résiduel utilise des données sur la consommation d'électricité, considérée à juste titre par les tenants de cette approche, comme étant l'un des meilleurs indicateurs à pouvoir renseigner sur l'activité économique aussi bien formelle qu'informelle. Sur cette base, le taux de croissance de l'économie informelle ou souterraine pour les tenants de cette approche, serait la différence entre le taux de croissance officiel du PIB et celui de la consommation de l'électricité mesurée au niveau national.

D'autres approches monétaires utilisées dans la mesure de la taille de l'économie souterraine ont connu aussi un essor remarquable depuis la fin des années 1970. Ces approches adoptent pour leur grande majorité l'hypothèse stipulant que les agents utilisent massivement de l'argent en espèces pour le règlement de leurs transactions afin d'échapper aux différents contrôles incluant l'administration fiscale.

1.1.4.3. Les modèles basés sur les estimations au niveau macroéconomique

Les modèles MIMIC (Multiple Indicator – Multiple Cause) développés initialement par Frey et Weck-Hanneman¹⁹ sont considérés comme étant les plus populaires dans cette catégorie.

Ces auteurs s'en sont servis pour analyser l'évolution de l'économie souterraine dans dix-sept pays de l'OCDE entre 1960 et 1978. Cette approche a été reprise et approfondie par d'autres économistes et notamment Schneider et Enste²⁰.

Ce modèle d'équations structurelles stipule que l'étendue de l'économie souterraine pourrait être modélisée comme étant une variable latente. En outre et comme il s'agit d'une variable non observée, les causes et les effets s'y rattachant seraient en mesure d'être observés directement.

18 Guillermo Perry, *Informality: exit and exclusion / Guillermo E. Perry ... [et al.]*, World Bank Latin American and Caribbean studies, Accessed from <https://nla.gov.au/nla.cat-vn4242095> (Washington, D.C: World Bank, 2007), <http://www.loc.gov/catdir/toc/ecip0714/2007013736.html>.

19 Bruno S Frey et Hannelore Weck-Hanneman, « The Hidden Economy as an 'Unobserved' Variable », *European Economic Review* 26, n° 1 (1 janvier 1984): 33-53, [https://doi.org/10.1016/0014-2921\(84\)90020-5](https://doi.org/10.1016/0014-2921(84)90020-5).

20 Friedrich Schneider et Dominik Enste, *The Shadow Economy: An International Survey*, 2013; Friedrich Schneider et Dominik H. Enste, « Shadow Economies: Size, Causes, and Consequences », *Journal of Economic Literature* 38, n° 1 (2000): 77-114, <https://doi.org/10.1257/jel.38.1.77>.

1.2. Informalité et développement économique dans les PED

1.2.1. Liens entre informalité et indicateurs de développement économique : Principaux faits stylisés

L'informalité est devenue au fil des années un trait dominant de la majorité des PED, concernant des pans entiers des populations occupées sur le marché du travail, en plus d'un nombre considérable d'entreprises, qui seraient engluées dans le secteur informel. Toutefois, l'hétérogénéité des concepts d'informalité, illustrée dans la section précédente de ce rapport, et l'absence d'une unanimité autour d'une seule acception autour de la définition de l'informalité, ont suscité un grand débat au niveau international qui se poursuit jusqu'à l'heure, à propos du rôle de l'informalité dans le processus de développement économique et social. De même, l'étendue de l'économie informelle pourrait être approchée comme marqueur du stade de développement atteint par les économies, concomitante d'autres phénomènes à l'instar de la pauvreté.

A ce titre, le recours à des données macroéconomiques portant sur un panel de pays pourrait être d'une utilité certaine afin de renseigner sur les liens entre l'informalité et le développement économique. Il en ressort une tendance à la baisse de l'informalité²¹ à mesure que les indicateurs mesurant les progrès économiques et sociaux s'apprécient.

Des travaux récents ayant porté sur un panel de 161 pays suggèrent une relation dynamique en U inversée entre la taille du secteur informel et la croissance du PIB par habitant²².

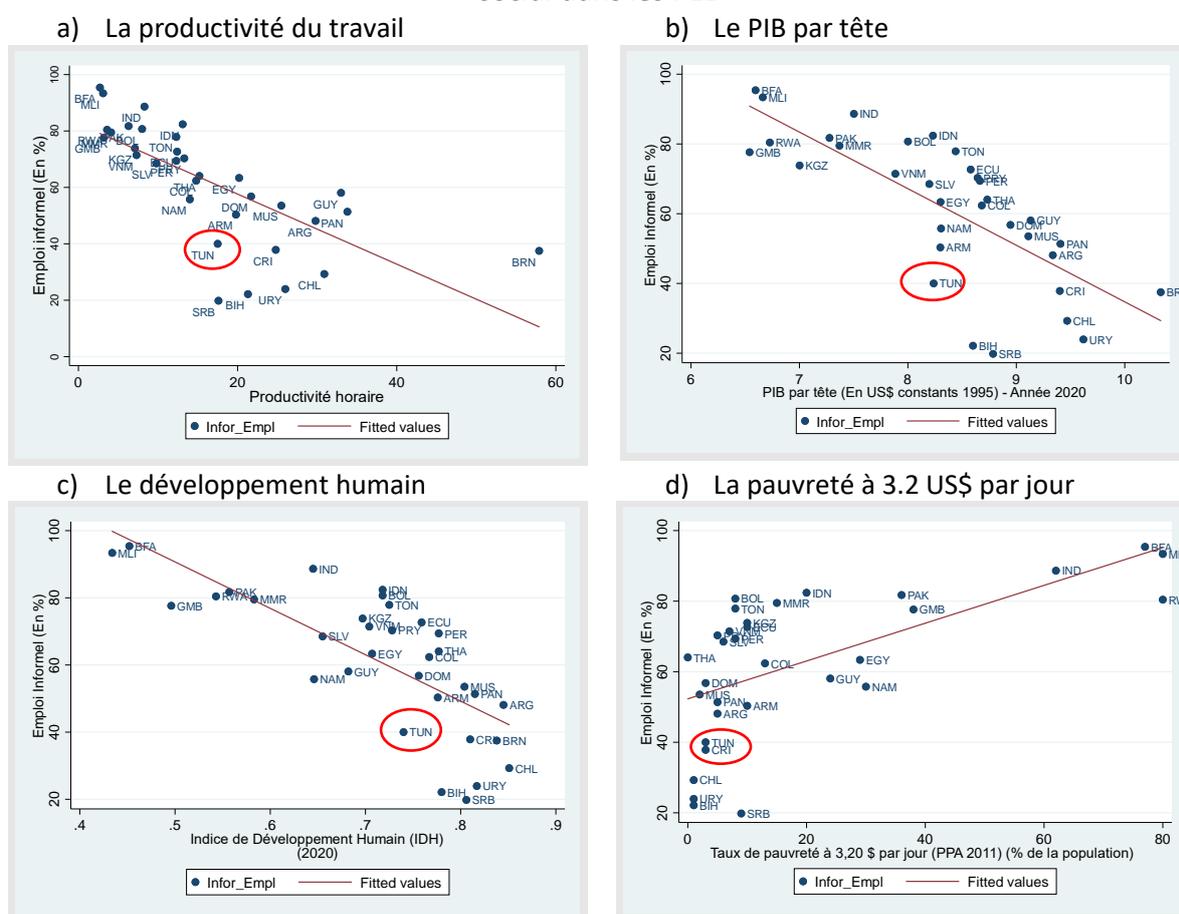
Avant de mettre en évidence ces liens avec des données collectées dans le cadre de ce rapport, on a essayé d'illustrer les corrélations entre le taux d'emploi informel et quatre différents indicateurs renseignant sur le développement économique et social : le PIB par habitant, l'incidence de la pauvreté, l'indice de développement humain et la productivité du travail.

Les graphiques en nuage de points groupés dans la figure 4 démontrent que les niveaux d'informalité sur le marché du travail sont corrélés négativement au PIB par habitant, l'Indice de Développement Humain (IDH), la productivité du travail et positivement au taux de pauvreté à 3.2 \$ par jour. Ceci revient à conclure que des performances plus élevées en matière de développement économique et social sont généralement associées à des niveaux d'informalité sur le marché du travail plus faibles.

21 L'informalité pourrait être approchée à travers différentes mesures, notamment la part du secteur informel dans le PIB et la part de l'emploi dans l'emploi total.

22 Ceyhun Elgin et Serdar Birinci, « Growth and informality: A comprehensive panel data analysis », *Journal of Applied Economics* 19 (2016): 271-92.

Figure 4: Un lien négatif entre le taux d'emploi informel et le développement économique et social dans les PED



Source : Estimations et compilations de l'auteur à partir de diverses sources de données statistiques. Pour l'emploi informel : Données de l'ILO (actualisées en juillet 2021) : <https://ilostat.ilo.org/fr/topics/informality/> ; Productivité du travail ou production par travailleur (PIB en \$ dollars internationaux constants de 2017 en PPA) - Estimations modélisées du BIT, Nov. 2021 : <https://ilostat.ilo.org/fr/topics/labour-productivity/> ; PIB par habitant (\$ US courants – 2020) et la pauvreté à 3.2 US\$ par jour: <https://donnees.banquemondiale.org/> ; L'Indice de Développement Humain (IDH) – 2020 : <https://hdr.undp.org/en/data>

Force est de constater que la majorité des PED qui endurent des taux d'informalité sur le marché du travail élevés seraient marqués simultanément par des revenus par habitant plus faibles, des niveaux de pauvreté remarquablement élevés et d'énormes disparités au niveau de la répartition des richesses²³. Il importe également de noter que nombre d'études internationales admettent que ces liens sont plus complexes particulièrement pour le cas de la pauvreté²⁴.

23 FRANZISKA Ohnsorge et Yu Shu, Long Shadow of Informality : Challenges and Policies. (Washington: World Bank Group, 2021); Aziz N. Berdiev, James Saunoris, et Friedrich Schneider, « Poverty and the shadow economy: The role of governmental institutions », The World Economy 43, no 4 (2020): 921-47.

24 OECD et ILO, *Tackling Vulnerability in the Informal Economy*, Development Centre Studies (Paris: OECD, 2019), <https://doi.org/10.1787/939b7bcd-en>.

En effet, une récente étude²⁵ a fini par conclure que l'économie informelle serait la principale source de revenus des personnes marginalisées et pauvres et les revenus de ce secteur auraient un impact conséquent sur les moyens de subsistance des ménages. D'où l'intérêt d'une reconnaissance par les décideurs d'une contribution de l'économie informelle à la réduction de la pauvreté, en particulier dans les pays où les activités économiques formelles sont moins présentes.

1.2.2. Informalité dans les PED: Principales tendances

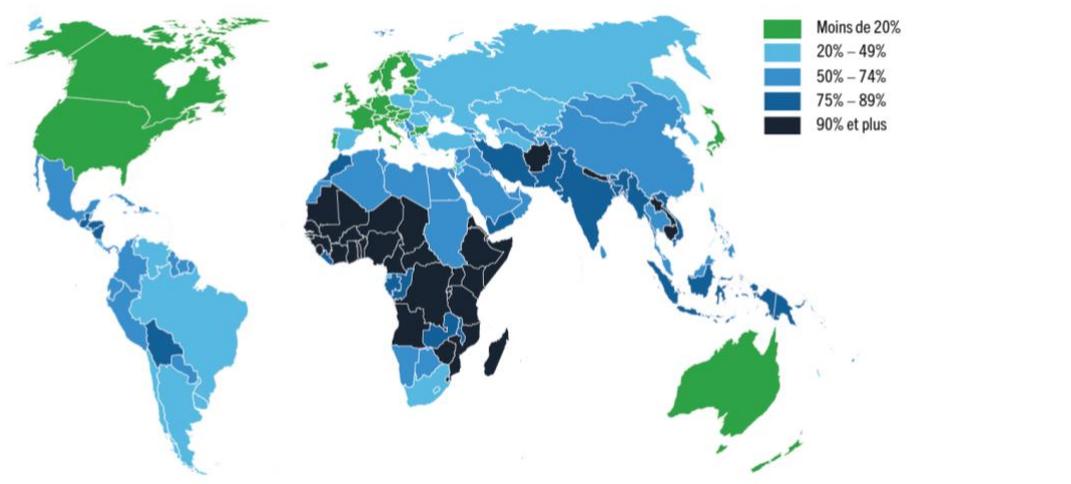
1.2.2.1. Aperçu sur l'étendue de l'emploi informel au niveau mondial

Selon les données les plus récentes²⁶, plus de deux milliards de personnes à travers le monde occuperaient des emplois informels, soit 61.2% de l'emploi total au niveau mondial et 90% pour le cas des PED. À l'échelle mondiale, la grande majorité des unités économiques sont informelles (80,9%). La figure 5 confirme que l'informalité sur le marché du travail est manifestement, et dans une large mesure, l'un des marqueurs les plus spécifiques des PED. Les taux prévalant en Afrique, les États arabes et les pays de l'Amérique Latine distancient de loin les niveaux observés dans les autres régions du monde les plus développées. Des niveaux d'informalité très élevés, c'est-à-dire dépassant 90%, et à part quelques rares exceptions repérées dans quelques pays d'Asie, se concentrent essentiellement sur le continent africain, qui serait le foyer central de ce phénomène édifiant, révélateur par ailleurs, de problématiques sérieuses qui rongent ces économies.

25 Dipak Bahadur Adhikari, « Informal Economy and Poverty Dynamics: A Review », SSRN Scholarly Paper (Rochester, NY: Social Science Research Network, 25 juin 2020), <https://papers.ssrn.com/abstract=3649379>.

26 BIT, *Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique* (Genève, 2020).

Figure 5: Cartographie de l'informalité sur le marché du travail (en %)



Source: ILO, éd. *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*. Third edition. Geneva: International Labour Office, 2018.

En effet, le tableau 2 illustre les niveaux établis dans différentes régions du monde, où l’Afrique arrive en tête, en enregistrant un taux moyen de l’ordre de 85.8% contre 68.6% dans les États arabes, 68.2% en Asie et pacifique et 25.1% en Europe et Asie Centrale.

Tableau 2: Part de l’emploi informel et ses composantes (en % de l’emploi total) dans le monde

ODD 8 – Indicateur 8.3.1	Afrique	Amériques	Etats Arabes	Asie et pacifique	Europe et Asie Centrale	Total
Part de l’emploi informel et ses composantes dans l’emploi total (en %)						
Emploi total	85,8	40,0	68,6	68,2	25,1	61,2
Dans le secteur informel	76,0	29,3	60,9	58,8	19,4	51,9
Dans le secteur formel	5,5	7,9	7,5	6,9	5,3	6,7
Dans les ménages	4,3	2,7	0,2	2,5	0,5	2,5

Source : Femmes et hommes dans l’économie informelle : Un panorama statistique / Genève, Bureau international du Travail, 2019

Les travailleurs occupant des emplois informels au sein du secteur informel constituent le réservoir le plus important en représentant plus de 80% des effectifs informels. On note aussi que la part de l’emploi informel dans le secteur informel rapportée à l’emploi total, incluant l’agriculture, serait de l’ordre de 51.9% au niveau mondial, contre 6.7% pour l’emploi informel dans le secteur informel et 2.5% pour l’emploi informel au sein des ménages.

1.2.2.2. La dimension genre de l’informalité

Le tableau 3 nous apprend que les hommes sont plus susceptibles d’occuper des emplois informels que les femmes et cela se vérifie pour toutes les régions à l’exception du continent africain. Au niveau du monde, le taux d’informalité moyen des hommes s’établit à 63% contre 58.1% pour les femmes. Les niveaux les plus élevés ont été atteints en Afrique : 82.7% pour les hommes contre 89.7% pour les femmes.

Tableau 3: Part de l’emploi informel dans l’emploi total, par sexe

	Afrique	Amériques	Etats Arabes	Asie et pacifique	Europe et Asie Centrale	Total
Hommes	82,7	40,5	70,2	70,5	26,4	63
Femmes	89.7	39.2	61.8	64.1	23.6	58.1

Source : Femmes et hommes dans l’économie informelle: Un panorama statistique, Bureau international du Travail, 2019

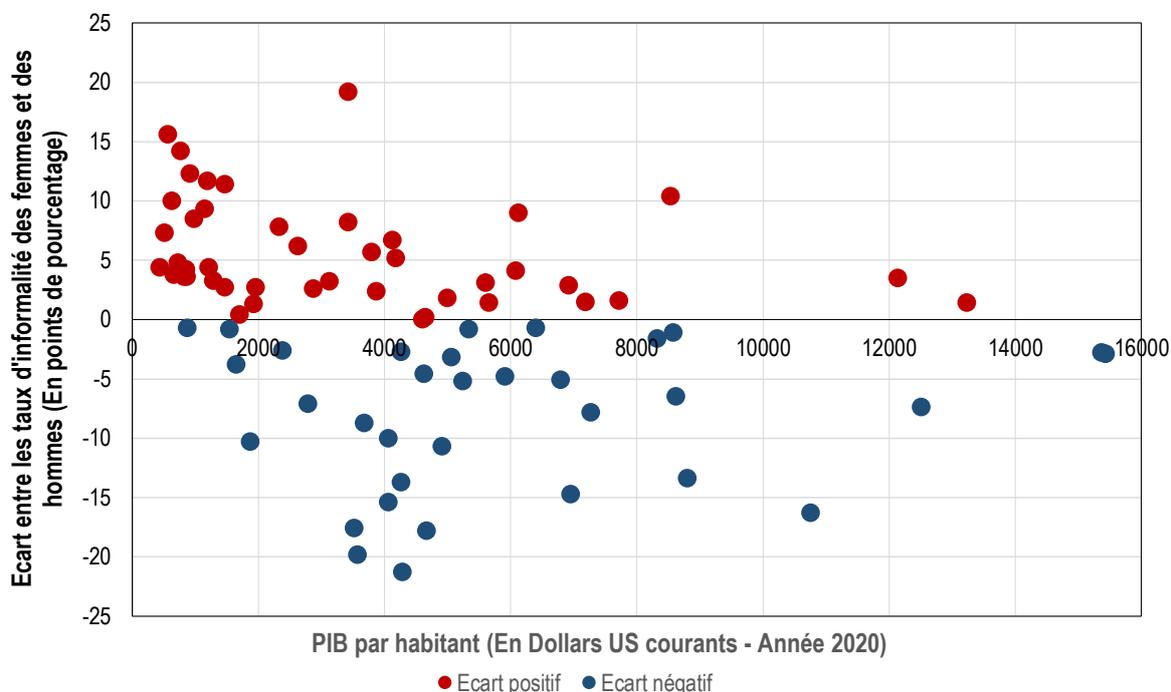
La figure 6 vient conforter des conclusions présentées dans la section précédente concernant l’existence d’une corrélation négative entre les niveaux de revenu par habitant et les taux d’informalité. Il importe de souligner que les pays où l’écart du taux d’informalité entre les femmes et les hommes tend davantage vers des valeurs positives (en rouge) ont enregistré les piètres performances en termes de revenu par habitant, en comparaison avec les pays affichant des écarts négatifs.

Cela pourrait justement indiquer que les femmes seraient plus susceptibles que les hommes, d’occuper des emplois informels, dans les pays où le PIB par habitant serait le plus faible, s’exposant de surcroît aux risques inhérents et associés à la situation d’informalité sur le marché du travail. En effet, les femmes seraient plus vulnérables que les hommes, face à l’informalité et la précarité des emplois.

1.2.2.3. L’informalité et le statut dans la profession

Les indépendants ou travailleurs à leur propre compte constituent, selon les données qui figurent au tableau 4, la catégorie socio-professionnelle la plus touchée par l’informalité sur le marché du travail et toutes les conséquences potentiellement néfastes sur les capacités de ces travailleurs à gérer les risques qui y sont connexes. Leur taux d’informalité se situe, en moyenne mondiale, au niveau de 86.1% contre 50.7% pour les employeurs et 39.7% pour les salariés. Les travailleurs ou aides familiaux occupent, par définition, des emplois informels.

Figure 6: Dimension genre de l’informalité et développement économique : Ecart entre les taux d’informalité des femmes et celui des hommes (En points de pourcentage, dernière année disponible de la période 2016-2021)



Note : Un écart positif (négatif), représenté en rouge (bleu) dans le graphique, signifie que la proportion des femmes employées d’une manière informelle dans l’emploi total féminin est supérieure (inférieure) à la proportion des hommes occupant des emplois informels dans l’emploi masculin total. (Les données utilisées peuvent être consultées dans l’annexe A)

Sources : Compilations et estimations de l’auteur sur la base des données suivantes : Pour l’emploi informel : Données de l’ILO (actualisées en juillet 2021) : <https://ilostat ilo.org/fr/topics/informality/>; pour le PIB par habitant (\$ US courants – 2020): <https://donnees.banquemondiale.org/>; Données de l’INS pour les statistiques sur l’emploi informel en Tunisie (2019).

C’est en Afrique, que les taux d’informalité les plus élevés ont été enregistrés et ce pour les différentes catégories.

Tableau 4: Emploi informel selon le statut dans la profession (en % de l’emploi total)

	Afrique	Amériques	Etats Arabes	Asie et pacifique	Europe et Asie Centrale	Total
Salariés	56,8	25,9	54,3	49,8	15,4	39,7
Employeurs	77,9	31,3	75,1	53,6	39,9	50,7
Travailleurs à leur compte propre	94,4	82,2	94,3	86,2	60,0	86,1
Travailleurs familiaux	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

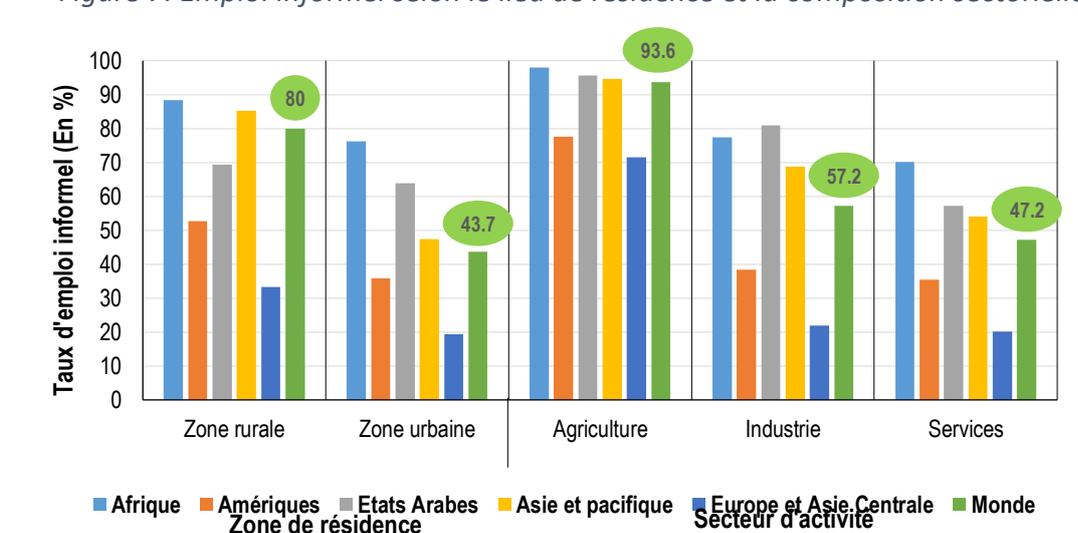
Source : Femmes et hommes dans l’économie informelle : Un panorama statistique, Bureau international du Travail, 2019

1.2.2.4. Informalité et caractéristiques de l'emploi occupé

Le lieu de résidence semble exercer une influence sur la propension des travailleurs à occuper des emplois informels. Effectivement, le taux d'informalité dans les zones rurales s'élève à 80% contre 43.7% dans les zones urbaines.

Parmi les secteurs d'activité, l'agriculture serait la plus particulièrement touchée par l'informalité qui atteint 93.6%, en moyenne au niveau mondial, contre 57.2% pour l'industrie et 47.2% pour les services.

Figure 7: Emploi informel selon le lieu de résidence et la composition sectorielle (en %)

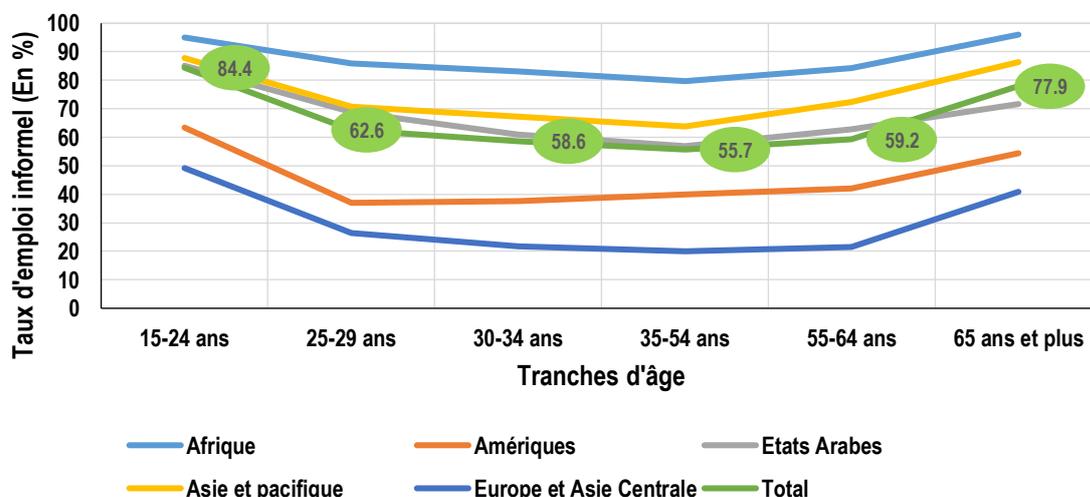


Source : Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique, Bureau international du Travail, 2019

1.2.2.5. Structure par âge des travailleurs informels

Les niveaux d'informalité sont manifestement élevés auprès des jeunes appartenant aux tranches d'âge 15-24 et 25-29 ans et des adultes âgés de plus de 65 ans, soit respectivement 84.4%, 62.6% et 77.9%. Comme illustré dans la figure 8, les taux amorcent une tendance à la baisse pour les jeunes âgés de 30-34 ans et 35-54 ans, correspondant à des taux de l'ordre de 58.6% et 55.7%, avant de repartir à la hausse à partir de 55 ans.

Figure 8: L'informalité selon la structure par âge (en %)



Source : Femmes et hommes dans l'économie informelle : Un panorama statistique, Bureau international du Travail, 2019

1.2.3. Les populations informelles dans la tourmente de la pandémie de la COVID-19

Les travailleurs informels sont plus vulnérables que d'autres aux chocs négatifs tels que la pandémie de la COVID-19. Les mesures prises par les gouvernements pour enrayer la propagation de la COVID-19 ont inclus des mesures de confinement et d'autres mesures de restriction des mouvements qui ont eu un impact sévère sur les secteurs où la concentration de travailleurs informels est élevée. Il s'agit notamment des travailleurs domestiques et des travailleurs dans les secteurs du tourisme et de la restauration, de la fabrication et du commerce de détail, ainsi que de plus de 500 millions d'agriculteurs produisant pour le marché urbain²⁷.

Les politiques de distanciation sociale et les dispositions relatives au travail à domicile imposées en 2020 et 2021, ont sensiblement entravé la capacité à travailler et à générer des revenus pour une grande partie des travailleurs, particulièrement ceux occupant des emplois dans le secteur des services²⁸.

La capacité des travailleurs informels et des entreprises informelles à tirer parti des interventions des pouvoirs publics pour remédier à la perte de revenus peut être réduite par les facteurs qui sont à l'origine de l'informalité. En effet, comme les travailleurs et entreprises informels n'ont pas d'assurance contre la perte de revenus ou de profit et ne sont souvent pas enregistrés, il a été difficile pour les gouvernements de fournir l'aide directe au revenu nécessaire et adéquate pour les soutenir pendant la crise. La collecte d'informations sur les acteurs dans l'économie informelle et la mise en place d'un cadre permettant de fournir une aide aux bénéficiaires ciblés a constitué un défi majeur. L'aide gouvernementale basée sur le revenu ou le statut d'emploi peut ne pas être efficace pour cibler les travailleurs informels qui ne sont pas inclus dans les

27 ILO, « COVID-19 crisis and the informal economy - Immediate responses and policy challenges », ILO Brief (Genève, mai 2020), https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/--travail/documents/briefingnote/wcms_743623.pdf.

28 Laura Alfery, Ghida Ismail, et Marcela Valdivia, « Informal Workers and the Social Protection Response to COVID-19: Who got relief? How? And did it make a difference? », COVID-19 Crisis and the Informal Economy Policy Insights No. 2 (WIEGO, décembre 2020), <https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/Alfers%20workers%20COVID19%20social%20protection%20policy%20insight%202%20Dec%202020.pdf>.

bases de données sur l'emploi, les impôts ou la sécurité sociale. Le manque d'informations sur les entreprises informelles a également limité les possibilités de maintenir les entreprises à flot et de conserver les emplois dans ces entreprises.

Du moment, que les programmes de transferts monétaires non-contributifs ne ciblent qu'une fraction des plus pauvres de la population, plusieurs gouvernements se sont précipités dans l'urgence de la situation à digitaliser leurs bases de données afin de mettre en place des solutions basées sur les paiements mobiles et digitaux du type G2P.²⁹

Les efforts visant à atténuer les effets économiques de la propagation du virus peuvent être entravés si les programmes gouvernementaux ne sont pas en mesure d'atteindre les travailleurs informels et entreprises informels. Confrontés à une perte de revenus, les travailleurs informels peuvent continuer à travailler sans protection adéquate et s'exposer ainsi à des risques sanitaires supplémentaires.

29 <https://www.worldbank.org/en/programs/g2px>

Chapitre 2 :

Analyse exploratoire de
l'économie informelle
en Tunisie

2. Chapitre 2 : Analyse exploratoire de l'économie informelle en Tunisie

2.1. Introduction

La Tunisie a été parmi les rares pays dans le monde à disposer dès le début des années 1970 d'un système statistique qui permet de produire des estimations nationales de l'emploi au sein de l'économie informelle, moyennant une multitude de sources statistiques.

La conscience de saisir l'ampleur et la complexité des secteurs non structurés et informels a émergé et s'est imposé très tôt aux planificateurs et statisticiens.

En effet, aussitôt après la publication des résultats du recensement de 1975, l'INS a procédé au lancement du premier recensement général des établissements en milieu urbain, qui a permis pour la première de prendre la mesure du secteur non structuré.

Ce recensement fondateur a permis de jeter les bases de tout un système d'observation des activités informelles, ce qui a conduit à un autre recensement en 1981 et une enquête nationale sur les activités économiques (ENAE 81) qui s'est focalisée particulièrement sur le secteur non structuré. Outre les résultats qui en sont ressortis, cette enquête a eu le mérite d'intégrer la contribution du secteur non structuré dans les comptes nationaux permettant une estimation plus sûre et robuste du produit national.

Force est de rappeler, dans ce même contexte, que ce nouveau dispositif d'observation mis en place au niveau de l'INS a permis la création du Répertoire National des Entreprises (RNE) en 1994 qui centralise une liste exhaustive d'entreprises patentées à partir des fichiers de l'administration fiscale et de la CNSS.

De même, la Tunisie a été à l'avant-garde de la majorité des pays de la région MENA en organisant le suivi des microentreprises, en conduisant des enquêtes quinquennales, régulièrement depuis 1997, ce qui a largement facilité l'adoption des définitions internationales du secteur informel (1993) et de l'emploi informel (2003).

Toutefois, et en dépit de cette avancée dans l'exploration de l'économie informelle, il a fallu attendre trois décennies pour qu'une enquête auprès des ménages dédiée à l'emploi informel soit réalisée en 2019.

On note par ailleurs l'existence de plusieurs initiatives dans la littérature qui se sont focalisées sur l'estimation du poids du secteur informel dans le produit national et l'ampleur de l'emploi

informel³⁰. Cela a rendu possible, de fil en aiguille, la constitution des séries assez longues retraçant l'évolution de l'informalité dans toutes ses manifestations. Ces travaux ont également adopté des approches de mesure indirecte par bilan résiduel pour aboutir à différentes mesures de l'informalité, en faisant usage de données administratives et de données statistiques issues d'enquêtes auprès des ménages ou d'établissements.

L'absence de production de statistiques régulièrement publiées sur les différentes mesures de l'informalité, en plus de la complexité de certaines définitions pour les usagers, ont laissé planer un grand flou et une incompréhension des différents phénomènes liés à l'informalité constatés au niveau de l'emploi et de l'entreprise.

D'où l'intérêt de consacrer ce deuxième chapitre à explorer les différentes composantes de l'économie informelle en Tunisie et d'apporter des éclairages sur les approches qui seront utilisées pour parvenir à des estimations inédites et robustes, portant sur l'étendue de l'emploi informel et du poids du secteur informel et de l'Économie Non Observée (ENO) dans le produit national.

Un effort de collecte de données statistiques récentes a été consenti afin d'éclairer les décideurs et le public d'une manière générale, sur les impacts potentiels de la crise sanitaire de la Covid-19 sur le secteur informel et les populations occupant des emplois informels.

Évidemment, toutes les méthodologies abordées dans ce rapport seront présentées tout en apportant des clarifications, à chaque fois que cela est nécessaire, à propos des limites des approches adoptées et notamment des données statistiques utilisées.

30 Jacques Charmes, « Secteur informel et emploi informel au Maghreb », in *Informalisation des économies maghrébines : 1*, éd. par M.S. Musette et Jacques Charmes, Reflets de l'Economie Sociale (Alger: CREAD, 2006), 11-25, <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010041167>; Jacques Charmes et Nidhal Ben Cheikh, « Protection Sociale et économie informelle en Tunisie : Défis de la transition vers l'économie informelle » (Banque Africaine de Développement - Centre de Recherches et des Etudes Sociales, mai 2016); Nidhal Ben Cheikh et Jean Yves Moisseron, « The Effects of Social Protection on Informal Employment: Evidence from Tunisia », *Social Policy in the Islamic World*, 2021, 187-223, https://doi.org/10.1007/978-3-030-57753-7_9; Nidhal Ben Cheikh, « L'emploi informel en Tunisie sur la période 2005-2015 », in *Protection Sociale et économie informelle en Tunisie* (CRES - BAD, 2016), 54-72.

2.2. Le poids du secteur informel dans le PIB

2.2.1. Approche méthodologique de mesure du poids du secteur informel

Dans le chapitre précédent, l'accent a été mis sur les définitions internationales du secteur informel issues de la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (1993) et du SCN (2008).

Selon ces définitions, le secteur informel est constitué par les entreprises individuelles (n'ayant pas la forme de sociétés et donc ne tenant pas de comptabilité complète avec bilan) rattachées au secteur institutionnel des ménages en comptabilité nationale (à l'exclusion donc des institutions sans but lucratif au service des ménages, telles les organisations de la société civile) et dont la taille est inférieure à un certain seuil (6 salariés en Tunisie) et/ou qui ne sont pas enregistrées et/ou dont les salariés ne sont pas enregistrés.

En Tunisie, on constate l'absence d'une définition officielle et tranchée à propos du secteur informel. Toutefois, une définition est adoptée dans les publications des enquêtes auprès des microentreprises qui énonce que « *le secteur informel est constitué des unités économiques, quel que soit leur statut (employeur, indépendant, compte propre...) et leur type d'activité (y compris agriculture), produisant des biens et services pour le marché et ne disposant, de fait ou de droit, d'aucune comptabilité complète (de flux). Ces unités seront considérées dans les comptes nationaux comme des entreprises individuelles du secteur des ménages* »³¹.

La part du secteur informel dans le PIB non agricole correspond à la somme de la valeur ajoutée brute des microentreprises de moins de 6 salariés qui ne tiennent pas de comptabilité et celle des autres activités informelles (microentreprises non enregistrées dans le répertoire, travailleurs non enregistrés des entreprises formelles), en proportion du PIB. Le tableau 5 illustre clairement l'approche suivie pour déduire par solde résiduel la valeur ajoutée brute de la composante « *autres activités informelles* » (VA non agricole – VA de toutes les autres composantes).

2.2.2. Évolution du poids du secteur informel dans le PIB

On démontre dans le tableau 5 que la part du secteur informel non agricole dans le PIB non agricole est passée de 30.7% en 2017 à 28.5% en 2020. Naturellement, les taux se situent à des niveaux plus élevés lorsqu'il s'agit de toutes les activités informelles incluant le secteur agricole ; la part du secteur informel dans le PIB s'est établie aux alentours de 35.2% en 2020 contre 36.4% en 2017.

31 INS, « Résultats de l'enquête sur les activités économiques des microentreprises en 2016 en Tunisie » (Tunis: Institut National de la Statistique, 2018).

Eu égard à l'indisponibilité de données annuelles qui renseignent sur l'évolution des composantes du secteur informel entre 2017 et 2020, il serait difficile de se prononcer sur l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 sur l'évolution constatée de la part du secteur informel dans la valeur ajoutée brute non agricole.

Tableau 5: Part des différentes composantes du secteur informel dans la valeur ajoutée brute

Composantes	2017 (base 1997)		2020 (base 2015)	
	En MD	En %	En MD	En %
PIB	96324,7		111074	
Agriculture	9335,9		12179,7	
Impôts sur les importations	132		129	
(4) VAB non agricole	86856,8	100%	98765,3	100%
(5) Administration publique	18468,4	21,3%	24171,1	24,5%
(6) Entreprises du Répertoire National	35296,6	40,6%	38658	34,1%
Dont : Entreprises du secteur formel	31441,6	36,2%	33712	34,1%
Dont : Microentreprises avec comptabilité	4441,9	5,1%	5447,5	5,5%
(1) Microentreprises Sans comptabilité	10623,5	12,2%	11271	11,4%
(7) Activité des ménages purs	6148,7	7,1%	7469,8	7,6%
Autres entrepreneurs individuels du secteur des ménages (incluant ISBL)	255,2	0,3%	288,8	0,3%
(8) Autres activités informelles = (4) – ((5) +(6))	16064,4	18,5%	16906,6	17,1%
(2) +(1) +(7) +(8))				
(3) Total Informel Non agricole= (1) + (2)	26687,9	30,7%	28177,6	28,5%
Total Secteur informel (y compris agriculture)	35090,2	36,4%	39139,3	35,2%

Note : Les données sur l'activité des ménages purs et l'ISBL (Institutions Sans But Lucratif au service des ménages) sont encore provisoires pour l'année 2020 et basées sur les résultats du secteur institutionnel des ménages. Les activités des ménages correspondent aux loyers implicites et salaires versés par les ménages. Également, toutes les données pour l'année 2020 sont aussi provisoires et produites par les services de la comptabilité Nationale à l'INS.

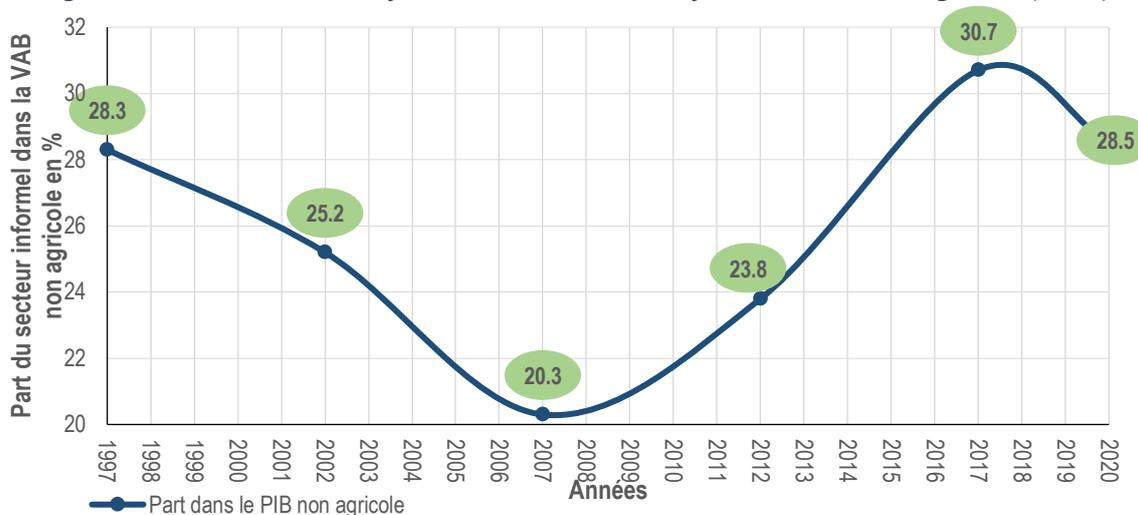
Source : Estimations et compilations de l'auteur à partir des résultats de l'enquête sur les microentreprises de l'année 2016 et les données de la comptabilité nationale (INS)

En constituant une série longue à partir d'anciennes estimations de J. Charmes³², deux tendances distinctes peuvent être distinguées, illustrées dans la figure 9. La première marquée par une baisse substantielle de la part du secteur informel dans le PIB non agricole, qui est passée de 28.3% en 1997, à 25.2% en 2002 pour s'établir à 20.3% en 2007. Une tendance à la hausse a été amorcée à partir de 2012, passant de 23.8% à 30.7% en 2017.

Une estimation de la part du secteur informel dans la VAB non agricole pour l'année 2020, produite sur la base de chiffres encore provisoires de la comptabilité nationale, annonce une baisse de 2.2 points de pourcentage, soit 28.5% (voir figure 9).

32 Charmes et Ben Cheikh, « Protection Sociale et économie informelle en Tunisie : Défis de la transition vers l'économie informelle ».

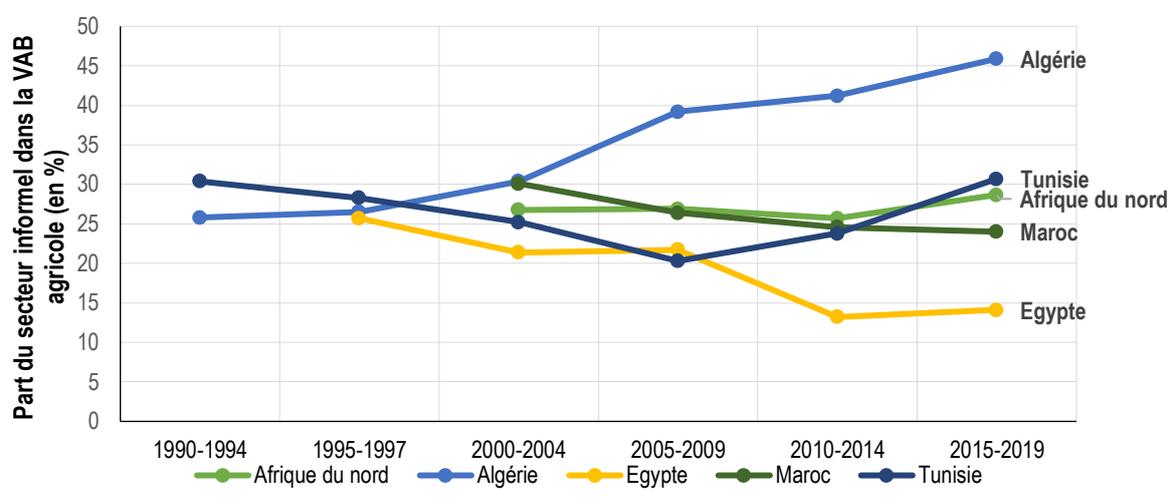
Figure 9: Part du secteur informel dans la Valeur Ajoutée Brute non agricole (En %)



Source : Estimations de l'auteur pour 2017 et 2020 ; Estimations de Jacques Charmes (2016) pour les années 1997, 2002, 2007 et 2012.

La figure 10 ci-après illustre une expansion marquante du secteur informel dans le PIB non agricole en Algérie et en Tunisie au cours des quatre périodes quinquennales examinées, avec une poussée assez nette au cours de la période 2005-2009, alors qu'au contraire, c'est une tendance globale à la baisse qui est constatée pour le Maroc et l'Égypte. On note par ailleurs, un léger regain en Égypte au cours de période 2005-2009. La moyenne pour l'ensemble de l'Afrique du Nord marque le même pic en 2005-2009 (période qui correspond à la survenance de chocs exogènes pour tous les pays de la région notamment en relation avec la crise financière internationale ayant sévi entre 2007 et 2008), qui sera à nouveau atteint au cours de la dernière période 2015-2019, induit par une nouvelle dynamique d'expansion de l'économie informelle rapportée en Algérie et en Tunisie. La figure 10 illustre clairement le contraste entre les dynamiques prévalant en Algérie et en Égypte.

Figure 10: Contribution du secteur informel (sans l'agriculture) au PIB non agricole par période quinquennale dans les quatre pays d'Afrique du Nord



Note : Pour l'Afrique du Nord, il s'agit d'une moyenne simple non pondérée

Sources : Estimations de Jacques Charmes³³ pour les années 1997, 2002, 2007 et 2012 et de l'auteur pour la Tunisie (Année 2017)

2.3. Dynamique de l'emploi informel au cours de la période 2005-2020

Cette section se focalise essentiellement sur la mesure de l'étendue de l'emploi informel en Tunisie et certaines caractéristiques des travailleurs informels. Grâce à l'utilisation de diverses sources de données statistiques (enquêtes auprès des ménages, recensements, données administratives), il a été possible de constituer une série statistique retraçant l'évolution de l'emploi informel sur la période 2005-2020. Il importe de noter par ailleurs, que cette série statistique, qui actualise et met à jour une ancienne recherche de l'auteur, constitue la seule référence en Tunisie en matière de mesure de l'emploi informel au sein de l'économie sur une longue période³⁴.

Cette étape qui consiste à apporter des mesures de l'emploi informel ne se réduit pas à la simple amélioration de nos connaissances d'un point de vue statistique par rapport à ce phénomène. Comme souligné plus haut dans l'introduction de ce présent chapitre, il serait crucial de connaître l'étendue et la dynamique d'évolution de l'emploi informel avant de se consacrer aux questions plus pointues ayant trait aux trajectoires de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, aux déterminants des comportements informels observés auprès des travailleurs ainsi que la question relative à l'influence des programmes

³³ Jacques Charmes, « Emploi et économie informelle », in *Population et questions de développement*, par Yves Charbit (ISTE Group, 2022), 69-91, <https://doi.org/10.51926/ISTE.9051.ch3>.

³⁴ Ben Cheikh, « L'emploi informel en Tunisie sur la période 2005-2015 »; Ben Cheikh et Moisseron, « The Effects of Social Protection on Informal Employment »; Charmes et Ben Cheikh, « Protection Sociale et économie informelle en Tunisie : Défis de la transition vers l'économie informelle ».

non-contributifs sur les choix des travailleurs entre la formalité et l’informalité sur le marché du travail. Pour des raisons de comparabilité internationale et en vue d’adopter les standards internationaux en matière d’estimation de l’emploi informel développés par l’OIT, l’accent sera mis dans cette section sur l’emploi informel total ainsi que sur l’emploi informel au sein de l’économie non agricole.

2.3.1. Approche d’estimation de l’emploi informel non-déclaré en Tunisie

Dans ce rapport, l’approche du solde résiduel a été adoptée pour parvenir à des estimations nationales de l’emploi informel sur la période 2005-2020. Il convient également de noter qu’il n’a pas été possible de recourir à la méthode directe en raison de l’absence d’enquêtes régulières auprès des ménages en Tunisie qui produisent de telles estimations.

Concrètement, l’approche consiste à utiliser deux sources de données différentes et à faire des rapprochements afin d’obtenir une estimation de l’emploi informel. La première source de données fournit des données exhaustives sur l’emploi, incluant à la fois l’emploi formel et informel. Ces données ont été collectées à partir des résultats des enquêtes sur la main-d’œuvre, publiées régulièrement par l’Institut national de la statistique (INS).

La deuxième source de données est constituée à partir des données administratives des cotisations déclarées par les travailleurs aux caisses sociales en Tunisie, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Ainsi, les effectifs des assurés sociaux sont calculés en considérant les travailleurs comme étant effectivement déclarés, donc formels, uniquement s’ils ont versé leurs cotisations à la CNSS au moins une fois au cours des quatre trimestres de l’année.

Il y a lieu de préciser qu’une faible régularité de cotisation au cours d’une année n’entraîne pas ipso facto la remise en cause du droit aux prestations de santé tant que l’assuré continue à verser ses contributions au moins un trimestre par année, mais cela serait susceptible d’hypothéquer les chances d’ouvrir droit à une pension décente pour l’affilié.

Il convient de préciser à ce niveau que l’approche d’identification de l’emploi informel adoptée dans ce rapport se base sur la définition légaliste ou de protection sociale suggérée entre autres par Saavedra et Chong³⁵. Cette approche suggère de classer comme informels tous les travailleurs salariés ou indépendants qui ne sont pas affiliés à un régime légal de

³⁵ Jaime Saavedra et Alberto Chong, « Structural reform, institutions and earnings: Evidence from the formal and informal sectors in urban Peru », *Journal of Development Studies* 35, n° 4 (1999): 95-116.

sécurité sociale. D'où l'intérêt de cette définition pour l'esquisse des liens potentiels entre informalité sur le marché du travail et précarité.

Il importe de souligner par ailleurs que les statistiques publiées par la CNSS comportent des insuffisances majeures en raison de la surestimation constatée des niveaux de couverture sociale effective. D'ailleurs, les statistiques publiées par les régimes de retraite dans la majorité des pays en développement ne font pas la distinction entre les affiliés actifs dans le paiement de leurs cotisations et les comptes dormants, c'est-à-dire des travailleurs qui ne procèdent plus au paiement des cotisations pour multiples raisons³⁶. D'où l'intérêt et la pertinence des travaux sur les dynamiques de transitions entre la formalité et l'informalité ainsi que l'inactivité sur le marché du travail auxquels le troisième chapitre de ce rapport sera consacré.

Il serait également intéressant d'explorer la question des densités de cotisations, considérées par ailleurs comme une estimation directe de la probabilité de cotisation. Les données sont collectées et analysées à partir de l'historique des enregistrements de cotisations géré par les caisses de retraites.

Aussi, les travailleurs n'ayant nullement procédé au versement de leurs cotisations dues à la CNSS synonyme d'une informalité continue, à sens unique, durant toute la phase active de leur cycle de vie ou ceux n'ayant pas versé assez pour pouvoir être éligible à une retraite minimum, seraient tous théoriquement plus exposés au risque d'être précipités dans le cercle vicieux de la pauvreté et de la vulnérabilité.

C'est tout l'intérêt de la définition légaliste de protection sociale adoptée dans ce rapport pour détecter dans un premier temps les travailleurs informels, et d'estimer dans un second temps l'étendue de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie.

En effet, la situation de travail informel est abordée à l'aune de la condition de paiement effectif des cotisations au moins une fois par an, ce qui pourrait donner une image en cohérence avec la dynamique actuelle des densités de cotisations.

³⁶ Alvaro Forteza, Leonardo Lucchetti, et Montserrat Paralles-Miralles, « Measuring the Coverage Gap », in *Closing the coverage gap: role of social pensions and other retirement income transfers*, éd. par Robert Holzmann, David A. Robalino, et Noriyuki Takayama (Washington, DC: World Bank, 2009).

Le tableau qu'on dresse à ce propos serait en décalage total avec les chiffres officiels de la couverture sociale effective que publient la CNSS et le MAS. Toutefois, les estimations de l'emploi informel portées par ce rapport ne seraient pas en mesure de capter les profils de travailleurs procédant à des transitions d'une phase contributive à une phase non-contributive en raison du recours à des observations annuelles longitudinales.

On note par ailleurs que la définition adoptée dans ce rapport est pleinement conforme aux engagements pris par la communauté internationale en matière de travail décent et à ses quatre piliers : création d'emplois, protection sociale, droit au travail et dialogue social.

La base de données des affiliés de la CNSS utilisée dans ce rapport pour la constitution d'une série annuelle sur les travailleurs déclarés est partiellement disponible au niveau du CRES. Cette base de données couvre tout l'historique des cotisations des affiliés appartenant à tous les régimes de retraite gérés par la CNSS (RSNA, RSA, RSAA, RIA, RINA et RTFR) sur toute la période que couvre le rapport : 2000-2018. La base comporte les variables suivantes : Identifiant des affiliés, Régime d'affiliation, date de naissance, année d'affiliation, Adresse, Gouvernorat, paiements trimestriels des cotisations et Secteur d'activité. Il importe de mentionner que les données se rapportant aux années 2019 et 2020, ont été collectées directement auprès de la CNSS.

D'un point de vue opérationnel, la démarche adoptée ici consiste à soustraire les emplois considérés comme formels (affiliés déclarés à la CNSS ayant procédé au paiement d'au moins un trimestre de cotisations au cours d'une année) de l'emploi total exhaustif publié grâce aux enquêtes trimestrielles sur l'emploi produites et publiées par l'INS, ce qui nous permet d'obtenir une estimation de l'emploi informel dans l'économie. Le même principe s'applique aux différents types d'emploi informel : emploi salarié, non salarié, informel dans le secteur agricole, informel dans le secteur non agricole et informel par groupe d'âge.

La méthodologie adoptée dans ce chapitre pour estimer l'emploi informel s'inspire aussi, en partie, des lignes directrices adoptées par la 17e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2003 concernant la définition de l'emploi informel (ILO 2003).

Les statistiques de l'emploi total, déclaré et informel, seront différenciées dans la suite selon le statut dans l'emploi, travail salarié et non salarié, comme indiqué dans le tableau 6 ci-dessous :

Tableau 6: Approche d'estimation et de mesure de l'emploi informel par bilan résiduel

Emploi total (INS)		Emploi déclaré (CNSS et CNRPS)		Emploi informel
Emploi total au sein de l'économie	—	Emploi déclaré total au sein de l'économie	=	Emploi informel total au sein de l'économie
Emploi total dans le secteur non agricole	—	Emploi déclaré dans le secteur non agricole	=	Emploi informel dans le secteur non agricole
Emploi salarié au sein de l'économie	—	Emploi salarié déclaré au sein de l'économie	=	Emploi informel salarié au sein de l'économie
Emploi non salarié au sein de l'économie	—	Emploi non salarié déclaré au sein de l'économie	=	Emploi informel non salarié au sein de l'économie

2.3.2. Dynamique de l'emploi informel sur la période 2005-2020

2.3.2.1. Aperçu global

En suivant l'approche méthodologique décrite ci-dessus, il a été possible de compiler une série temporelle qui retrace l'évolution de l'emploi informel sur la période 2005-2020. L'emploi informel au sein de l'économie a représenté 26.8 % de la population active occupée en 2020, soit 917.7 milliers d'emplois contournant le paiement des contributions légales aux caisses de sécurité sociale.

Figure 11: Effectifs de travailleurs informels et taux d'informalité sur la période 2005-2020



Source : Estimations et compilations de l'auteur sur la base des statistiques des caisses sociales et de l'INS

Il convient de noter que le taux d'emploi informel a suivi une tendance à la baisse sur la période 2005-2011 avant d'amorcer une tendance à la hausse sur la période 2012-2015 et de s'inscrire de nouveau à la baisse au cours de la période 2016-2018.

Le taux d'emploi informel, qui a culminé à 34,4 % en 2005, est tombé à 27,5 % en 2010, a augmenté à 29,4 % en 2015 avant de retomber à 26,9 % en 2018.

Toutefois, une nouvelle tendance à la hausse, perceptible à partir de 2019, s'est poursuivie en 2020. Les difficultés sans précédent que les acteurs économiques ont dû affronter au cours de l'année 2020 occasionnées par les mesures de

confinements prises les autorités pour enrayer la propagation de la pandémie de la Covid-19, se sont traduites par une hausse de l’informalité, mais beaucoup plus faible que ce qui était attendu. En effet, les actions de protection sociale, prises comme réponse du gouvernement à la crise sanitaire, notamment celles ayant ciblé le secteur informel, au même titre que les travailleurs informels, auraient atténué dans une certaine mesure, les impacts négatifs de la crise économique aigüe sur ces catégories de la population.

Il importe, par ailleurs, de rappeler qu’une recrudescence remarquable de l’informalité sur le marché du travail en Tunisie a été enregistrée lors d’une période critique de la transition démocratique. En effet, la période située entre 2012 et 2015 a été marquée par des remous politiques et une dégradation alarmante de la situation sécuritaire suite aux assassinats politiques de deux illustres figures de la gauche tunisienne en 2013 et aux attentats terroristes de 2015, plongeant le secteur touristique dans une profonde récession.

Plusieurs études ont établi l’existence d’évidences empiriques quant aux liens entre les périodes d’instabilité politique et la dynamique de l’économie informelle. A cet effet, Elbahnasawy, Ellis, et Adom³⁷ précisent que l’environnement politique pourrait impacter le niveau de détermination des gouvernements à investir dans une collecte efficiente de ressources fiscales et par ricochet à sa capacité à détecter l’informalité. Ils ont pu démontrer aussi que l’instabilité politique combinée à une forte polarisation sociale ou religieuse dans certains contextes serait associée à une forte étendue de l’économie informelle. Dans le contexte des révolutions ayant secoué le monde arabe, des études empiriques faisant usage de données sur le marché du travail en Égypte ont pu démontrer que l’incidence d’emplois informels s’est envolée depuis 2011.

En effet, la probabilité de travailler informellement a augmenté après la révolution en Égypte aussi bien pour les travailleurs diplômés que pour les non qualifiés³⁸.

En se basant sur des données diffusées par le réseau mondial WIEGO portant sur des estimations harmonisées de l’emploi informel au niveau mondial pour différents groupes de pays classés selon le niveau de leur revenu par habitant³⁹, nos estimations situent la Tunisie entre les taux enregistrés dans les pays développés (18 %) et ceux prévalant dans les pays émergents (67 %).

Ce niveau plutôt modéré d’informalité sur le marché du travail tunisien serait cohérent avec le niveau élevé de couverture légale de la population active par les régimes d’assurance comme expliqué dans la première section de cet article. L’inadéquation entre le niveau d’offre des régimes contributifs obligatoires et les besoins de la population active, est considérée comme l’un des principaux déterminants de l’emploi informel.

La figure 12 basée sur les données de 52 pays en développement, dont la Tunisie, et collectées principalement à partir des bases de données de l’OIT, où il existe des séries harmonisées sur l’étendue de l’emploi informel dans le temps, suggère que les taux d’informalité au niveau du marché du travail ont tendance à être plus faibles dans les pays où la couverture légale du régime contributif vieillesse de la population en âge de travailler est élevée. En d’autres termes, cela démontre que les pays ayant fourni des efforts en termes d’extension des régimes contributifs de sécurité sociale en direction de l’économie informelle sont les plus disposés à enregistrer les taux les plus faibles d’emploi informel. Cela nous mène à dire que les pays en développement ayant créé une offre de régimes assurantiels pour les travailleurs non-salariés, à l’instar de la Tunisie,

³⁷ Nasr G. Elbahnasawy, Michael A. Ellis, et Assandé Désiré Adom, « Political Instability and the Informal Economy », *World Development* 85 (1 septembre 2016): 31-42, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.04.009>.

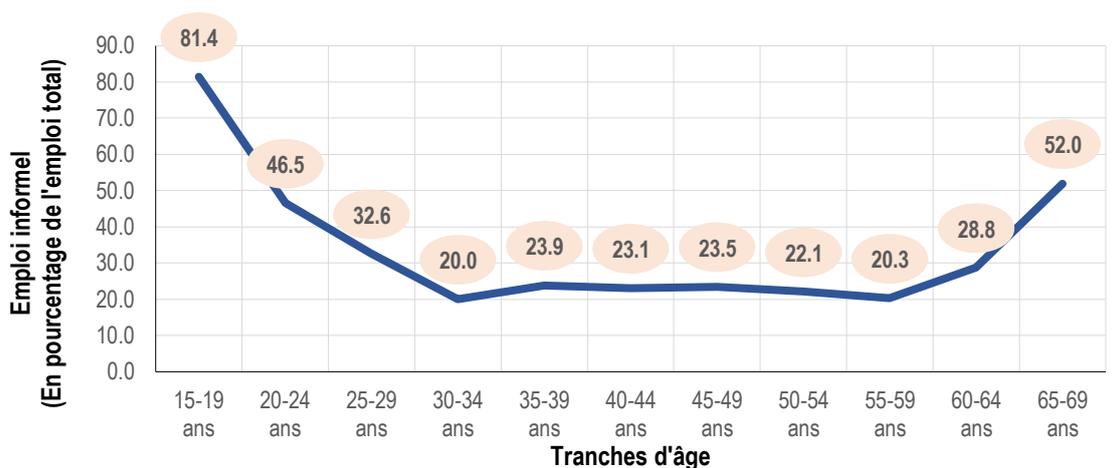
³⁸ Ragui Assaad et Caroline Krafft, *The Egyptian Labor Market in an Era of Revolution* (OUP Oxford, 2015); Ahmed Elsayed et Jackline Wahba, « Political Change and Informality », *Economics of Transition and Institutional Change* 27, n° 1 (2019): 31-66, <https://doi.org/10.1111/ecot.12198>.

³⁹ Florence Bonnet, Joann Vanek, et Martha Chen, « Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Brief » (WIEGO, ILO, janvier 2019), <https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/files/Women%20and%20Men%20in%20the%20Informal%20Economy%20-%20A%20Statistical%20Brief%20-%20for%20web.pdf>.

La forme en U de la courbe d'informalité selon la structure par âge des travailleurs informels qu'illustre la figure 13 a été constatée et vérifiée dans un nombre d'études et de recherches empiriques qui ont traité les profils et les caractéristiques socio-économiques des travailleurs informels⁴⁰.

Il convient également de noter que l'acceptation d'emplois informels serait un moyen pour les jeunes de participer au marché du travail, d'acquérir de l'expérience et, éventuellement, de trouver un emploi formel, car l'informalité diminue rapidement avec l'âge⁴¹. Les taux d'informalité sont inférieurs à la moyenne nationale pour les groupes d'âge entre 35 et 59 ans, et reprennent à nouveau par la suite à mesure que les individus prennent leur retraite.

Figure 13: Structure par âge du taux d'emploi informel (Année 2020)



Source : Calculs de l'auteur sur la base des statistiques produites par l'INS et les données des caisses sociales

Cette baisse des taux d'informalité constatée auprès des travailleurs se trouvant à moins de 25 années de l'âge légal de départ à la retraite pourrait être expliquée par un effort de rattrapage des salariés et non-salariés qui visent, à l'évidence, de maximiser leurs années de cotisation effective, en perspective d'une cotisation de retraite décente.

2.3.2.3. L'informalité selon le statut dans la profession des travailleurs

Les travailleurs indépendants représentaient 55,1 % de l'emploi informel total, tandis que leur part dans l'emploi total était d'environ 24 % en 2020. En effet, les niveaux d'informalité de l'emploi affectant les travailleurs indépendants dépassent de loin ceux estimés pour les travailleurs salariés. En 2020, le taux d'informalité des travailleurs indépendants a atteint 57.6% contre seulement 16.1 % pour les salariés. Ce résultat se recoupe avec les faits stylisés sur l'économie informelle pour les pays en développement, en particulier dans la région

⁴⁰ Perry, *Informality : exit and exclusion / Guillermo E. Perry ... [et al.]*; Leonardo Gasparini et Leopoldo Tornarolli, « Labor Informality in Latin America and the Caribbean: Patterns and Trends from Household Survey Microdata* », *Revista Desarrollo y Sociedad*, 20 juin 2017, <https://doi.org/10.13043/dys.63.1>; OECD et ILO, *Tackling Vulnerability in the Informal Economy*; Bonnet, Vanek, et Chen, « Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Brief ».

⁴¹ Roberta Gatti et al., *Jobs for Shared Prosperity: Time for Action in the Middle East and North Africa*, 2013, <http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=1190819>.

MENA, qui révèlent que l'emploi informel est le plus fortement associé au travail indépendant⁴². Cela signifie que les travailleurs indépendants en Tunisie sont particulièrement moins résilients que les travailleurs salariés, et seraient donc plus exposés aux fluctuations macroéconomiques et aux aléas de la vie⁴³.

Tableau 7: Évolution de l'emploi informel au sein de l'économie (2005-2020)

	Emploi informel Total		Emploi informel Salarié		Emploi informel non-salarié	
	Nombre (Milliers)	En %	Nombre (Milliers)	En %	Nombre (Milliers)	En %
2005	1007,2	34,4	413,6	20,5	593,6	64,9
2006	987,3	2,9	389,3	19,0	598,0	62,6
2007	953,8	30,9	409,6	19,1	544,2	57,8
2008	929,9	29,5	375,8	17,2	554,1	57,3
2009	894,5	28,0	334,4	15,1	560,0	56,6
2010	900,6	27,5	299,4	13,3	601,2	58,2
2011	738,5	23,5	260,8	11,7	477,7	52,9
2012	815,7	25,3	316,6	13,7	499,1	54,2
2013	880,3	26,6	370,8	15,5	509,5	55,2
2014	968,5	28,4	348,2	14,7	620,2	59,8
2015	996,7	29,4	459,0	18,6	537,7	58,5
2016	938,0	27,5	401,4	16,3	536,6	56,3
2017	904,8	26,2	481,5	18,5	423,4	49,2
2018	904,7	25,9	460,1	17,6	444,6	50,7
2019	919,1	26,1	406,1	15,6	513	55,3
2020	917,7	26,8	411,2	16,1	506,5	57,6

Source : Estimations et compilations de l'auteur

2.3.2.4. Dimensions sectorielles de l'informalité

Le tableau 8 illustre clairement la dynamique de l'évolution du taux d'emploi informel au sein de l'économie non agricole, qui s'élevait à 22,9 % en 2020 contre 20,4 % en 2010 et 25,8 % en 2005. Le taux d'informalité dans le secteur agricole est particulièrement élevé, ayant atteint 54,6% en 2020 contre 61,8% en 2015 et 72% en 2005. Cette baisse remarquable de l'informalité de l'emploi dans le secteur agricole aurait été induite par l'extension de la couverture sociale légale et effective au profit des travailleurs salariés et indépendants occupant des emplois précaires et saisonniers au sein du secteur agricole.

Tableau 8: Evolution de l'emploi informel au sein de l'économie non agricole

Emploi informel

⁴² Bonnet, Vanek, et Chen, « Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Brief »; Gatti et al., *Jobs for Shared Prosperity*; William F. Maloney, « Informal Self-Employment: Poverty Trap or Decent Alternative? », in *Pathways Out of Poverty: Private Firms and Economic Mobility in Developing Countries*, éd. par Gary S. Fields et Guy Pfeffermann (Dordrecht: Springer Netherlands, 2003), 65-82, https://doi.org/10.1007/978-94-010-0009-3_4.

⁴³ Norbert M. Fiess, Marco Fugazza, et William F. Maloney, « Informal self-employment and macroeconomic fluctuations », *Journal of Development Economics* 91, n° 2 (1 mars 2010): 211-26, <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2009.09.009>.

	Non agricole	En %	Agricole	En %
2005	616,5	25,8	390,7	72,0
2006	594,2	24,4	393,0	68,8
2007	588,3	23,3	365,5	64,7
2008	600,2	23,0	329,6	60,4
2009	547,0	20,8	347,5	60,5
2010	552,5	20,4	348,1	60,5
2011	453,7	17,3	284,9	55,9
2012	489,5	18,3	326,2	59,5
2013	588,6	21,0	291,7	57,5
2014	664,4	22,9	304,1	59,0
2015	688,7	23,9	308,0	61,8
2016	644,8	22,1	293,1	58,4
2017	613,6	20,8	291,2	57,1
2018	617,0	20,6	287,7	56,8
2019	655,5	21,5	263,6	54,7
2020	690,4	22,9	227,3	54,6

Source : Estimations et compilations de l'auteur

2.4. L'emploi informel selon l'approche de l'INS

Afin de cerner l'étendue de l'emploi informel, l'INS a intégré au sein de l'enquête emploi trimestrielle de l'année 2019, un module entier consacré à la détection des travailleurs informels au sein des ménages enquêtés. L'approche adoptée s'appuie sur la méthodologie de l'OIT et notamment les directives de la 17^{ème} CIST. La définition opérationnelle de l'emploi informel chez les employeurs et les travailleurs indépendants dépend fondamentalement des caractéristiques de l'unité de production. Or, l'approche adoptée par l'INS est basée sur la collecte des informations sur les unités de production formelles et informelles à partir des réponses des travailleurs non-salariés contrairement à la démarche embrassée pour le cas des enquêtes mixtes (*Pour plus de détails sur l'approche de l'INS, voir Encadré 1*).

Les résultats pour l'année 2019 affichent un taux d'informalité sur le marché du travail en Tunisie de l'ordre de 44.8% qui correspond à un effectif global de travailleurs informels de 1587.7 milliers. Le tableau 9 démontre que les taux d'informalité observée auprès des hommes distancient de loin les taux constatés pour les femmes, soit respectivement 49.5% et 31.9%. L'informalité prévalant au sein de l'économie non agricole est naturellement moins élevée, soit un taux de l'ordre de 38.3%.

Tableau 9: Effectifs informels selon l'approche de l'INS en 2019 ⁴⁴

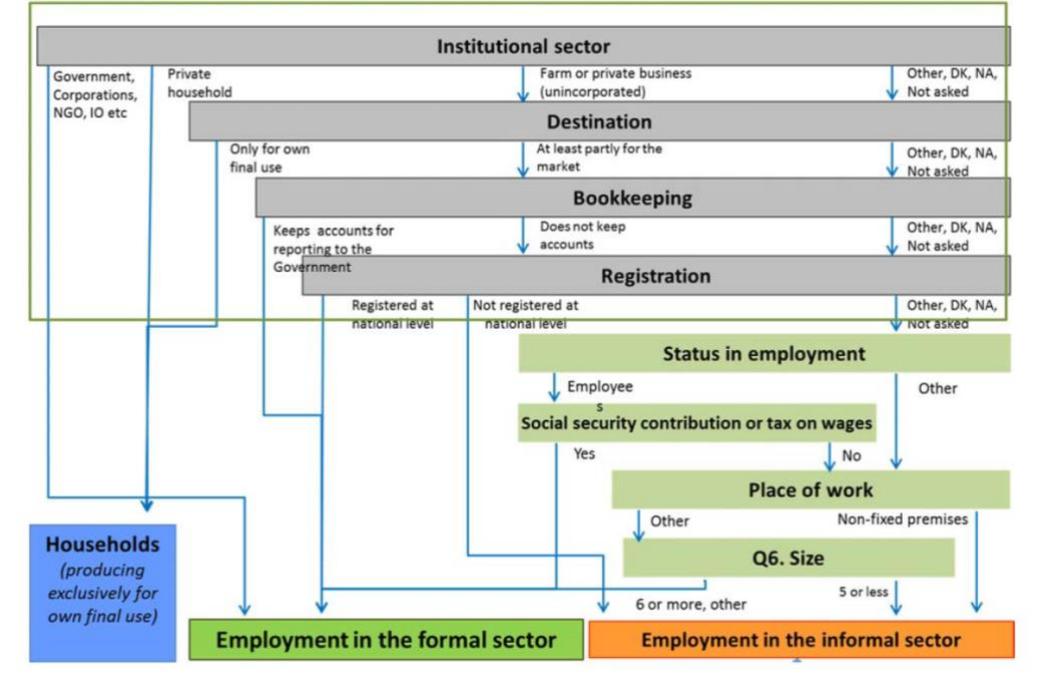
	Economie totale		Economie non agricole	
	(en milliers)	En %	(en milliers)	En %
Hommes	1297,6	49,5	956,2	43,2
Femmes	301,1	31,9	222,4	25,9

⁴⁴ Les résultats analysés dans ce rapport concernent le quatrième trimestre de l'année 2019.

Total	1598.7	44,8	1178,6	38,3
--------------	--------	------	--------	------

Source : INS (2020)

Box 1: Critères et processus retenus dans la définition opérationnelle du secteur informel et de l'emploi informel selon l'INS



Source : OIT (2018)

L'un des résultats les plus saillants qui ressort de l'enquête de l'INS a trait à l'informalité selon le statut dans la profession. En effet, le tableau 10 démontre que 87.6% des travailleurs indépendants occupent des emplois informels (97.7% pour les hommes et 79.6% pour les femmes) contre 30.6% pour les travailleurs salariés (33.6 pour les hommes et 23.2% pour les femmes). Les taux d'informalité des travailleurs indépendants sont ici de loin plus élevés que les niveaux retrouvés moyennant l'approche résiduelle qu'on adopte dans ce rapport. Selon l'approche de l'OIT, tous les travailleurs indépendants travaillant pour leur propre compte ou détenant des entreprises de moins de 6 salariés, ne tenant pas de comptabilité réelle, sont systématiquement rangés parmi les travailleurs informels.

Tableau 10: Effectifs informels au sein de l'économie et taux d'informalité (%) selon le statut dans la profession en 2019

	Indépendants	Salariés	Aides familiaux	Total
Hommes	604.4 (97.7)*	622.8 (33.3)	70.4 (100)	1297.6 (49.5)
Femmes	75.9 (79.6)	188 (23.2)	37.2 (100)	301.1 (31.9)
	680.3	810.8	107.6	1598.7

Total	(87.6)	(30.2)	(100)	(44.8)
--------------	--------	--------	-------	--------

*Les valeurs entre parenthèse correspondent aux taux d'informalité

Source : Enquête emploi – INS (2019)

L'analyse de l'informalité par secteur d'activité confirme les résultats précédents que le secteur agricole serait l'un des réservoirs les plus importants d'emplois informels et affiche le taux d'informalité le plus élevé, en l'occurrence 85.6%, suivi du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) qui enregistre un taux de 69.2%, des secteurs du commerce et du transport, respectivement 64.7% et 47.8%.

Tableau 11: Effectifs informels et taux d'informalité par secteur d'activité en 2019

Secteur d'activité	Effectifs (en milliers)	Emploi informel en %
Agriculture et pêche	420,2	85,6
Industries manufacturières	148,5	22,6
Industries agroalimentaires	31,8	30,6
Matériaux de construction, porcelaine et verre	8,7	23,5
Industries mécaniques et électriques	26,6	16,7
Textile, habillement et cuir	42,4	18,1
Industries non manufacturières	355,1	64,3
Bâtiment et travaux publics (BTP)	353,9	69,2
Services	659,6	35,7
Commerce	284,7	64,7
Transport et communication	94,1	47,8
Hôtels et restaurants	70,3	44,4
Education, santé et services administratifs	37,3	5,6
Total	1598,7	44,8
Total sans agriculture	1178,6	38,3

Source : Enquête emploi - INS (2020)

2.5. Le poids de l'Économie Non Observée (ENO) dans le PIB

Dans le premier chapitre, l'approche monétaire indirecte a été présentée comme l'une des méthodes les plus couramment utilisées pour circonscrire l'étendue de l'ENO. On essaiera ici de recourir à cette approche afin d'explorer l'ENO et notamment son évolution en Tunisie depuis le début des années 1980 jusqu'à nos jours, en s'inspirant des travaux de Gutmann et

de Tanzi⁴⁵. Un essai a déjà été réalisé pour le cas de la Tunisie en faisant recours à l'approche de Tanzi pour la période 1980 – 2014⁴⁶.

2.5.1. Approche théorique de demande de monnaie

Les approches monétaires utilisées dans la mesure de la taille de l'ÉNO ont connu un essor remarquable depuis la fin des années 1970. Ces approches adoptent pour leur grande majorité l'hypothèse stipulant que les agents utilisent massivement de l'argent en espèces pour le règlement de leurs transactions afin d'échapper aux différents contrôles incluant l'administration fiscale. Il est largement reconnu aussi que la traçabilité des transactions réglées en liquide est difficile comparée à d'autres transactions réalisées avec d'autres moyens de paiement. Une mesure de la taille de l'économie souterraine est rendue alors possible en multipliant le montant estimé des transactions non enregistrées par la vitesse de circulation de la monnaie. Cette classe d'approches par les transactions monétaires se réfère essentiellement aux travaux fondateurs de Gutmann et de Feige⁴⁷ puis relayés par des recherches faisant usages de l'outil économétrique menées particulièrement par Tanzi à partir des travaux originaux de Cagan⁴⁸ sur l'économie des États-Unis.

Les travaux menés par Tanzi énoncent que la vitesse de circulation de la monnaie ne dépend pas seulement des variables pouvant orienter le choix des agents vers la réalisation de transactions au sein de l'ÉNO mais aussi du revenu et particulièrement du coût d'opportunité de la détention de moyens de paiements en espèces. Les estimations de la demande de monnaie permettent de mettre en exergue le volume d'espèces à la disposition d'agents économiques qui sert au règlement de transactions au sein de l'économie souterraine. Comme pour les autres auteurs, il est aussi admis que le niveau de la vitesse de circulation de la monnaie prévalant au sein de l'économie officielle se situerait à un niveau égal à celui observé au sein de l'économie souterraine.

2.5.2. Spécifications du modèle

Pour les besoins de ce rapport, on fait recours à l'approche de Tanzi⁴⁹ qui a construit un modèle dans lequel le ratio de la monnaie fiduciaire rapportée à la masse monétaire serait déterminé par le niveau de pression fiscale, le revenu par habitant, les taux d'intérêt sur les dépôts à terme, et la part de la masse salariale par rapport au PIB. L'estimation est réalisée toute la période qui s'étend de 1986 à 2021.

La spécification du modèle prend la forme suivante :

⁴⁵ Peter M. Gutmann, « The Subterranean Economy », *Financial Analysts Journal* 33, n° 6 (1 novembre 1977): 26-27, <https://doi.org/10.2469/faj.v33.n6.26>; Vito Tanzi, « The Underground Economy in the United States: Annual Estimates, 1930-80 », *Staff Papers* 30, n° 2 (1 juin 1983): 283-305, <https://doi.org/10.2307/3867001>; Vito Tanzi, « Uses and Abuses of Estimates of the Underground Economy », *The Economic Journal* 109, n° 456 (1999): F338-47.

⁴⁶ Mounira Bouali, Sami Boussida, et Kais Brahem, « L'Économie non Observée en Tunisie », Notes et Analyses de l'ITCEQ (Tunis: ITCEQ, juin 2017).

⁴⁷ Edgar L. Feige, « How Big Is the Irregular Economy? », *Challenge* 22, n° 5 (1 novembre 1979): 5-13, <https://doi.org/10.1080/05775132.1979.11470559>; Edgar L. Feige, « Currency Velocity and Cash Payments in the U.S. Economy: The Currency Enigma », SSRN Scholarly Paper (Rochester, NY: Social Science Research Network, 15 février 1989), <https://papers.ssrn.com/abstract=2735004>; Edgar L. Feige, « Defining and estimating underground and informal economies: The new institutional economics approach », *World Development* 18, n° 7 (1990): 989-1002, [https://doi.org/10.1016/0305-750X\(90\)90081-8](https://doi.org/10.1016/0305-750X(90)90081-8).

⁴⁸ Phillip Cagan, « The Demand for Currency Relative to the Total Money Supply », *Journal of Political Economy* 66, n° 4 (1958): 303-28.

⁴⁹ Tanzi, « Uses and Abuses of Estimates of the Underground Economy ».

$$\left(\frac{M0}{M2}\right)_t = \alpha_1 T_t + \alpha_2 W_t + \alpha_3 Y_t + \alpha_4 R_t + \mu_t$$

On note C_t comme étant le ratio de la monnaie fiduciaire rapporté à la masse monétaire, qui sera déterminé par les variables suivantes :

$M0$: La monnaie fiduciaire à l'instant t ;

$M2$: L'agrégat monétaire M2 à l'instant t ;

T_t : Le niveau de pression fiscale à l'instant t ;

W_t : La masse salariale rapportée au PIB à l'instant t ;

Y_t : Le PIB par habitant à l'instant t ;

R_t : Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme à l'instant t ; et μ_t un terme d'erreurs.

2.5.3. Résultats empiriques

Le tableau 9 reprend les résultats de l'estimation qui a été réalisée moyennant la méthode des moindres carrés ordinaires suite à la log-linéarisation de toutes les variables.

Tableau 12: Résultats de l'estimation (MCO)

Variables	Ratio M0/M2	Robustesse de l'estimation
PIB par habitant	-0.096***	R ² = 0.87
Taux d'intérêt créditeur	0.315***	Durbin Watson statistics (5, 36) = 1.32796
Part masse salariale dans le PIB	0.67*	
Pression fiscale	0.025	

*** $p < 0.001$, ** $p < 0.01$, * $p < 0.05$ Source : Calculs de l'auteur

Les résultats qu'affiche le modèle sont globalement satisfaisants surtout que le coefficient de détermination est jugé élevé (87%) traduisant la capacité du modèle à expliquer la variance de la variable dépendante C_t sur toute la période étudiée. La statistique de DW est jugée aussi satisfaisante, ce qui signifie l'absence d'autocorrélation des erreurs. Il importe de noter par ailleurs que le coefficient de la pression fiscale n'est pas statistiquement significatif.

2.5.4. Estimation du poids de l'ENO dans le PIB

A partir de l'équation estimée, il serait possible de calculer la valeur prédite de la monnaie fiduciaire. Toute la procédure est expliquée dans l'annexe du rapport ainsi que toutes les séries statistiques l'accompagnant.

D'une manière simplifiée, la différence entre la valeur observée de la monnaie fiduciaire (M0) et la valeur prédite a été associée à la monnaie qui est utilisée dans les transactions souterraines au sein de l'ENO. Le PIB qui revient à l'ENO est obtenu en multipliant, la monnaie souterraine par la vitesse de circulation de la monnaie. Ainsi, on a pu parvenir à une estimation du poids de l'ENO dans le PIB durant toute la période 1986-2021.

Le tableau démontre que la part de l'ENO dans le PIB a connu deux tendances distinctes. La période 1986-2010 a été marquée par une tendance continue à la baisse de la part de l'ENO dans le PIB qui est passée de 44.2% en 1986 à 25% en 2010.

Le tableau suivant illustre tous les résultats :

Tableau 13: Estimation de la part de l'ENO dans le PIB (En %)

Années	Valeur prédite de	
	M0	ENO/PIB
1986	615,1	44,2
1987	664,2	36,7
1990	967,7	32,2
1991	1034,2	29,1
1992	1104,9	28,4
1995	1334,1	28,4
1996	1472,1	28,6
1997	1606,0	28,2
1998	1683,1	29,0
1999	1917,4	28,4
2000	2149,5	27,3
2001	2386,5	27,2
2002	2512,7	24,6
2003	2604,9	24,6
2004	2791,8	24,7
2005	3091,0	25,5
2006	3433,6	25,9
2007	3954,5	25,3
2008	4492,9	24,5
2009	4828,6	25,9
2010	5635,5	25,0
2011	6176,5	28,7
2012	6452,5	28,0
2013	7224,2	26,4
2014	7877,2	26,2
2015	8320,2	27,4
2016	8757,3	27,7
2017	10020,3	29,3
2018	11312,9	27,1
2019	12997,2	26,1
2020	14823,9	27,7
2021	15416,8	28,3

Source : Calculs de l'auteur

Une tendance à la hausse a été amorcée en 2011 et qui aurait atteint son pic en 2017, soit un taux de l'ordre de 29.3%. Après avoir nettement baissé pendant deux années successives (2018 et 2019), les taux ont clairement repris une tendance à la hausse en 2020 et 2021 en raison de l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 : le taux s'est établi aux alentours de 28.3% en 2021.

03

Chapitre 3 :

La transition vers l'économie formelle : identification des freins institutionnels, législatifs et comportementaux en Tunisie

3. Chapitre 3 - La transition vers l'économie formelle : identification des freins institutionnels, législatifs et comportementaux en Tunisie

3.1. Introduction

Face à l'avancée de l'économie informelle dans les PED, la question de la transition à l'économie formelle s'est imposée de facto dans l'agenda des organisations internationales et des gouvernements. Comme présenté dans le chapitre précédent, la Tunisie affiche des niveaux d'informalité relativement élevés, qui seraient source d'inquiétudes sérieuses au regard d'une économie engluée dans un marasme économique profond doublée d'une crise d'endettement intérieur et extérieur. Il s'agit d'un phénomène complexe à multiples facettes, aux conséquences majeures, en l'absence de tout signe indiquant une reprise solide à l'horizon, sur les équilibres macroéconomiques, la productivité, les inégalités et la pauvreté. Les travailleurs informels et les unités de production informelles choisissent parfois d'une manière volontaire d'opérer dans l'ombre s'appuyant sur un arbitrage entre les avantages de l'informalité et ceux de la formalité.

En effet, les entreprises du secteur informel sont amenées à contourner les réglementations en vigueur sociales et fiscales et se trouvent, de ce fait, privées des fruits d'une croissance inclusive.

De même, ils seraient aussi, au niveau du marché du travail en Tunisie, plus de 900 mille travailleurs en 2020 à occuper des emplois informels tout en étant piégés dans des activités à faible productivité, génératrices de faibles revenus. La trappe de l'informalité confine les travailleurs informels dans la précarité et la pauvreté tout en privant la caisse de sécurité sociale de ressources additionnelles substantielles, faisant face depuis plus d'une décennie à un creusement continue de son déficit financier.

De même, le défi de la transition des unités de production informelles vers le secteur formel, qui sont fiscalement inscrites au régime forfaitaire, se traduit en termes de mesures à déployer pour mobiliser le manque à gagner fiscal (TVA et impôts directs), qu'il importe à priori de mesurer et en apprécier l'importance.

En effet, il convient de mettre l'accent dans une première étape sur l'estimation du gisement de cotisations sociales non recouvertes par la CNSS en raison des comportements informels sur le marché du travail en Tunisie et d'éclairer, dans une deuxième étape, la question récurrente du potentiel fiscal du secteur informel.

Les débats sur le potentiel fiscal du secteur informel et notamment les entreprises évoluant dans le régime forfaitaire ont manifestement foisonné ces dernières années, surtout en rapport avec la crise sans précédent des finances publiques. Ces réflexions nourriront et étayeront le plan d'action qui sera développé dans le chapitre suivant consacré aux trajectoires de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Toutefois, la mise en œuvre d'un plan d'action efficace et cohérent, nécessite au préalable, l'identification des facteurs institutionnels, réglementaires et comportementaux qui freinent les trajectoires de transition à l'économie formelle.

A cet égard, il importe de partir du constat d'hétérogénéité de l'économie informelle et d'établir un diagnostic différencié selon ses différentes composantes. En toute logique, l'approche adoptée pour détecter les facteurs présidant aux comportements informels des travailleurs serait distincte de l'approche d'analyse des déterminants des unités de production informelles qui constituent le secteur informel ; il s'agit de comprendre d'un côté les causes sous-jacentes qui expliquent la présence du secteur informel et d'un autre côté de remonter les causes profondes qui poussent les travailleurs à occuper des emplois informels, en contournant le paiement de la sécurité sociale.

Il serait aussi crucial pour l'analyse et la pertinence des conclusions de faire la distinction entre l'occupation d'emplois involontaires, une décision qui pourrait être induite par l'absence d'alternatives, en d'autres termes la rareté d'opportunités d'emplois décents offrant une sécurité sociale, et le choix délibéré d'occuper des emplois informels suite à des arbitrages entre les bénéfices de l'informalité et le coût de passage à la formalité. Cette approche d'analyse s'applique aussi bien pour les travailleurs salariés que pour travailleurs non-salariés indépendants. D'où l'intérêt, aussi, de produire des profilages des différentes catégories de travailleurs informels.

3.2. Les effectifs de travailleurs informels : Un gisement substantiel de ressources additionnelles pour la CNSS

3.2.1.1. Approche de mesure du manque à gagner des cotisations sociales

La lutte contre l'emploi informel ne se réduit pas seulement à l'agenda de l'emploi décent et à une insertion des travailleurs informels sur le marché de travail formel mais aussi à un instrument permettant d'améliorer la viabilité financière des régimes assurantiels de sécurité sociale⁵⁰. Plusieurs initiatives ont été suggérées ces dernières années par des organisations internationales identifiant les mesures pouvant être déployées et mises au point par les gouvernements afin d'étendre la couverture sociale aux travailleurs informels⁵¹.

L'État tunisien a déployé des efforts insignes notamment après l'indépendance afin d'étendre la couverture sociale à l'économie informelle. Toutefois, et en dépit de ces efforts, les niveaux d'informalité sur le marché du travail, définis à l'aune de l'absence de sécurité sociale, pointent encore à des niveaux élevés. On a démontré dans le chapitre 2 que les effectifs de travailleurs informels en 2020 ont été estimés aux alentours de 917 mille, ce qui correspond à un taux d'informalité de l'ordre de 26.8%. Ces effectifs informels pris dans leur totalité pourraient être perçus comme un gisement de ressources de cotisations sociales potentiellement mobilisable par la CNSS. Force est de rappeler, par ailleurs, que la CNSS fait face depuis au moins une décennie à un creusement inquiétant de son déficit financier qui a atteint 1047 MD en 2020 contre 667 MD en 2019. De multiples facteurs sont régulièrement évoqués comme étant responsables d'avoir précipité la CNSS dans cette situation critique dont particulièrement la maturité du régime des salariés non agricoles (RSNA), la sous-

⁵⁰ Jean-Pierre Cling et al., *L'économie informelle dans les pays en développement* (AFD, 2012), <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01664167>; Jean-Pierre Cling et al., *The Informal Economy in Developing Countries* (Routledge, Taylor & Francis Group, 2015), <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01653638>.

⁵¹ Melis U. Guven, « Extending Pension Coverage to the Informal Sector in Africa » (The World Bank, 22 juillet 2019), <http://documents.worldbank.org/curated/en/153021563855893271/Extending-Pension-Coverage-to-the-Informal-Sector-in-Africa>; ILO, « Extending social security to workers in the informal economy: Lessons from international experience », novembre 2019, <https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=55728>.

couverture qui a pour corrélat l'expansion de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie et la problématique liée à la faiblesse des densités de cotisation.

Théoriquement, le manque à gagner de la CNSS pourrait être estimé sur la base des cotisations sociales non collectées de tous les travailleurs évoluant au sein de l'économie informelle estimée aux alentours de 917 mille selon les estimations de la présente étude.

Or, une importante proportion de ces travailleurs serait à court de capacités productives, c'est-à-dire, au regard du niveau de leurs revenus, salariaux ou non salariaux, et des niveaux légaux d'imposition sociale, ces travailleurs seraient dans l'incapacité de s'affilier et de cotiser à un régime de sécurité sociale.

De même, il convient de distinguer dans l'approche utilisée pour estimer le manque à gagner en cotisations sociales, entre le potentiel mobilisable auprès des travailleurs informels dans le secteur non agricole et ceux évoluant dans le secteur agricole. Il va sans dire qu'il serait plus facile d'induire des changements qui se traduisent par des trajectoires de formalisation dans le secteur non agricole que dans le secteur agricole.

Pour le calcul des montants des cotisations pouvant être mobilisés par la CNSS auprès des travailleurs informels, les salaires de référence retenus ainsi que d'autres variables telles que les taux de cotisations, sont spécifiés et illustrés dans le tableau suivant :

Tableau 14: Variables retenus pour le calcul du manque à gagner de la CNSS (Année 2020)

	Salariés non agricoles	Salariés Agricoles	Indépendants non agricoles	Indépendants agricoles
Salaires de référence	1041 DT (Salaire moyen déclaré à la CNSS)	445,5 DT (SMAG mensuel)	461 DT (SMIG mensuel)	445,5 DT (SMAG mensuel)
Taux de cotisation (Incluant l'assurance maladie)	23,75%	15%	14,71%	14,71%
Effectifs informels (en milliers)	282	129,2	408,3	98,1
Potentiel de la CNSS (%)	11,9	63,9	73,7	40,7

Source : Calculs et compilations de l'auteur sur la base des données de la CNSS

Comme exposé dans le tableau 14, on a adopté des hypothèses résolument minimalistes pour l'estimation du gisement de cotisations que la CNSS serait en mesure de mobiliser auprès des travailleurs informels. C'est un choix qui intègre la donnée cruciale d'hétérogénéité des travailleurs informels et plus particulièrement de l'existence d'écart parfois considérables au niveau des dotations en capacités contributives. Certes, cette situation renvoie davantage à l'informalité endémique dans le secteur agricole où une grande proportion des travailleurs

occupe des emplois saisonniers, précaires, et s'adonne à la poly activité, ce qui rend la législation actuellement en vigueur peu adaptée aux caractéristiques de l'emploi occupé par ces catégories.

Pour toutes ces considérations, on a adopté le salaire moyen déclaré à la CNSS pour l'estimation des gisements de cotisations sociales pouvant être recouvertes pour les salariés non agricoles.

Pour les travailleurs agricoles, salariés et non-salariés, l'estimation du manque à gagner a été réalisée sur la base du SMAG mensuel relatif à l'année 2020.

Pour les indépendants, conformément aux dispositions du décret n° 95-1166 du 3 juillet 1995, relatif à la sécurité sociale des travailleurs non-salariés dans les secteurs agricole et non agricole, les cotisations sont assises sur un revenu forfaitaire affecté du coefficient multiplicateur correspondant à la classe à laquelle appartient l'assuré (Voir tableau 15).

Tableau 15: Détermination des classes de revenus pour les travailleurs non-salariés

Secteur d'activité	Non agricole	Agricole
	Coefficient multiplicateur du SMIG	Coefficient multiplicateur du SMAG
Classes de revenus		
Classe 1	1	1
Classe 2	1,5	1,5
Classe 3	2	2
Classe 4	3	3
Classe 5	4	4
Classe 6	6	6
Classe 7	9	9
Classe 8	12	12
Classe 9	15	15
Classe 10	18	18

Pour les travailleurs non-salariés du secteur non agricole, le revenu forfaitaire est déterminé par référence au SMIG afférent au régime de 48 heures par semaine rapporté à une durée d'occupation de 2.400 heures par an. Le revenu forfaitaire qui a été retenu pour les travailleurs du secteur agricole est déterminé par référence au salaire minimum agricole garanti (SMAG) rapporté à une durée de travail de 300 jours par an.

Les classes de revenu minimum sur la base desquelles le règlement des cotisations est effectué, sont déterminées en fonction de l'activité professionnelle de l'affilié et spécifiées dans l'arrêté du Ministre des Affaires sociales du 7 juillet 1995, relatif au classement des travailleurs non-salariés dans les secteurs agricole et non agricole.

Les principales dispositions de cet arrêté sont reprises dans le tableau suivant :

Tableau 16: Classes de revenus et catégories socio-professionnelles

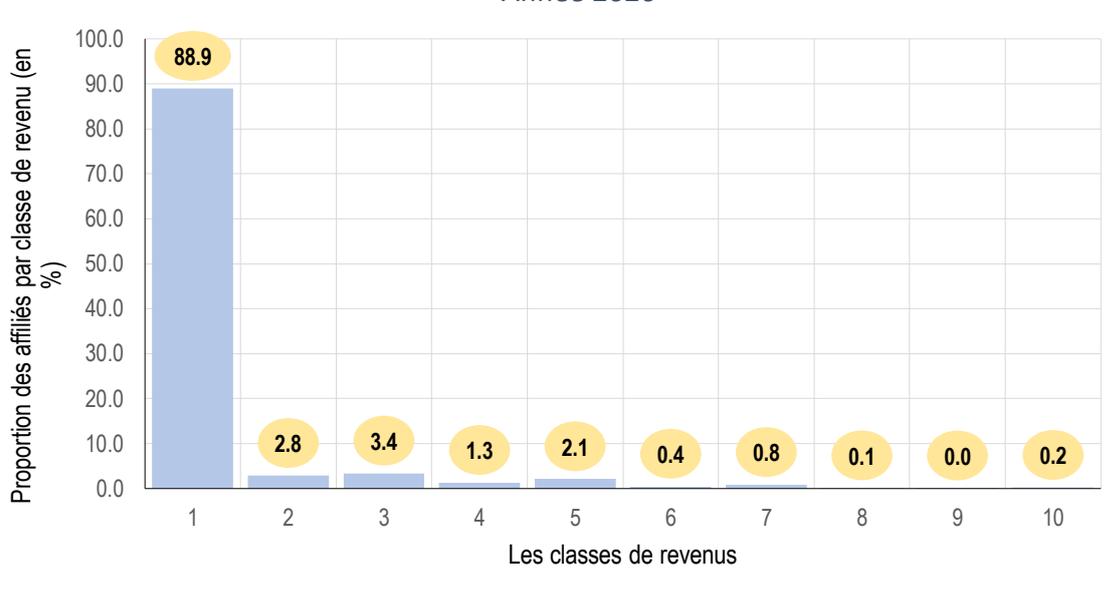
Catégorie socio-professionnelle dans le secteur non agricole et agricole		Classe de revenu
Artisans et petits métiers	Employant deux salariés au plus, y compris les ambulants	1
	Employant de 3 à 5 salariés	2
	Employant de 6 à 10 salariés	3
Chef d'entreprise (Industrie, commerce de gros et détail et services)	Employant 11 à 20 salariés	4
	Employant 21 à 50 salariés	5
	Employant 51 à 100 salariés	6
	Employant plus de 100 salariés	7
Chef d'entreprise du bâtiment et des travaux publics		De 2 à 7
Secteur du transport des personnes et des marchandises		De 1 à 7 (Selon la taille de l'entreprise)
Les professions libérales	Médecin généraliste, vétérinaire, chirurgien-dentiste, pharmacien, architecte, urbaniste, ingénieur conseil (toute spécialité), expert-comptable ou commissaire aux comptes, expert judiciaire (toute spécialité), huissier notaire, etc.	5
	Médecin spécialiste, chirurgien-dentiste spécialisé, pharmacien biologiste, etc.	7
Professions diverses		Entre 3 et 5
Exploitant agricole		Entre 1 et 6 (Selon la taille de la superficie exploitée en sec ou en irrigué)

Source : CNSS

On constate, étonnamment, que 88.8% des affiliés au Régime des Indépendants Non Agricoles (RINA) en 2020, ont choisi la première classe de revenu pour effectuer le versement de leurs cotisations, contre seulement 2.8% pour la classe 2, 3.4% pour la classe 3 et 0.2% pour la classe 10 (Voir figure 14). Ces données révèlent d'une manière évidente l'ampleur du phénomène de la sous-déclaration des revenus par les indépendants afin de réduire la charge de cotisation, privant ainsi la CNSS de ressources extrêmement substantielles. C'est aussi déconcertant de constater que 88.9% des indépendants appartiennent à la catégorie des artisans et des petits métiers. Il s'agit, en toute vraisemblance, d'unités de production informelle qui constituent le noyau dur du secteur informel en Tunisie.

L'exploration des données de la CNSS pendant la période s'étalant de 2010 à 2020, mettent en relief une aggravation de cette tendance vicieuse qui traduit l'étendue de la fraude sociale et fiscale en Tunisie. En effet, la part des affiliés au RINA de la classe 1 est passée de 83.5% en 2010 à 83.7% en 2015 pour s'établir aux alentours de 89% en 2020. Cela atteste d'une recrudescence de comportements informels auprès des indépendants dans le secteur non agricole au cours de la dernière décennie, ce qui étaye dans une large mesure nos estimations et conclusions présentées dans le deuxième chapitre de ce rapport.

Figure 14: Répartition des affiliés du RINA selon les différentes classes de revenus (en %) – Année 2020



Source : Annuaire statistique de la CNSS (2020)

Ainsi, on retiendra, comme signalé auparavant, une hypothèse de base minimaliste qui énonce que tous les affiliés du régime des indépendants agricoles et non agricoles retiendront la première classe de revenus pour le calcul de leurs cotisations.

3.2.2. Estimation du manque à gagner de la CNSS : principaux résultats

On retiendra trois scénarios pour estimer les gisements de ressources dont dispose la CNSS. Le premier scénario repose sur l'estimation du manque à gagner total qui serait totalement mobilisable au cas où les autorités parviendraient à réussir la formalisation de tous les travailleurs informels. Une hypothèse qui serait loin d'être réaliste au regard de la situation actuelle et des capacités de contrôle et d'inspection des entreprises, manifestement limitées, de la CNSS. Les deux autres scénarios, certes moins ambitieux mais plus réalistes, tablent sur des objectifs de formalisation de l'ordre de 50% et puis de 20%.

Le premier scénario pourrait être interprété doublement comme étant l'estimation du manque à gagner total et aussi le réservoir de cotisations à recouvrer dans le cas d'une formalisation totale de tous les travailleurs informels.

Les estimations réalisées démontrent que les salariés non agricoles, assujettis au RSNA, constituent le levier le plus puissant de mobilisation de cotisations ; le gisement de cotisations sociales atteindrait 836.7 MD pour S1, 418.3 MD pour S2 et 167.3 MD pour S3.

En dépit de l'adoption d'une hypothèse strictement minimaliste, les résultats illustrés dans le tableau 17, attestent de l'existence de gisements de ressources considérables à mobiliser moyennant la formalisation des travailleurs non-salariés dans le secteur non-agricole. Les montants à recouvrer seraient de l'ordre de 323.3 MD pour S1, 166.1 MD pour S2 et 66.5 MD pour le cas de S3. Il importe de constater, par ailleurs, que la formalisation des travailleurs agricoles salariés et non-salariés, serait de loin de constituer un réservoir majeur de ressources de cotisations pour la CNSS, en comparaison avec le potentiel de levée de ressources que constitue la formalisation des travailleurs dans le secteur non agricole

Tableau 17: Estimation du manque à gagner de la CNSS pour l'année 2020 selon trois scénarios de formalisation

Scénarios de formalisation	S1 : 100%	S2: 50%	S3: 20%
Manque à gagner pour le RSNA (en millions de dinars - MD)	836,7	418,3	167,3
Manque à gagner pour le régime des indépendants non agricoles (en MD)	332,3	166,1	66,5
Manque à gagner pour le régime des salariés agricoles (en MD)	103,6	51,8	20,7
Manque à gagner pour le régime des non-salariés agricoles (en MD)	77,1	38,6	15,4
Total manque à gagner (Minimum mobilisable) - En MD	1349,7	674,8	269,9
En % du déficit de la CNSS	131%	66%	26%
En % des recettes techniques de la CNSS	38,3%	19,1%	7,7%

Source : Calculs et compilations de l'auteur sur la base des données de la CNSS

En tenant compte des différentes hypothèses sous-tendant les trois scénarios, le tableau 17 suggère que le manque à gagner total pour l'année 2020 serait au moins égal à 1349.7 MD, ce qui correspond à 131% du déficit financier de la CNSS et 38.3% des recettes techniques. Pour les deux derniers scénarios, les montants mobilisés représenteraient successivement 66% et 19.1% du déficit financier de la CNSS et puis 26% et 7.7% des recettes techniques.

En adoptant une hypothèse réaliste, le scénario 2 permettra à la CNSS de mobiliser au moins 3000 MD en l'espace de cinq ans.

Il s'agit incontestablement d'une preuve de taille quant à l'existence de gisements substantiels dans lequel la CNSS est appelée à puiser en vue de mobiliser des recettes annuelles supplémentaires de cotisations sociales. Cette démarche, couplée à d'autres mesures visant la révision des paramètres de liquidation des pensions, est susceptible à moyen terme de lisser les

taux de cotisation d'équilibre et d'atténuer sensiblement les pressions lancinantes pesant sur les équilibres financiers de la CNSS.

Ce gisement potentiel de ressources pourrait être mobilisé à travers la mise en œuvre d'une stratégie multidimensionnelle par la CNSS et le ministère des Affaires Sociales. Le chapitre suivant sera entièrement consacré à la présentation des actions opérationnelles à mettre en place par les autorités publiques afin d'accélérer les trajectoires de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

3.3. Le potentiel fiscal du secteur informel en Tunisie : mythe ou réalité ?

De récentes études internationales ont démontré que la prédominance de l'économie informelle nuit largement à la capacité des gouvernements à mobiliser les ressources fiscales nécessaires pour stimuler une croissance économique qui soit pérenne et une stratégie de développement durable et inclusif⁵². En effet, un niveau élevé d'informalité nuit considérablement à l'efficacité des réformes économiques et rime généralement avec de piètres résultats au niveau des grandeurs macroéconomiques.

Chambas et Araujo⁵³, justifient l'imposition du secteur informel par les trois objectifs suivants : (i) la mobilisation des recettes fiscales additionnelles ; (ii) la préservation du système d'incitation ; et (iii) la promotion de l'équité dans le traitement fiscal.

Les efforts fournis actuellement par le gouvernement tunisien afin de garantir les conditions propices pour une relance vigoureuse de l'économie nationale pourraient être sapés par la prévalence d'activités informelles dont le poids dans le PIB a été estimé aux alentours de 35.2% en 2020.

Cette économie de l'ombre priverait l'État de ressources budgétaires additionnelles, qui auraient été d'un apport crucial pour assainir les finances publiques et libérer le rôle de l'État en tant qu'acteur investisseur, notamment dans les régions les plus défavorisées du pays.

D'où la légitimité du débat sur le potentiel fiscal du secteur informel et les mesures à déployer pour aboutir à une fiscalisation d'activités qui demeurent encore non repérées par les écrans radars des structures de l'État. Les fervents défenseurs de cette stratégie évoquent régulièrement l'argument du traitement égalitaire du citoyen en fonction de sa capacité productive. Il s'agit de transférer une partie de la charge fiscale du secteur formel vers le secteur informel, ce qui permet, in fine, d'alléger le fardeau supporté par les entreprises formelles. Il importe de rappeler que 75% de l'Impôt sur les Sociétés en Tunisie en 2017 était

⁵² Franziska Ohnsorge et Shu Yu, *The Long Shadow of Informality: Challenges and Policies* (The World Bank, 2022), <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1753-3>.

⁵³ Catherine Araujo Bonjean et Gérard Chambas, « Taxing the urban unrecorded economy in sub-Saharan Africa », Working Paper (CERDI, 2003), <https://econpapers.repec.org/paper/cdiwpaper/440.htm>.

supporté par 13% des entreprises qui déclarent un chiffre d'affaires supérieur à un million de dinars⁵⁴.

D'autres, sceptiques par rapport à la taxabilité du secteur informel, préviennent qu'en essayant de mobiliser davantage de ressources fiscales à partir d'unités de production informelles, ce sont les pans les plus démunis de la population qui sont ciblés.

3.3.1. Ampleur de l'évitement fiscal en Tunisie : quel rôle du secteur informel ?

Des travaux antérieurs se sont consacrés à la question brûlante de l'évitement fiscal en Tunisie et son ampleur, ses déterminants et les principales catégories qui détournent les règles fiscales pour se soustraire à leurs obligations de paiement de l'impôt⁵⁵.

Dans ce travail, l'accent sera uniquement focalisé sur le rôle des acteurs de l'économie informelle dans l'évitement fiscal et qui seraient hors du champ fiscal. Il s'agit en premier lieu, des salariés informels aussi bien au sein de l'économie non agricole que dans le secteur agricole. A ce niveau, il importe de noter que la situation pour certains salariés n'est pas aussi tranchée d'un point de vue de la fiscalité. Travail informel salarié et évitement fiscal

En effet, certaines entreprises y compris dans le secteur formel, choisissent de contourner le paiement des cotisations sociales pour leurs salariés pour différentes raisons, tout en procédant légalement lorsqu'il s'agit de l'administration fiscale. On se retrouve ainsi dans une situation relativement inhabituelle en présence de travailleurs salariés informels, qui ont accompli leurs obligations fiscales. Néanmoins et dans les faits, le contournement de la sécurité sociale par les employeurs s'accompagne très couramment d'évitement fiscal, en l'occurrence du non-paiement de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP). Ce potentiel fiscal sera estimé et évalué dans la sous-section qui suit.

3.3.1.1. Ampleur de l'évitement fiscal parmi les entreprises individuelles soumises au régime forfaitaire

En deuxième lieu, la population des indépendants non agricoles et agricoles constituerait le noyau dur du secteur informel en Tunisie. Une partie de ces indépendants échappe complètement aux radars de la CNSS et de l'administration fiscale dans la mesure où il s'agit d'indépendants non patentés. Au regard de l'information statistique disponible aux niveaux de l'INS, de la CNSS et du ministère des Finances, il s'avère difficile, voire très problématique, d'établir une estimation même approximative de leur effectif et un profilage des secteurs d'activités dans lesquels ils évoluent.

On compte aussi les entreprises individuelles patentées créées par des indépendants et réalisant des revenus dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) qui sont soumises au régime forfaitaire à condition que leur chiffre d'affaires annuel soit inférieur à 100 000 dinars. Ces entreprises ne sont pas assujetties à la TVA et sont dispensées de la tenue d'une comptabilité.

Le tarif de l'impôt forfaitaire a été fixé comme suit :

- Pour un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10.000 dinars : 75 dinars par an pour les entreprises implantées en dehors des zones communales ; 150 dinars par an pour les entreprises implantées dans les autres zones.

⁵⁴ Mohamed Haddar et Mustapha Bouzaiene, « Ancrage de la justice fiscale & mobilisation des ressources propres » (Tunis: Association des Economistes Tunisiens - ASECTU, septembre 2017).

⁵⁵ Ibid.

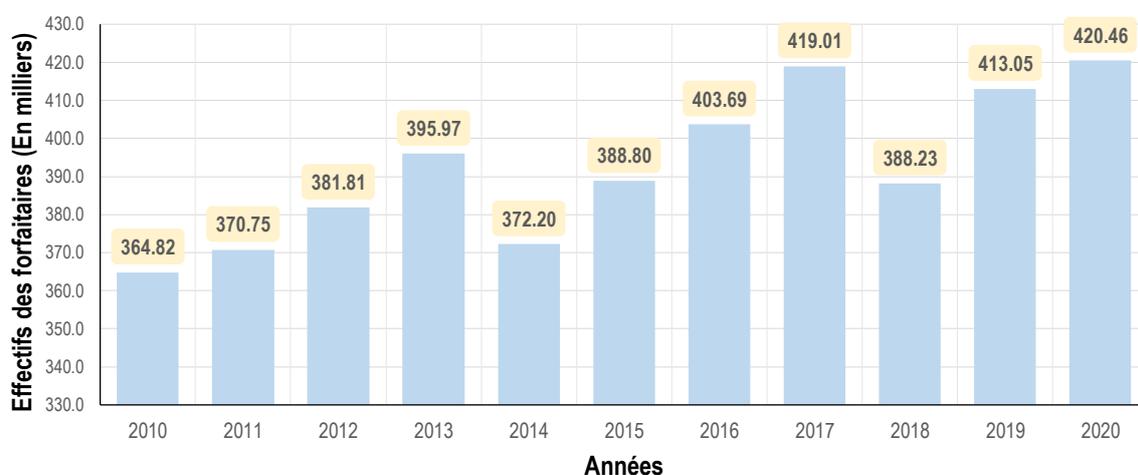
- Pour le chiffre d'affaires compris entre 10.000 dinars et 100.000 dinars : 3% du chiffre d'affaires⁵⁶.

Au fil des années, plusieurs dispositions ont été prises par le ministère des Finances afin de rationaliser le recours au régime forfaitaire, très favorable aux contribuables. En dépit de cette démarche volontariste de limiter une sous-déclaration considérable des revenus ayant concouru à une érosion de l'assiette imposable des BIC, l'effectif des forfaitaires n'a cessé de croître au cours de la dernière décennie pour s'établir autour 420.4 mille en 2020 contre 388.8 mille en 2015 et 368 mille en 2010.

La figure 15 illustre clairement l'évolution des forfaitaires, qui représentent le noyau dur du secteur informel en Tunisie de 2010 à 2020.

⁵⁶ Note commune n°15/2018 : Commentaire des dispositions de l'article 16 de la loi n°2017-66 du 18 Décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018 relatives à la révision de l'impôt dû par les forfaitaires. DGELF – Ministère des Finances

Figure 15: Évolution de l'effectif des forfataires au cours de la période 2010-2020



Source : Répertoire National des Entreprises – INS (2020)

On note par ailleurs que sur les 420.4 mille forfataires, 213.7 mille n'ont pas procédé au dépôt de leurs déclarations, ce qui correspond à un taux de défaut de l'ordre de 50.9%. La contribution des 49.1% restants aurait atteint 35 Millions de dinars soit l'équivalent de 0.7% de l'impôt sur le revenu et 0.5% de l'impôt direct ou encore 0.2% des recettes fiscales⁵⁷.

Au regard de ces piètres résultats, le constat de la faiblesse de rendement du régime forfaitaire s'impose d'une manière nette. A vrai dire, ces faibles performances sont visiblement dues à la pratique endémique de la sous-déclaration des revenus parmi les populations forfaitaires.

Le tableau 18 révèle d'une manière remarquable tout l'ampleur de la sous-déclaration du chiffre d'affaires parmi les forfaitaires. En effet, parmi les 206 mille ayant procédé à la déclaration de leurs chiffres d'affaires, 77.4% ont déclaré un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 dinars impliquant le paiement d'un impôt de 75 dinars ou 150 dinars selon la zone d'implantation de l'entreprise (zones communales et autres zones). Ces chiffres apportent des éclairages incontestables par rapport aux limites du régime forfaitaire dont le mode de gouvernance actuel constitue une incitation aux comportements informels et à la fraude fiscale.

⁵⁷ Estimations basées sur les résultats de l'étude Haddar et Bouzaiene (2017) : « Ancrage de la justice fiscale & mobilisation des ressources propres »

Tableau 18: Répartition des forfaitaires selon les tranches de chiffre d'affaire déclaré (2020)

Tranches de chiffre d'affaire	Effectifs	Pourcentages cumulés
] 0-5[mille DT	54 060	26,2%
[5-10[mille DT	105 847	77,4%
[10-20[mille DT	39 311	96,5%
[20-30[mille DT	3 548	98,2%
[30-50[mille DT	2 352	99,3%
[50-70[mille DT	765	99,7%
>= 70 mille DT	618	100,0%
Effectif total	206 501	

Source : Calculs réalisés sur la base du Répertoire National des Entreprises – INS (2020)

Selon les mêmes statistiques du RNE pour l'année 2020, le chiffre d'affaires moyen déclaré par les forfaitaires serait de l'ordre de 6200 dinars. L'application hypothétique d'un taux de marge de 30%, permet de parvenir à une estimation du revenu moyen annuel des forfaitaires, soit un montant de 1860 dinars⁵⁸. Or, ce montant serait bien inférieur au seuil de pauvreté de l'INS de 2015 actualisé par le niveau des prix pour l'année 2020. A en croire les déclarations parvenues à l'administration fiscale, plus de 70% des forfaitaires vivraient dans des situations d'extrême pauvreté.

Un autre aspect de l'évitement fiscal en rapport avec le régime forfaitaire a été régulièrement évoqué. Il s'agit du manque à gagner de la TVA, qui constitue par ailleurs un des leviers les plus importants de la politique de mobilisation de ressources fiscales de l'État, occasionné par le non-assujettissement des forfaitaires à cet impôt indirect.

Dans les faits, il serait injuste d'avancer que les entreprises du secteur informel ne supportent pas la fiscalité indirecte, en l'occurrence la TVA. En effet, ces entreprises s'approvisionnent le plus souvent chez des grossistes pour leurs consommations intermédiaires et sont amenées à supporter des taxes lors de ces transactions. Elles supportent, par ricochet, la fiscalité indirecte dont la TVA, par rémanence.

3.3.2. Évaluation du potentiel fiscal de l'économie informelle

Comme annoncé plus haut, cette sous-section sera consacrée à la présentation des résultats d'un essai d'évaluation du potentiel fiscal de l'économie informelle.

Il s'agit de mesures approximatives du manque à gagner fiscal résultant d'un côté, du non-paiement de l'IRPP pour le cas de salariés informels agricoles et non agricoles, et d'un autre côté, du chiffre d'affaires non déclaré à l'administration en raison de l'existence d'unités de production informelles non enregistrées.

3.3.2.1. Estimation du manque à gagner fiscal minimal occasionné par le travail informel salarié

Pour ce scénario, on a adopté les mêmes hypothèses retenues pour l'exercice de simulation du manque à gagner de la CNSS en cotisations sociales en raison du travail informel. Le barème de l'IRPP s'applique sur le salaire net après déduction des charges sociales obligatoires. Il importe de noter que nos hypothèses sur les salaires sont résolument minimalistes. Le manque à gagner fiscal sera jaugé et évalué à l'aune de cette donne.

⁵⁸ Le revenu est égal au chiffre d'affaires (CA) moins la consommation intermédiaire et les frais d'exploitation. On admet par hypothèse que la somme de ces dépenses serait de l'ordre de 70% du chiffre d'affaires. Le revenu du forfaitaire correspondrait dans ce cas à 30% du CA.

Le tableau 19 présente les résultats de ces scénarios. La formalisation du travail informel salarié représente un gisement fiscal assez substantiel. En dépit de l'adoption d'un salaire moyen relativement faible, le montant à mobiliser par l'administration fiscale serait au moins égal à 277 MD.

Pour le travail salarié dans le secteur agricole, le manque à gagner est très dérisoire car les salariés payés au SMIG ou au SMAG ne sont pas imposables. Or, dans le secteur agricole, les rémunérations mensuelles des salariés agricoles sont arrimées sur le SMAG.

Globalement, le montant total minimal pouvant être mobilisé suite à une formalisation poussée des travailleurs salariés serait de l'ordre de 282.8 MD en 2020 correspondant à 2.2% de la fiscalité directe en Tunisie, 3.1% de l'impôt sur le revenu et 4.8% de l'impôt sur les salaires.

Tableau 19: Estimation du manque à gagner fiscal minimal du au travail informel salarié (Année 2020)

	Salaire moyen imposable net des cotisations sociales (En DT)	Salaire annuel (En DT)	Effectif total (En milliers)	Total Impôts et taxes à payer (En Millions de dinars)
Salariés informels dans le secteur non agricole	783	9396	282	277
Salariés informels dans le secteur agricole	425	5100	129	5,8
Total Emploi informel salarié				282,8

3.3.2.2. Estimation du manque à gagner fiscal en rapport avec l'existence d'unités de production informelles non enregistrées

Dans l'estimation de la part du secteur informel dans le PIB (Chapitre 2), on a réussi à dégager la valeur ajoutée brute des unités de production informelles non enregistrées, située aux alentours de 16906 MD. En adoptant le ratio VA/CA qui ressort de l'enquête microentreprises de l'année 2016, on peut d'une manière grossière aboutir à une estimation du chiffre d'affaires de ces unités, soit un montant de l'ordre de 52000 MD. En adoptant un taux d'imposition de seulement 3%, le manque à gagner fiscal en rapport avec l'existence de ces activités souterraines, a fortiori non enregistrées, atteindrait 1560 MD. Il s'agit d'indices très forts quant à l'existence de gisements de ressources fiscales assez conséquentes à drainer des activités souterraines et des unités de production informelles non patentées.

3.4. Aux sources de l'emploi informel : identification des déterminants comportementaux, institutionnels et législatifs

3.4.1. Éléments introductifs

Les raisons qui sous-tendent le travail informel sont multiples. Il importe de faire la lumière sur les principaux déterminants du travail informel, et particulièrement les aspects comportementaux, et les facteurs institutionnels et législatifs.

En général, une distinction est faite, comme annoncé précédemment, entre les travailleurs dont la situation d'informalité est le résultat d'un choix délibéré rationnel étayé par un certain nombre d'arguments et les travailleurs informels involontaires qui sont exclus des régimes de sécurité sociale en raison de l'absence d'un régime d'assurance sociale qui prend en considération leur profil socio-professionnel et leurs capacités contributives⁵⁹.

⁵⁹ Gary Fields, « Labour Market Modelling and the Urban Informal Sector: Theory and Evidence », in *The informal sector revisited*, D. Turnham, B. Salomé, A. Schwarz (Eds.) (Paris: Organisation for

La décision d'opter pour l'informalité dépend d'un certain nombre de variables déterminantes, démographiques, socio-économiques, et d'autres plus spécifiques au marché du travail, qui sont susceptibles d'influencer le comportement du travailleur et la probabilité d'occuper des emplois informels.

Il s'agit aussi dans une large mesure de la capacité contributive du travailleur qui gagnerait à être évaluée à l'aune d'un nombre de variables objectives telles que la situation familiale, la taille du ménage, les revenus et dépenses mensuelles, etc.

D'autres variables subjectives sont de même d'une importance majeure pour comprendre les stratégies comportementales adoptées par les travailleurs dans le choix de l'informalité et/ou lors de la transition entre informalité et formalité. Ces variables concernent en particulier des déterminants subjectifs tels que les préférences intertemporelles des travailleurs, les attitudes envers la sécurité sociale et l'aversion au risque⁶⁰.

Le choix de l'informel serait l'aboutissement d'un processus de compromis entre les gains d'une situation formelle (bénéfices de la sécurité sociale, stabilité professionnelle, accès aux crédits bancaires, etc.) et ceux de l'informel (éviter le fiscal et social, bénéfices des programmes d'assistance sociale accessibles en raison d'un mauvais ciblage, etc.) et également les coûts correspondants, par exemple les coûts du travail⁶¹. Tout se ramène au coût d'opportunité de l'emploi informel, qui reflète l'appréciation et la perception qu'a le travailleur lui-même des gains de toutes sortes, liés à la formalité à laquelle il a dû renoncer. D'autre part, certains travailleurs sont exclus de la couverture sociale en raison de l'absence d'un régime adapté à leur statut professionnel (travailleurs mobiles, changements récurrents d'employeur, etc.) ou de l'insuffisance de leur capacité de paiement.

On consacrerait une sous-section entière plus loin (section 3.4) à des éclairages sur la question de la sécurité sociale des travailleurs agricoles précaires en Tunisie, appuyés par une analyse des facteurs explicatifs de l'échec de l'initiative *Ahmini* adoptée en 2019 pour améliorer la couverture sociale des femmes rurales.

Étant donné que le travail informel est notre principale cible, l'accent sera mis sur l'identification des effets potentiellement désincitatifs que les programmes d'aide sociale (éventail de programmes offerts par l'*Amen social*) sont susceptibles d'exercer sur le comportement des travailleurs sur le marché du travail.

En effet, comme les programmes d'assistance sociale fournissent une couverture médicale et des transferts en espèces aux plus pauvres, ils risquent de réduire les incitations des travailleurs à cotiser aux régimes officiels de sécurité sociale et donc d'accroître le caractère informel.

Economic Co-operation and Development., 1990), <https://digitalcommons.ilr.cornell.edu/articles/464>; David Kucera et Leanne Roncolato, « Informal employment: Two contested policy issues », *International Labour Review* 147, n° 4 (1 décembre 2008): 321-48, <https://doi.org/10.1111/j.1564-913X.2008.00039.x>; Maloney, « Informal Self-Employment »; Mariano Bosch et William Maloney, « Cyclical Movements in Unemployment and Informality in Developing Countries », Policy Research Working Paper Series (The World Bank, 1 juin 2008), <https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/4648.html>.

⁶⁰ Franco Peracchi, Valeria Perotti, et Stefano Scarpetta, « Informality and Social Protection : Preliminary Results from Pilot Surveys in Bulgaria and Colombia », Social Protection and Labor Policy and Technical Notes (The World Bank, 1 octobre 2007), <https://ideas.repec.org/p/wbk/hdnpu/41541.html>.

⁶¹ Simeon Djankov et Rita Ramalho, « Employment laws in developing countries », *Journal of Comparative Economics* 37, n° 1 (2009): 3-13; Diego F. Angel-Urdinola, Monica Robayo, et Francisco Haimovich, « Is Social Assistance Contributing to Higher Informality in Turkey? », SSRN Scholarly Paper (Rochester, NY: Social Science Research Network, 8 mai 2009), <https://papers.ssrn.com/abstract=1729924>.

3.4.2. Déterminants du travail informel

3.4.2.1. Données utilisées et approche d'investigation

Afin de déterminer les facteurs sous-tendant les comportements informels, on a eu recours aux micro données de l'Enquête Budget Consommation et Niveaux de vie des ménages (EBCNVM, INS) de l'année 2015 en vue de dresser une analyse exploratoire de l'étendue de l'emploi informel en 2015 à partir des réponses des ménages quant à l'affiliation aux caisses de sécurité sociales. Il en ressort un taux d'informalité de l'ordre de 40.1% qui s'écarte nettement du taux qu'on a retrouvé le chapitre 2 pour l'année 2015, en l'occurrence 29.4%. Il importe de noter à ce propos, que l'EBCNVM n'a pas été conçue et conduite pour produire des statistiques qui renseignent sur l'informalité, contrairement à l'enquête auprès des ménages sur le marché du travail en Tunisie utilisée pour la compilation d'une série historique sur l'emploi informel, et qui bénéficie de surcroît, d'un échantillon de loin plus étendu synonyme d'une meilleure représentativité à l'échelle nationale.

Tableau 20: Informalité sur le marché du travail en Tunisie selon l'EBCNVM de 2015

	Statut dans la profession (En milliers)		
	Salariés	Non-salariés	Total
Emplois formels	1555,9	415,4	1971,4
Formalité en %	63,6	48,7	59,7
Emplois informels	890,2	437,1	1327,3
Taux d'informalité en %	36,4	51,3	40,3
Total (Population active occupée)	2446,1	852,5	3298,7

Source : Calculs de l'auteur sur la base de l'EBCNVM (2015)

En tout état de cause, cette remarque a été émise afin de nuancer le constat sur l'étendue de l'informalité à partir des données de l'EBCNVM de 2015 et d'apporter des explications claires sur l'origine de l'écart retrouvé entre les deux mesures. Toutefois, en établissant une comparaison entre l'estimation issue de l'EBCNVM (2015) et les niveaux d'informalité du travail retrouvés moyennant le recours à l'enquête emploi de l'INS pour l'année 2019, l'écart se situe, cette fois, à un niveau de loin plus faible.

Ces données ont permis l'estimation d'un modèle probit afin d'identifier les facteurs qui sont susceptibles d'influencer la propension des travailleurs à occuper des emplois informels. A ce titre, la démarche adoptée, la spécification du modèle et les variables empruntées sont présentées dans la Box 2.

Box 2: Un modèle Probit pour identifier les déterminants du travail informel

Afin d'analyser les déterminants présidant aux comportements informels, l'analyse a porté sur tous les individus occupés sur le marché du travail au sein de l'EBCNVM (2015) et l'estimation d'un modèle probit. L'équation décrit la probabilité d'occuper un emploi informel comme étant fonction du niveau de pauvreté, des caractéristiques régionales, sociodémographiques et économiques des travailleurs ayant trait notamment à leur situation sur le marché du travail. L'équation est spécifiée comme suit :

$$\text{Emploi informel}_{ijl} = \alpha'_1 \text{Pauvreté}_i + \beta'_1 I_{ij} + \gamma'_1 H_i + \gamma'_1 R_l + \varepsilon_{ijl} \quad \text{Avec}$$

α'_1 indiquant l'effet direct que la situation de pauvreté du ménage serait susceptible d'exercer sur l'occupation d'un emploi informel par le chef de ménage.

Dans cette équation, la pauvreté, s'exprime comme une variable dummy qui renseigne sur l'état de pauvreté du $i^{\text{ème}}$ individu appartenant à un ménage pauvre, alors que I_{ij} constitue un vecteur comprenant des variables spécifiques ayant trait à ses caractéristiques sociodémographiques et sa situation sur le marché du travail.

Les variables qui ont été créées et utilisées pour les besoins de cette estimation économétrique se rapportent aux caractéristiques de l'emploi occupée par les travailleurs (statut dans l'emploi, lieu du travail, secteur d'activité, nature du contrat) et leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, taille du ménage, situation matrimoniale, éducation) et régionales.

Il importe de noter au niveau de cette équation que la variable portant sur la pauvreté du ménage serait susceptible d'être endogène à l'informalité des actifs occupés, et ce en raison de la dépendance du revenu du ménage des revenus de travail de ces individus.

De même, les conditions de travail précaires inhérentes aux emplois informels et leurs corrélats, des emplois faiblement rémunérés, impliqueraient que les chefs de ménages soient plus exposés à la vulnérabilité et à la pauvreté.

3.4.2.2. Déterminants du travail informel selon les résultats du modèle probit

L'analyse des coefficients estimés en plus des effets marginaux suggère que le statut de pauvreté et toutes les variables retenues dans le modèle exercent des effets statistiquement significatifs sur la probabilité des travailleurs à occuper des emplois informels.

En effet, le tableau 21 démontre qu'une hausse de la pauvreté d'un point de pourcentage, augmenterait la probabilité des travailleurs à occuper des emplois informels (c'est-à-dire non couverts par des assurances sociales) de 8.6 points de pourcentage.

Les travailleurs font généralement recours à des emplois informels en l'absence d'opportunités d'emplois décents au sein du secteur formel, vraisemblablement, en raison de leurs caractéristiques personnelles et socio-économiques, des barrières institutionnelles et de l'existence de discrimination au niveau du marché du travail⁶². Il en découle que l'emploi

⁶² Catalina Amuedo-Dorantes, « Determinants and Poverty Implications of Informal Sector Work in Chile », *Economic Development and Cultural Change* 52, n° 2 (2004): 347-68, <https://doi.org/10.1086/380926>.

informel serait plutôt induit par la demande, porté par les entreprises, et involontaire. En conséquence, face à la pauvreté et l'impératif de générer des revenus, les chefs de ménages se trouvent acculés à occuper des emplois informels. En suivant le sens de cette chaîne causale, la pauvreté du ménage pourrait être perçue comme un déterminant majeur de la faiblesse des salaires perçus par les chefs de ménages évoluant au sein de l'économie informelle.

Force est de constater aussi que la probabilité d'occuper des emplois salariés informels suivrait une relation monotone décroissante en fonction du niveau d'instruction, une variable cruciale pouvant renseigner sur le potentiel de productivité. Des résultats tout à fait conformes aux enseignements de la théorie du capital humain. Il a été démontré que l'investissement dans l'éducation conduit à une augmentation des revenus au cours de la vie pour ceux ayant accumulé le plus d'années de scolarité, à l'accès à des emplois mieux rémunérés, à une réduction des périodes de chômage, ainsi que des transitions plus rapides vers de meilleures perspectives de carrière⁶³.

En effet, atteindre un niveau d'enseignement supérieur diminuerait substantiellement la probabilité d'occuper des emplois informels de l'ordre de 19 points de pourcentage contre seulement 9.4 points pour le secondaire et 4.8 points pour le primaire. Ces différents niveaux d'éducation du chef de ménage diminuent également la probabilité de voir le ménage basculer dans la pauvreté et ce dans les mêmes proportions.

Toutes ces évidences plaident clairement en faveur du rôle que l'éducation et la formation professionnelle pourraient assurer sur le front de la lutte contre l'informalité sur le marché du travail et la pauvreté.

⁶³ Jacob Mincer, *Schooling, experience, and earnings*, Human behavior and social institutions 2 (New York: National Bureau of Economic Research; distributed by Columbia University Press, 1974); Gary S. Becker, *Human capital: a theoretical and empirical analysis, with special reference to education*, 3rd ed (Chicago: The University of Chicago Press, 1993); Mark Wahrenburg et Martin Weldi, « Return on Investment in Higher Education : Evidence for Different Subjects, Degrees and Gender in Germany » (Frankfurt am Main: Universitätsbibliothek Johann Christian Senckenberg, 2007), <http://publikationen.ub.uni-frankfurt.de/frontdoor/index/index/year/2009/docId/6997>.

Tableau 21: Résultats du modèle probit sur les déterminants du travail informel

	Emploi informel		
	Coef.	Erreur type	Effet Mg.
Pauvreté du ménage	0.335***	0.027	0.086***
Âge	-0.075***	0.003	-0.019***
Âge²	0.0005***	0.0004	0.0014***
Sexe du chef de ménage (féminin=1)	0.146**	0.053	0.037**
Taille du ménage	0.049*	0.023	0.012
Niveau d'instruction (réf. Néant)			
Primaire	-0.179***	0.023	-0.048***
Secondaire	-0.349***	0.028	-0.094***
Universitaire	-0.723***	0.045	-0.190***
État matrimonial (réf. Célibataire)			
Marié	-0.121**	0.051	-0.031**
Veuf	-0.220***	0.068	-0.050***
Divorcé	-0.150	0.099	-0.038
Lieu de travail (réf. Entreprises publiques)			
Entreprise privée	0.413***	0.039	0.097***
Local Privé et logement	1.455***	0.038	0.414***
Ambulant	1.457***	0.053	0.415***
Exploitation agricole	1.402***	0.063	0.398***
Chantier de bâtiment	1.400***	0.062	0.397***
Autre lieu	1.071***	0.059	0.292***
Nature de l'emploi (réf. Permanent)			
Temporaire	0.739***	0.029	0.203***
Saisonnier	0.597***	0.044	0.165***
Occasionnel	0.548***	0.031	0.152***
Région (réf. Grand Tunis)			
Nord Est	0.087**	0.035	0.022**
Nord-Ouest	0.273***	0.036	0.071***
Centre Est	0.321***	0.032	0.084***
Centre ouest	0.521***	0.035	0.137***
Sud Est	0.331***	0.034	0.087***
Sud-Ouest	0.099	0.034	0.002
Milieu de résidence (Non communal=1)			
Non communal	0.162***	0.021	0.042***
Nombre d'enfants au sein du ménage	-0.120***	0.008	-0.031***
No d'observations	29180		
Pseudo R2	0.3328		

***p<0.001, **p<0.01, *p<0.05

Comme annoncé précédemment, certaines caractéristiques individuelles à l'instar de la situation matrimoniale affectent la propension des travailleurs à évoluer au sein de l'économie informelle. Les résultats concernant l'âge viennent étayer nos conclusions présentées dans le chapitre 2 de ce rapport ; une courbe en forme de U, retraçant le taux d'informalité qui évolue en fonction des différentes tranches d'âges des travailleurs, a été mise en relief. En effet, une année additionnelle, serait susceptible de diminuer la probabilité d'occuper des emplois informels de 1.9% en raison des choix occupationnels des jeunes travailleurs, plus enclins que leurs aînés à accepter des emplois n'offrant pas de sécurité sociale.

On a essayé d'établir les liens entre le potentiel de productivité des différents secteurs d'activité économique et la probabilité d'occuper des emplois informels mais les coefficients estimés n'étaient pas statistiquement significatifs. En lieu et place, la nature de l'emploi pourrait correspondre à ce besoin de capter la productivité différentielle entre les différentes unités économiques. Selon les définitions de l'OIT « *le lieu de travail distingue les unités économiques qui sont situées dans le logement des propriétaires, dans la rue, sur les chantiers de construction et sur les parcelles agricoles, des unités économiques qui ont des locaux fixes visibles, tels que les bureaux et les usines* »⁶⁴.

Clairement, les résultats illustrés dans le tableau 21 établissent des évidences quant à l'existence d'une certaine dualité entre les unités économiques structurées, à priori formelles, composées d'entreprises publiques, d'entreprises privées et étrangères, à opposer aux locaux privés, aux unités ambulantes, aux exploitations agricoles et chantiers de construction.

Manifestement, et par référence à la situation prévalant dans les entreprises publiques, travailler dans les entreprises privées fait augmenter la probabilité d'occuper des emplois informels de seulement 9.4 points de pourcentage. Toutefois, la fréquence d'emplois informels serait plus élevée dans certaines unités économiques considérées comme étant un véritable réservoir de main d'œuvre peu qualifiée et informelle. La probabilité d'occuper un emploi informel atteindrait 41.5 points de pourcentage pour les ambulants, qui constituent d'un point de vue de leurs représentations sociales, des lieux très liés aux activités informelles, voire illégales.

On constate aussi, que la probabilité d'occuper un emploi salarié informel au sein d'unités promues dans les logements de propriétaires d'unités de production pointerait à 41.4 points de pourcentage contre 39.7 points dans les chantiers de bâtiment et 39.8 points dans les exploitations agricoles.

Les formes d'emplois atypiques, a fortiori précaires, à l'exemple du travail temporaire ou occasionnel, augmentent la propension des chefs de ménages à occuper des emplois salariés informels. Plusieurs mesures ont été prises en Tunisie depuis 2002 afin d'adapter l'offre de régimes assurantiels aux spécificités des catégories socio-professionnelles exerçant des activités saisonnières et occupants des emplois temporaires avec changement récurrents d'employeurs particulièrement dans le secteur agricole.

⁶⁴ <https://ilostat.ilo.org/fr/resources/concepts-and-definitions/description-informality/>

Le tableau 21 démontre que les emplois temporaires, saisonniers et occasionnels augmenteraient la probabilité d'occuper des emplois informels, respectivement de 20.3, 16.5 et 15.2 points de pourcentage.

Concernant la donne régionale, les résultats seraient concordants dans une certaine mesure avec la distribution spatiale des populations pauvres et la carte de la pauvreté en Tunisie⁶⁵. La probabilité qu'un travailleur occuperait des emplois informels atteindrait 13.7 points de pourcentage dans le Centre-Ouest, 8.1 points au Centre-est, 7.1 points au Nord-ouest et enfin 8.7 points dans le Sud-est. Cette distribution spatiale de l'informalité sur le marché du travail en Tunisie, serait en réalité la résultante de deux phénomènes, visiblement, dissemblables de par la nature des acteurs impliqués : le premier a trait à une localisation d'activités informelles en relation avec le commerce transfrontalier dans les gouvernorats du centre-ouest et dans une moindre mesure du nord-ouest ; le deuxième phénomène est en rapport avec la concentration de l'emploi dans le secteur informel dans les gouvernorats à densité économique élevée.

3.4.3. Quels effets désincitatifs des programmes d'assistance sociale sur les trajectoires de formalisation du travail ?

3.4.3.1. Les incitations perverses : un survol de la littérature dans les PED

Levy⁶⁶ soutient l'idée que la structure incitative implicite des programmes sociaux induit des changements de comportement chez les travailleurs qui chercheraient des emplois à faible productivité. En fait, les travailleurs se comporteraient d'une manière contraire à l'amélioration de la croissance de la productivité à long terme.

C'est dans les pays d'Amérique latine que les programmes d'assistance sociale ont été largement évalués, en particulier les transferts monétaires conditionnels (TMC). Cependant, très peu d'études ont été conduites pour examiner le sujet épineux de l'impact de ces programmes sur l'emploi informel. En outre, les résultats des études sont loin d'être concluants en ce qui concerne l'existence d'effets d'éviction ou de désincitation des programmes de transferts monétaires sur les emplois formels et les régimes d'assurance sociale légaux⁶⁷.

La littérature va des résultats qui fournissent des preuves de désincitations envers l'emploi formel, à des résultats où les effets ne sont pas évidents ou même hétérogènes, montrant de faibles preuves d'un déclin de la formalité du marché du travail en raison des programmes d'assistance sociale.

65

http://ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Carte%20de%20la%20pauvret%C3%A9%20en%20Tunisie_final_0.pdf

⁶⁶ Santiago Levy, « Formality and Informality », in *Good Intentions, Bad Outcomes, Social Policy, Informality, and Economic Growth in Mexico* (Brookings Institution Press, 2008), 33-46, <http://www.jstor.org/stable/10.7864/j.ctt6wpfgq.7>.

⁶⁷ Mariano Bosch et Marco Manacorda, « Social Policies and Labor Market Outcomes in Latin America and the Caribbean: A Review of the Existing Evidence », Monograph (London, UK: CEP Occasional Papers (CEPOP32). The London School of Economics and Political Science, Center of Economic Performance, décembre 2012), <http://cep.lse.ac.uk/>.

Concernant le premier groupe de résultats, Camacho et al⁶⁸ ont fourni des preuves que le programme de prestations de santé et de soins médicaux subventionnés en Colombie, connu sous le nom de Plan Obligatorio de Salud (POS), a contribué à l'augmentation de l'emploi informel. D'autres recherches ont donné des résultats comparables ; Garganta et Gasparini⁶⁹, ont constaté que l'allocation universelle pour enfant à charge de protection sociale (AUH) en Argentine, un TMC à grande échelle, peut décourager les travailleurs de passer au secteur formel et de même pour les résultats concernant l'effet de la prime au développement humain en Équateur⁷⁰, le programme Bolsa Familia au Brésil⁷¹ et le PANES en Uruguay⁷².

Le second groupe comprend les recherches très récentes de Bosch et Schady⁷³ qui ont analysé les effets sur le marché du travail du programme Bono Desarrollo Humano (BDH) en Équateur et ont montré que le transfert d'argent liquide n'a pas réduit l'offre de travail ni provoqué de changement significatif dans la réaffectation du travail du secteur formel au secteur informel. Au Mexique, nombreux furent ceux qui pensaient que le passage d'une couverture maladie basée sur l'employeur à une couverture maladie universelle pourrait générer un effet d'éviction. Cependant, Azuara et Marinescu⁷⁴ ont montré que le fait que Seguro Popular fournisse une couverture de santé publique aux personnes non assurées n'a aucun effet sur l'informalité dans l'ensemble de la population.

Bergolo et Cruces⁷⁵ ont étudié les effets de l'Asignaciones Familiares-Plan de Equidad (AFAM), un programme sous condition de ressources en Uruguay, dans le contexte d'une informalité généralisée sur le marché du travail. Bien que les résultats primaires établissent que les bénéficiaires répondent aux incitations du programme en réduisant leur niveau d'emploi formel, les auteurs ont constaté une hétérogénéité substantielle de ces effets. L'AFAM n'est susceptible d'induire une réduction de

⁶⁸ Adriana Camacho, Hoyos Alejandro, et Conover Emily, *Effects of Colombia's Social Protection System on Workers' Choice between Formal and Informal Employment*, Policy Research Working Papers (The World Bank, 2013), <https://doi.org/10.1596/1813-9450-6564>.

⁶⁹ Santiago Garganta et Leonardo Gasparini, « The impact of a social program on labor informality: The case of AUH in Argentina », *Journal of Development Economics* 115 (1 juillet 2015): 99-110, <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2015.02.004>.

⁷⁰ Martin Gonzalez-Rozada et Freddy Pinto, « The Effects of a Conditional Transfer Program on the Labor Market: The Human Development Bonus in Ecuador », Department of Economics Working Paper (Universidad Torcuato Di Tella, avril 2011), <https://econpapers.repec.org/paper/udtwpecon/2011-04.htm>.

⁷¹ Alan de Brauw et al., « Bolsa Familia and Household Labor Supply », *Economic Development and Cultural Change* 63, n° 3 (avril 2015): 423-57, <https://doi.org/10.1086/680092>.

⁷² Verónica Amarante et al., « Social Assistance and Labor Market Outcomes: Evidence from the Uruguayan PANES » (Inter-American Development Bank, 2011), <https://publications.iadb.org/publications/english/document/Social-Assistance-and-Labor-Market-Outcomes-Evidence-from-the-Uruguayan-PANES.pdf>.

⁷³ Mariano Bosch et Norbert Schady, « The Effect of Welfare Payments on Work: Regression Discontinuity Evidence from Ecuador », *Journal of Development Economics* 139 (1 juin 2019): 17-27, <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2019.01.008>.

⁷⁴ Oliver Azuara et Ioana Marinescu, « Informality and the Expansion of Social Protection Programs: Evidence from Mexico », *Journal of Health Economics* 32, n° 5 (1 septembre 2013): 938-50, <https://doi.org/10.1016/j.jhealeco.2013.07.004>.

⁷⁵ Marcelo Bergolo et Guillermo Cruces, « Work and Tax Evasion Incentive Effects of Social Insurance Programs: Evidence from an Employment-Based Benefit Extension », *Journal of Public Economics* 117 (1 septembre 2014): 211-28, <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2014.04.015>; Marcelo Bergolo et Guillermo Cruces, « The Anatomy of Behavioral Responses to Social Assistance When Informal Employment Is High », SSRN Scholarly Paper (Rochester, NY: Social Science Research Network, 1 juillet 2018), <https://papers.ssrn.com/abstract=3229548>.

l'emploi formel que chez les individus ayant une probabilité plutôt moyenne d'intégrer le marché du travail formel, alors que le programme ne semble pas avoir d'impact sur les individus ayant une faible propension à travailler de manière formelle.

Enfin, Angel-Urdinola et al⁷⁶ ont fourni des preuves que le programme de carte verte de la Turquie, un programme d'assistance sociale généreux, n'influence pas le choix des travailleurs entre la formalité et l'informalité sur le marché du travail. La raison de cette constatation serait l'écart salarial important entre les travailleurs formels et informels dû à une différence substantielle de productivité.

3.4.3.2. Détection des effets désincitatifs de l'assistance sociale sur le travail formel en Tunisie : quelques pistes de réflexion

Les incitations perverses ou désincitations se rapportent aux effets inattendus du dispositif de ciblage des programmes d'assistance sociale sur les régimes assurantiels et l'emploi formel⁷⁷.

Une mauvaise qualité de ciblage des programmes non-contributifs est suspectée de créer des incitations perverses en détournant les travailleurs dotés de capacités contributives des programmes assurantiels de sécurité sociale, et de verser les cotisations légales à la CNSS. En effet, les trajectoires de transition de l'informalité à la formalité pourraient être contrecarrées par ces aspects comportementaux.

Dans les faits, des travailleurs dotés de capacités contributives s'adonneraient à des arbitrages entre les avantages d'un emploi informel et ceux d'un emploi formel, avant de procéder au choix de l'emploi occupé. La possibilité de bénéficier de programmes d'assistance sociale, comprenant le transfert monétaire et l'accès aux soins dans les structures publiques de santé, offerts par l'Amen Social serait susceptible de pencher la balance pour des choix occupationnels informels. .

Cet accès indu est rendu possible, en dépit de critères d'éligibilité écartant en amont ces catégories de travailleurs, en raison des déficiences au niveau de la performance du système de ciblage des programmes d'assistance sociale et d'identification des plus pauvres de la population. En plus de cette problématique liée aux erreurs d'identification, le choix en faveur d'emploi informels, serait aussi favorisé par l'inadaptation du cadre législatif aux spécificités professionnelles et sectorielles inhérentes à certains emplois occupés dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, tels que le poly emploi, le travail saisonnier et temporaire, avec changement régulier d'employeurs. Cette question sera amplement traitée dans le paragraphe suivant.

⁷⁶ Angel-Urdinola, Robayo, et Haimovich, « Is Social Assistance Contributing to Higher Informality in Turkey? »

⁷⁷ Levy, « Formality and Informality ».

La détection d'incitations perverses passerait inévitablement par l'évaluation de la qualité du ciblage des programmes d'assistance sociale, labellisés « Amen Social » depuis 2019 et l'estimation de l'étendue des erreurs d'identification de type I, ou erreurs d'inclusion. Il s'agit de la part d'individus qui participent à un programme d'assistance sociale mais qui n'appartiennent pas au groupe cible.

Une étude publiée par le CRES en 2017⁷⁸, a porté sur l'évaluation de la performance des deux programmes phares d'assistance sociale, en l'occurrence le PNAFN et l'AMGII, à cibler les plus pauvres de la population tunisienne.

Les résultats attestent de niveaux d'erreurs assez considérables pour les deux programmes évalués. Parmi les 8.3% des ménages tunisiens couverts par le PNAFN, seuls 3.9% le sont à raison selon le mode de ciblage actuel⁷⁹. Le taux de précision de ciblage du PNAFN s'élève donc à 46.9%. Dans le cas de l'AMGII, le taux de précision s'élève à 50.2%. Toutefois, il importe de relativiser les erreurs d'inclusion par les erreurs d'affectation. Deux situations sont possibles : (1) des individus jugés pauvres à l'aune des critères d'éligibilité au transfert monétaire, mais pour des raisons de quotas budgétaires limitant les bénéficiaires à l'échelle des gouvernorats, on leur octroie momentanément le Carnet de Soins à Tarifs réduits (AMGII) ou (2) des individus bénéficiaires du transfert monétaire du PNAFN qui auraient dû être affectés au programme AMGII.

Or, les erreurs d'inclusion considérées comme étant plus graves d'un point de vue la qualité de ciblage des programmes de l'Amen Social, se limitent à des situations où des individus qui n'appartiennent pas à la catégorie cible, se voient attribuer les bénéfices de l'un des deux programmes d'assistance sociale. Or, ces individus devraient être, en lieu et place, assujetties aux régimes assurantiels de sécurité sociale. Les erreurs d'inclusion de ce type représentent 30.8% des bénéficiaires actuels de l'Amen Social. L'enquête du CRES a permis de révéler aussi

⁷⁸ Nidhal Ben Cheikh et al., « Evaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie - Pour optimiser le ciblage des pauvres et freiner l'avancée de l'informalité » (CRES - BAD, mai 2017), http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/Rapport_CRES_mai_2017.pdf.

⁷⁹ La méthodologie adoptée par le CRES pour estimer l'étendue des erreurs de ciblage a été définie comme suit : « Pour estimer l'ampleur des erreurs de ciblage du PNAFN et de l'AMGII, nous classons les ménages des différentes enquêtes par ordre croissant de leur consommation par tête ajustée du coût de la santé dans une situation de référence hypothétique où aucun ménage n'est couvert par le PNAFN ou l'AMGII. Nous considérons ensuite que les 8.3% des familles ayant le plus faible niveau de consommation devraient être couvertes par le PNAFN. Le seuil de 8.3% est choisi car il correspond au taux de couverture actuel de ce programme. Puis, nous procédons de la même façon pour sélectionner les 21.7% des familles qui devraient appartenir au groupe des bénéficiaires de l'AMGII. Les 70% des familles les moins pauvres ne devraient pas idéalement bénéficier d'aucun de ces deux programmes tant que le budget du PNAFN et de l'AMGII est maintenu constant ».

que l'informalité parmi les bénéficiaires occupés sur le marché du travail serait de l'ordre de 100%. L'existence d'erreurs d'inclusion d'une telle ampleur constitue une désincitation manifeste à la formalisation et renchéirait, bien entendu, le coût de renonciation à l'occupation d'emplois informels.

3.4.4. Le travail informel agricole : une législation inadaptée à la particularité des conditions de production dans le secteur agricole

Afin d'améliorer l'attractivité des régimes de sécurité sociale pour les travailleurs agricoles salariés tout en intégrant les risques liés à l'exercice d'une activité agricole ; les pouvoirs publics ont ramené, suite à la promulgation de la loi 81-6 la durée minimale de cotisation de 180 jours à 45 jours de travail par trimestre chez le même employeur. Ainsi, tous les travailleurs agricoles bénéficient actuellement des prestations offertes par ce nouveau régime, peu importe qu'ils soient permanents, saisonniers ou occasionnels, à condition de justifier d'avoir travaillé au moins 45 jours chez le même employeur⁸⁰.

Il importe aussi de souligner que la couverture sociale a été étendue aux pêcheurs, aux patrons pêcheurs et aux armateurs travaillant sur des bateaux de pêche conformément aux dispositions du code du pêcheur promulgué en vertu de la loi du 31 mars 1975.

Se démarquant par rapport à la quasi-majorité des pays de la région MENA, la Tunisie a depuis 1982 étendu et amélioré la sécurité sociale aux travailleurs non-salariés en vue de les couvrir contre la vulnérabilité inhérente à l'emploi au sein de l'économie informelle, sachant que cette catégorie représente en moyenne 32% de la population active occupée selon les statistiques de l'INS. Au fil des années, l'étendue de la couverture sociale des travailleurs indépendants a connu des améliorations substantielles en termes d'extension verticale impliquant une meilleure prise en charge des différents risques énoncés par la convention 102 de l'OIT.

Toutefois, les résultats en termes d'affiliation et de régularité dans le versement des cotisations des travailleurs non-salariés aux régimes les concernant à la CNSS (RIA, RINA) restent largement en deçà des objectifs escomptés. En raison de leurs faibles capacités contributives aux régimes assurantiels offerts et de l'instabilité endémique inhérente à leurs choix occupationnels, plusieurs catégories socio-professionnelles, évoluant particulièrement

⁸⁰ Nidhal Ben Cheikh, « Mode de déploiement de la protection sociale en Tunisie : Genèse, institutions et évolution », in *Protection sociale et économie informelle en Tunisie - Défis de la transition vers l'économie formelle*, CRES-BAD (Tunis, 2016), 91, http://www.cres.tn/fileadmin/user1/doc/Secteur_informel_Tunisie.pdf.

dans le secteur agricole, à revenus limités et économiquement vulnérables se sont trouvées de facto éjectées hors du champ de la couverture sociale.

Face à cette situation, le gouvernement tunisien a créé en 2002 un nouveau régime pour les petits agriculteurs et pêcheurs, les employés de maison, les artisans travaillant à la pièce (le Régime des Travailleurs à Faibles revenus - RTFR), pour améliorer l'offre d'assurances sociales et la rendre plus adaptée aux caractéristiques de ces différentes populations.

En dépit de sa simplicité réglementaire et sa relative générosité, les résultats atteints en termes d'affiliation de certaines catégories ciblées à l'instar des marins pêcheurs, des employés de maison et des artisans travaillant à la pièce étaient en deçà des attentes.

Les dispositions de la loi 2002-32 seraient plus adaptées à des indépendants « fixes » dont les revenus de l'activité exercée sont aléatoires et irréguliers.

Il importe de noter à ce propos que le régime RTFR ne comporte pas, parmi les populations qui y sont assujetties, les travailleurs saisonniers et mobiles dans le secteur agricole qui n'arrivent pas à remplir la condition exclusive des 45 jours auprès du même employeur. De ce fait, l'absence d'un régime adapté qui intègre les contraintes spécifiques au travail, a acculé cette catégorie de travailleurs, hommes et femmes, au travail informel.

3.4.5. Désintérêt des femmes rurales informelles pour l'initiative Ahmini : Quelles en sont les raisons ?

La récurrence dramatique d'accidents mortels lors du transport non sécurisé de femmes exerçant dans le secteur agricole a suscité à plusieurs reprises l'émoi des Tunisiens.

Ils étaient plusieurs aussi à s'indigner de l'absence de toute couverture sociale décente et surtout d'un cadre règlementaire qui serait en mesure de protéger ces femmes contre les pratiques d'exploitation illégales auxquelles s'adonnent intermédiaires et transporteurs, s'apparentant vraisemblablement à des pratiques de traite de personnes. C'est dans ce contexte qu'on pourrait situer l'initiative prise par les pouvoirs publics en 2019 d'assouplir les critères d'éligibilité au régime RTFR et de l'étendre à un nombre de catégories vulnérables dont particulièrement les femmes rurales occupant des emplois mobiles et saisonniers dans le secteur agricole et la collecte de palourdes⁸¹.

⁸¹ Décret gouvernemental n° 2019-379 du 22 avril 2019, modifiant et complétant le décret n° 2002-916 du 22 avril 2002, relatif aux modalités d'application de la loi n° 2002-32 du 12 mars 2002, relative au régime de sécurité sociale pour certaines catégories de travailleurs dans les secteurs agricole et non agricole

Cette percée législative résonne parfaitement avec l'adoption en 2015, par la Tunisie, des Objectifs de Développement Durables (ODD) des Nations Unies, qui consacrent la protection sociale comme un droit de l'homme et l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs informels en tant que levier de première importance pour une lutte durable contre la pauvreté et la marginalisation⁸².

Un programme, porté initialement par une organisation de la société civile avant d'être transformé en startup, s'est penché sur les conditions d'accès des femmes rurales occupant des emplois mobiles à une couverture sociale dans le cadre du régime RTFR réinventé suite aux changements induits par le décret 379-2019. En effet, ce programme, labellisé Ahmini, se propose de faciliter le processus d'affiliation des femmes rurales en les soutenant à compléter le dossier d'inscription et en leur permettant de procéder aux paiements à distance moyennant l'usage d'une technologie mobile basée sur les protocoles USSD. Ce programme permettrait aux femmes rurales de verser quotidiennement leurs cotisations sociales à distance à travers le téléphone portable à partir du solde téléphonique : un dinar par jour, jusqu'à atteindre le montant annuel fixé par la CNSS qui est indexé sur le SMAG mensuel. En contrepartie, l'affiliée profiterait de l'accès à la couverture contre les accidents de travail ainsi que d'une assurance maladie limitée à la filière publique, et cotiserait pour l'obtention d'une pension de retraite.

En dépit des efforts menés par tous les intervenants et les parties prenantes afin de hâter le rythme d'affiliation à ce programme, le nombre total de femmes rurales qui se sont effectivement affiliées au nouveau programme est jugé toujours faible, et ce selon les dernières estimations de la CNSS.

Plusieurs raisons pourraient expliquer la difficile montée en puissance de l'expérience Ahmini. Parmi ces facteurs, on mettra l'accent dans ce qui suit sur les effets désincitatifs des programmes non-contributifs d'assistance sociale ciblant les populations pauvres et vulnérables, auxquels l'attractivité des régimes assurantiels s'est toujours heurtée. Ces faibles performances au niveau de la qualité de ciblage des programmes d'assistance pourraient être interprétées comme étant une incitation pour certaines catégories de travailleurs qui s'adonneraient à des arbitrages entre des emplois informels tout en bénéficiant des prestations offertes par les programmes d'assistance sociale ou des emplois formels qui impliquent le paiement de cotisations sociales.

⁸² ILO, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019: protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève: Bureau international du travail., 2017).

Comme expliqué dans la section précédente, plusieurs études ont permis de conclure que la similarité des prestations offertes par des programmes assistanciers à celles des programmes d'assurances sociales aurait tendance à désinciter les travailleurs à opter pour une trajectoire de formalisation⁸³.

En effet, l'offre de soins pour les affiliés du régime RTFR dont les bénéficiaires de la déclinaison *Ahmini*, se réduit à l'accès aux structures hospitalières de la santé publique, aux mêmes conditions offertes aux bénéficiaires des deux programmes phares d'assistance sociale, en l'occurrence le PNAFN et le carnet de soins à tarifs réduits (AMGII).

Cette situation pencherait naturellement la balance du côté des programmes d'assistance sociale, considérant que les travailleurs précaires et mobiles seraient généralement peu dotés en termes de capacités contributives. La médiocrité de l'offre de soins dans les structures publiques de santé, en plus de l'absence de médicaments dans les officines des hôpitaux, renforceraient la rationalité de ce choix et renchérirait conséquemment le coût d'opportunité de l'informalité.

D'autre part, le tassement de l'écart entre le transfert monétaire de *l'Amen Social* et les minimas sociaux dont particulièrement le salaire minimum de référence sur le marché du travail en Tunisie, en l'occurrence le SMIG/SMAG, renforce les effets de seuil et particulièrement les comportements stratégiques auxquels s'adonnent les travailleurs informels.

Les travailleurs informels précaires, saisonniers ou mobiles évoluant dans le secteur agricole seraient, en toute vraisemblance, peu enclins à opter pour une démarche de formalisation de leurs emplois qui leur coûteraient la perte des bénéfices de l'assistance. D'autant plus que les avantages offerts tels que l'offre de soins et la pension attendue seraient de loin de faire pencher la balance en faveur d'une trajectoire de formalisation.

D'ailleurs, le montant minimum de la pension de vieillesse est fixé à 30 % du SMAG, en cas de réalisation de la condition de 120 mois de cotisations effectives et validées (Article 14 de la loi 2002-32), soit l'équivalent de 120 dinars actuellement. Le retraité endure, dans ce cas, une perte sèche de 80 dinars de moins de ce qu'il aurait pu recevoir en tant que bénéficiaire du programme du transfert monétaire de *l'Amen Social* (200 DT en 2022).

⁸³ Levy, « Formality and Informality »; Leonardo Gasparini, Francisco Haimovich, et Sergio Olivieri, « Labor Informality Bias of a Poverty-Alleviation Program in Argentina », *Journal of Applied Economics* 12 (2009): 181-205.

L'inexistence d'une vision nationale pour harmoniser le dispositif des minimas sociaux et l'optimisation de l'accès aux transferts sociaux d'une manière générale, renforcerait les effets désincitatifs des programmes d'assistance sociale sur les programmes contributifs de sécurité sociale.

Le désintérêt des travailleurs mobiles et des femmes rurales pour ces initiatives pourrait être expliqué aussi par l'absence de coordination entre les différents acteurs et d'actions de sensibilisation dans les zones rurales à propos de l'importance des régimes de sécurité sociale pour ces différentes catégories socio-professionnelles.

3.5. Les déterminants du secteur informel en Tunisie

L'accent sera mis dans cette section sur les principaux déterminants du secteur informel en Tunisie et particulièrement les spécificités structurelles des territoires d'implantation des microentreprises informelles et l'environnement des affaires.

3.5.1. Tissus industriels structurants et propension de microentreprises informelles à croître et se formaliser : Quelles relations ?

Une multitude de mesures ont été mises en place, depuis au moins deux décennies, afin de promouvoir l'entrepreneuriat et de stimuler les trajectoires de formalisation au sein du secteur informel en Tunisie. La création d'un régime fiscal et social pour l'autoentrepreneur en 2020⁸⁴ s'inscrit dans le droit fil d'une approche graduelle et progressive pour ramener les entreprises du secteur informel à la formalisation. Force est de constater aussi que l'Etat a misé sur la promotion de l'entrepreneuriat, notamment dans les gouvernorats les plus déshérités afin d'alléger les pressions sur le marché du travail locaux et ramener les taux de chômage parmi les jeunes à des niveaux plus faibles.

En dépit de toute une panoplie de mesures et d'efforts fournis par les structures d'appui au niveau des régions (Centres d'Affaires, ANETI, API, APIA, pépinières d'entreprises, initiatives d'ONG et d'organisations internationales, etc.), l'intensité entrepreneuriale demeure toujours faible notamment dans les régions de l'intérieur.

Ce constat devient d'autant plus préoccupant que la répartition du tissu industriel à travers les différents gouvernorats démontre une quasi-absence d'industrie formelle structurante dans certains gouvernorats défavorisés et particulièrement le Kef, Tataouine, Siliana, Kebili, Sidi Bouzid et Kasserine.

⁸⁴ Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-33 du 10 juin 2020, relatif au régime de l'autoentrepreneur

Les taux de densité économique jugés faibles ont le plus souvent pour corollaire, des territoires à court de capacités de développement autonome, dominés essentiellement par des activités informelles.

C'est le cas de la majeure partie des gouvernorats défavorisés en Tunisie dont leurs économies résidentielles se trouvent amputées de véritables leviers de développement.

En effet, l'idée centrale qu'on énonce dans ce paragraphe consiste à établir une relation entre l'inefficacité relative des politiques de promotion de l'entrepreneuriat et de lutte contre le secteur informel, la faible survie des microentreprises au niveau des gouvernorats les moins nantis en tissus productifs locaux en comparaison avec les taux constatés dans les autres gouvernorats, leur propension à croître et se formaliser, et enfin la présence d'un tissu consistant et structurant de moyennes et grandes entreprises au niveau du territoire d'implantation de la microentreprise⁸⁵.

A vrai dire, les déterminants structurels de la démographie des microentreprises et de surcroît leur propension à croître d'une manière pérenne et formelle sont des éléments d'une importance cruciale pour l'appréhension de l'impact à moyen et long terme des microentreprises sur les créations d'emplois décents et formels. Les disparités dans les trajectoires de croissance des microentreprises et de formalisation renvoient à des déterminants multiples : taille du marché local, tissu industriel local structurant, économies d'agglomération, compétitivité des entreprises, spécialisation régionale ou locale, main d'œuvre locale et qualifications...

Le dynamisme économique du territoire d'implantation exerce des effets directs sur la croissance des microentreprises qui interagissent dans le cadre de leurs activités avec les autres composantes du tissu productif local, en particulier les moyennes et grandes entreprises.

A ce niveau d'analyse, les grandes entreprises structurantes pourraient être considérées comme étant de véritables vecteurs de dynamisation des tissus productifs locaux et d'émergence de nouvelles opportunités d'investissement pour les entrepreneurs locaux.

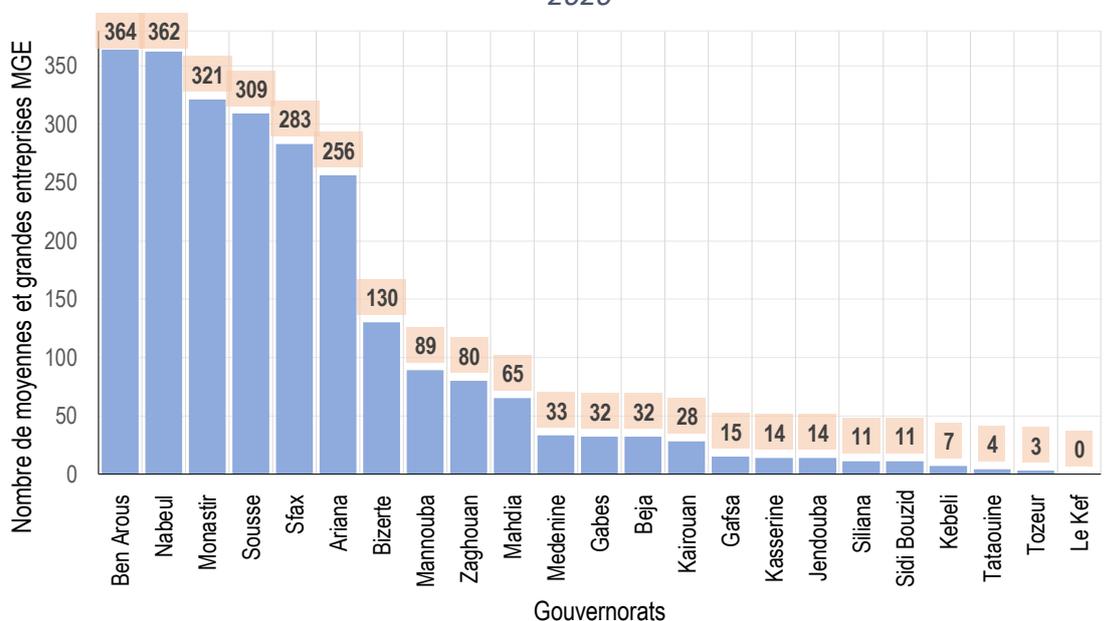
Les tissus productifs locaux des gouvernorats les moins développés en Tunisie selon le classement qu'établit l'IDR⁸⁶ accusent une très faible densité en moyennes et grandes

⁸⁵ Nidhal Ben Cheikh, « La survie des microentreprises a l'épreuve des dynamiques structurelles territoriales : diagnostic et recommandations pratiques » (Tunis: IACE, novembre 2011), <http://www.iace.tn/wp-content/uploads/2011/11/ME2011.pdf>.

⁸⁶ Indice de Développement Régional

entreprises tout en étant démesurément dominés par les microentreprises. Le poids surdimensionné de ce secteur qui se situe en moyenne à hauteur de plus 99% des tissus productifs locaux, relève d'un développement anormal de microentreprises, qui plus est, informelles, induit par les différents programmes et instruments mis en œuvre par l'État en vue de réduire les pressions sur le marché de travail dans les gouvernorats défavorisés⁸⁷. C'est dire que ce développement s'est fait indépendamment des données économiques structurelles des territoires d'intervention et d'un poids optimal des microentreprises au-delà duquel l'efficacité économique serait reléguée à un second plan.

Figure 16: Répartition des moyennes et grandes entreprises (MGE) selon les gouvernorats en 2020



Source : Calculs de l'auteur sur la base du Répertoire National des Entreprises (INS 2020)

Ce développement anormal de microentreprises informelles limite profondément les capacités de développement territorial autonome et entretient le cercle vicieux de la précarité parmi la population active. Le graphique 16 illustre clairement l'ampleur du fossé abyssal qui sépare les gouvernorats nantis en tissus productifs locaux structurants et les autres gouvernorats dont les tissus productifs sont complètement désarticulés.

⁸⁷ Ben Cheikh, « La survie des microentreprises à l'épreuve des dynamiques structurelles territoriales : diagnostic et recommandations pratiques ».

Le mode de structuration des tissus productifs dans les gouvernorats les plus défavorisés risque de perpétuer les inégalités régionales et de fragiliser davantage les économies locales, qui, à défaut d'une amélioration de la productivité induite par de grandes unités industrielles, s'enliseront davantage dans l'informalité et la précarisation de franges entières des populations occupées.

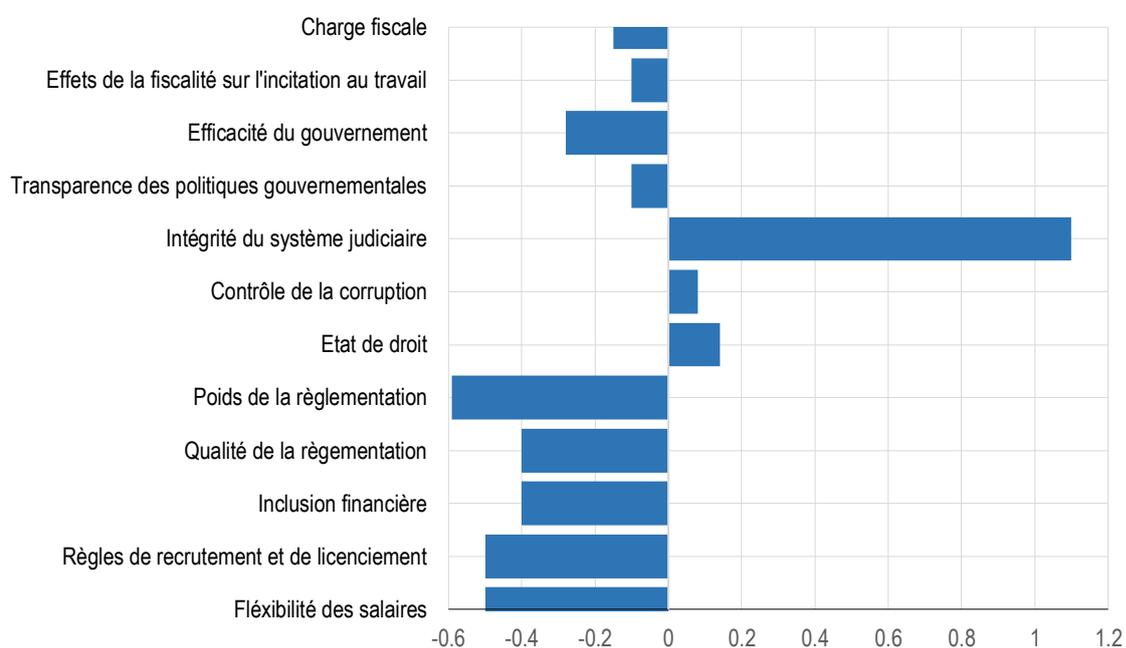
3.5.2. Impacts de l'environnement des affaires sur le secteur informel

Selon un très récent rapport du FMI⁸⁸, l'augmentation de l'informalité en Tunisie au cours des deux dernières décennies reflète, entre autres facteurs, l'échec de la lutte contre les distorsions constatées au niveau des politiques publiques. En effet, la détérioration manifeste de la gouvernance, du climat des affaires et des politiques du marché du travail aurait pu pousser un nombre croissant de petites entreprises vers l'informalité. Des indicateurs synthétiques publiés dans le rapport du FMI attestent que si la Tunisie obtient un score relativement élevé en termes de qualité de la gouvernance et de pression fiscale, les principaux domaines à améliorer se situent plutôt au niveau du cadre réglementaire gouvernemental relativement lourd, la réglementation rigide du marché du travail et le faible accès aux services financiers (Voir figure 17).

La forte activité informelle en Tunisie reflète également d'importantes activités de contrebande et spéculation afin de contrôler les prix de certains produits de base. Alors qu'elles étaient auparavant concentrées uniquement le long de la frontière avec l'Algérie, les activités de contrebande ont considérablement augmenté avec la Libye voisine au cours de la dernière décennie, contribuant aux flux commerciaux non enregistrés et renforçant l'activité informelle.

⁸⁸ Roberto Cardarelli, Belgacem Hippolyte W. Balima, Chiara Maggi, Adrian Alter, Jérôme Vacher, Matthew Gaertner, Olivier Bizimana, Azhin Abdulkarim, Karim Badr, Shant Arzoumanian, Mahmoud Harb, Mariam El Hamiani Khatat, Priscilla S. Muthoor, Aymen, « Informality, Development, and the Business Cycle in North Africa », Department Paper (Washington D.C: IMF, juin 2022), <https://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2022/05/31/Informality-Development-and-the-Business-Cycle-in-North-Africa-464859>.

Figure 17: Indicateurs sur l'environnement des affaires en Tunisie (Par rapport à une moyenne mondiale)



Source : Estimations du FMI (2022)

Des distorsions importantes des prix et de la réglementation aggravent le problème, en particulier la réglementation généralisée des prix (les prix administrés représentent près de 30 % du panier des prix à la consommation, y compris les produits alimentaires) ainsi que la stricte réglementation des changes (y compris la disponibilité encore limitée des bureaux de change après l'assouplissement des restrictions sur leur ouverture en 2019), ce qui incite encore à la thésaurisation des devises étrangères.

Chapitre 4 :

**Une stratégie intégrée de transition
de l'économie informelle vers
l'économie formelle**

4. Chapitre 4 – Une stratégie intégrée de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

4.1. Les directives de la recommandation 204

La recommandation 204 de l'OIT adoptée en 2005 vise à orienter les pays membres pour:

- a) faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle tout en respectant les droits fondamentaux des travailleurs et en offrant des possibilités de sécurité du revenu, de subsistance et d'entrepreneuriat;
- b) promouvoir la création d'entreprises et d'emplois décents, leur préservation et leur pérennité dans l'économie formelle, ainsi que la cohérence entre les politiques macroéconomiques d'emploi, de protection sociale et les autres politiques sociales;
- c) prévenir « l'informalisation » des emplois de l'économie formelle.

De même, la recommandation 204 appelle à l'adoption d'une stratégie intégrée pour faciliter la transition vers l'économie formelle, qui combine un large éventail de politiques pertinentes de manière cohérente. Elle suggère également qu'un tel cadre d'action soit "intégré aux stratégies ou plans de développement nationaux". En outre, étant donné la nature diverse et évolutive de l'emploi informel, la recommandation 204 souligne l'importance de développer des mesures adaptées au contexte et au temps.

4.2. Nécessité d'une stratégie intégrée de transition vers l'économie formelle

Réussir à hâter et stimuler les trajectoires de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle revêt le caractère d'un défi eu égard à l'hétérogénéité de l'économie informelle et à la nécessité de mettre en place une coordination fluide entre une multitude d'acteurs institutionnels. Ce passage à l'économie formelle est perçu aussi comme une forme d'émancipation économique de pans entiers de travailleurs et d'unités de production qui travaillent et produisent dans des conditions précaires et vulnérables. Comme démontré plus haut dans ce rapport, ils seraient au moins 900 mille à occuper des emplois informels précaires dans des secteurs économiques qui génèrent une faible productivité. Une demande de plus en plus insistante se fait entendre depuis quelques années, certes en relation avec l'exacerbation des difficultés économiques auxquelles fait face la Tunisie, afin de mobiliser le potentiel fiscal et social de l'économie informelle, qui viendrait à la rescousse des finances publiques en difficulté et des caisses sociales, exsangues en raison de déficits abyssaux.

La recommandation n° 204 de l'Organisation internationale du travail sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, adoptée en 2015, est fondée sur la conviction qu'il est nécessaire d'adopter une stratégie intégrée, qui cible non seulement les personnes travaillant dans l'économie informelle, mais aussi le modèle de croissance. Une stratégie intégrée est importante car la transition vers la formalité nécessite à la fois des politiques ciblées et des politiques multidimensionnelles beaucoup plus larges pour promouvoir une transformation structurelle inclusive. Cela dépasse la compétence des autorités d'exécution individuelles. Il faut au contraire une approche gouvernementale globale qui, premièrement, s'attaque aux déterminants économiques et sociaux structurels de l'informalité, deuxièmement, associe la stratégie et les opérations à travers les lois sur le travail, la fiscalité et la sécurité sociale et implique pleinement les partenaires sociaux, et troisièmement, utilise toute la gamme des mesures politiques disponibles.

L'élaboration de stratégies intégrées de formalisation exige la cohérence des politiques, la coordination institutionnelle, le renforcement des capacités et le dialogue social.

Il importe de noter à ce propos, que des expériences de formalisation menées dans des PED⁸⁹ ont très souvent butté sur des problèmes de mise en cohérence globale et d'implémentation des mesures suggérées et planifiées en raison de l'adoption d'une approche fragmentée, compartimentée, n'ayant pas intégré en amont la nécessaire coordination entre les différentes structures publiques censées intervenir dans le processus de facilitation de la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Ces expériences avaient aussi échoué du fait de la faible participation des partenaires sociaux qui auraient dû être impliqués le long des différentes étapes ayant ponctué la mise en œuvre de la stratégie. D'où l'importance majeure, de l'adoption d'une approche gouvernementale cohérente, globale, coordonnée et conjointe afin de réunir toutes les conditions requises pour sa réussite.

Une stratégie intégrée visant à stimuler la transition vers l'économie formelle serait axée sur une panoplie de politiques et de mesures qui soient combinées, coordonnées par les structures publiques compétentes en Tunisie et puis alignées en trois piliers distincts. Les deux premiers piliers comporteraient des actions spécifiques à la formalisation des travailleurs informels et des unités de production informelles, tandis que le troisième pilier, à caractère transversal, viserait l'enclenchement de processus vertueux d'une croissance inclusive dans

⁸⁹

https://www.ilo.org/global/topics/employment-promotion/informal-economy/publications/WCMS_738685/lang--en/index.htm

tous les gouvernorats en Tunisie, condition sine qua non, pour le développement d'entreprises pérennes et la création d'emplois décents.

Le tableau 22 illustre clairement le contenu global de ces trois piliers, les domaines d'action, ainsi que les principaux acteurs.

Toutefois, il convient de noter, qu'en dépit de leurs différences notamment en termes de contenu et d'acteurs cibles, les actions qui seront proposées seraient, dans une certaine mesure, liées et interdépendantes. Elles portent sur différentes dimensions de l'informalité qui doivent être traitées par la stratégie intégrée, par le biais de politiques coordonnées et cohérentes. Ce qui est important dans une stratégie intégrée, c'est d'éviter les approches compartimentées et d'en dissocier les différentes composantes.

Tableau 22: Piliers de la stratégie intégrée de transition vers l'économie formelle et domaines d'action

Piliers	Domaines d'action	Acteurs
○ Formalisation du secteur informel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enregistrement (patente) d'entreprises informelles ▪ Contrôle et conformité à la législation fiscale ▪ Une meilleure application de la législation du travail et de sécurité sociale ▪ Renforcement institutionnel, incitations et plaidoyer 	Ministère des Finances Ministère des Affaires Sociales (Inspection du travail, sécurité sociale, CNSS et CNAM) Structures d'appui aux entreprises (ANETI, API, APIA, Centre d'affaires, pépinières d'entreprises, etc.) et ONG
● Formalisation du travail informel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension de la couverture sociale aux travailleurs mobiles ▪ Contrôle et conformité aux réglementations en matière de sécurité sociale ▪ Une sécurité sociale plus adaptée aux travailleurs indépendants ▪ Incitations et sensibilisation 	Ministère des Affaires Sociales (DG de l'inspection de travail, DG de la sécurité sociale) CNSS CNAM Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Partenaires sociaux ONG
● Transformation structurelle et croissance inclusive créatrice d'emplois décents dans tous les gouvernorats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réinventer le rôle de l'Etat développementaliste et investisseur dans les gouvernorats les plus déshérités ▪ Création d'emplois décents formels dans les gouvernorats de l'intérieur ▪ Des microentreprises formalisées et plus pérennes 	Ministère de l'Economie, de l'Investissement et de la Coopération Internationale Ministère des Finances Secteur financier Finance solidaire Bailleurs de fonds Partenaires sociaux

Combattre l'économie informelle sans offrir d'alternatives dans l'économie formelle à ceux qui opèrent dans l'économie informelle ne sera pas efficace. Les politiques ciblées sur l'économie informelle ne suffisent pas. D'où la pertinence du troisième pilier, qui consiste à

réunir toutes les conditions pour une transformation structurelle notamment dans les gouvernorats afin d'enclencher les cercles vertueux d'une croissance inclusive créatrice d'emplois décents.

Des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi et un environnement propice aux entreprises formelles durables sont essentiels pour créer des opportunités d'emploi dans l'économie formelle. Le problème de l'informalité provient essentiellement de la mauvaise gouvernance et de l'incapacité du modèle de développement actuel à créer suffisamment d'emplois formels pour absorber tous ceux qui souhaitent travailler, qu'il s'agisse de nouveaux arrivants ou de personnes piégées dans l'économie informelle.

Bien que le défi de la formalisation de l'emploi, par l'extension de la couverture sociale à ceux qui sont actuellement dans l'économie informelle, soit profondément lié à la formalisation des unités économiques - c'est-à-dire l'enregistrement auprès de l'administration fiscale -, il serait loin d'être une condition suffisante. De même, la formalisation des unités économiques par le biais d'incitations appropriées ainsi que de réformes juridiques et réglementaires pour les entreprises ne conduit pas automatiquement à la formalisation des emplois, à moins qu'il n'existe un mécanisme de contrôle et d'inspection assez rigoureux pour garantir que la formalisation des unités économiques et la formalisation des emplois vont de pair.

4.2.1. La formalisation du secteur informel

Dans les analyses menées dans le chapitre 3, on a pu démontrer que pour la majorité des unités de production informelles, la décision de formaliser l'entreprise comporte un coût qui pourrait être jugé comme étant excessif et prohibitif. D'où l'importance d'une approche graduelle, participative et progressive dans le processus d'accompagnement des entreprises informelles, qui d'ailleurs, ne franchiraient le pas, que lorsque les avantages de la formalisation dépasseraient ceux tirés d'une situation d'informalité. Cela confère une importance considérable à la question des incitations et de la sensibilisation.

4.2.1.1. Adopter des critères d'éligibilité au régime plus restrictifs afin de limiter le nombre de bénéficiaires du régime forfaitaire

Il serait absolument nécessaire d'établir des objectifs sur une période de trois ans afin d'inverser la tendance actuelle d'augmentation continue du nombre de bénéficiaires du régime forfaitaire. Il convient de resserrer les critères d'éligibilité et surtout la reconduction du bénéfice afin de réduire le nombre total de bénéficiaires de 50% d'ici 2025. Il s'agit d'une action cruciale pour diminuer d'une manière significative l'attrait pour ce régime et de réduire, par ricochet, le coût d'opportunité de l'informalité.

4.2.1.2. Publier les textes d'application du régime de l'autoentrepreneur afin de limiter les interstices fiscaux et éviter la migration de franges de forfaitaires vers ce régime

Le décret-loi N°2020-33 du 10 juin 2020, qui a introduit un nouveau régime, celui de l'autoentrepreneur, permettant à l'autoentrepreneur de bénéficier d'un traitement fiscal et de sécurité sociale spécifiques⁹⁰, comporterait des effets désincitatifs à la formalisation. En effet, l'affiliation est limitée à ceux qui sont en exercice avant la publication du décret-loi ce qui susceptible de fragmenter davantage le régime forfaitaire sans en augmenter le rendement fiscal. On peut même s'attendre à une diminution de la contribution des personnes physiques dont le chiffre d'affaires varie entre 10000 TND et 75000 TND qui verront leur impôt sur le revenu passer de 3 % du chiffre d'affaires annuel à seulement 0,5 % du chiffre d'affaires annuel. Un effet d'appel implicite à des forfaitaires afin de migrer vers ce nouveau régime, occasionnant un manque à gagner fiscal par rapport à une enveloppe de recettes mobilisées dans le cadre d'un régime forfaitaire, aux effets largement controversés sur l'informalité.

Il importe alors de prendre ces éléments en considération lors de la préparation des textes d'application du décret-loi afin de pouvoir réduire les interstices fiscaux qui permettent aux forfaitaires de passer entre les mailles de la législation et de pouvoir payer moins d'impôts par rapport à une situation antérieure.

4.2.1.3. Faciliter et simplifier les conditions d'enregistrement d'unités de production informelles

L'enregistrement constitue la première étape qui pourrait enclencher toute une dynamique vertueuse de formalisation. Il s'agit, naturellement, d'une condition nécessaire mais pas suffisante. L'enregistrement devrait faire partie de tout un Kit de formalisation à concevoir pour les entreprises non patentées.

⁹⁰ Paiement d'une contribution unique, libératoire de l'impôt sur le revenu, de la TVA et de la contribution au profit de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

4.2.1.4. Digitalisation plus accélérée et interfaces d'interopérabilité afin de resserrer les contrôles pour une lutte plus efficace contre l'évasion fiscale

Dans les conditions actuelles, il serait complètement anachronique de suggérer le recrutement de nouveaux contrôleurs fiscaux afin de renforcer les effectifs actuels, manifestement réduits par rapport à un niveau de couverture considéré comme étant optimal.

Des évidences ont été apportées dans le chapitre 3 concernant l'importance du gisement fiscal qui pourrait être mobilisé en recourant à la formalisation d'unités informelles non enregistrées. Le recours aux seules inspections sur le lieu de travail, ne pourrait pas être la panacée dans les conditions actuelles. Les autorités de contrôle modernes utilisent de plus en plus l'exploration et le rapprochement de données pour identifier les entreprises à haut risque à inspecter, en complétant les jugements qualitatifs par l'expérience et les connaissances locales des inspecteurs déployés dans les différents gouvernorats.

En attendant une digitalisation plus accélérée de plusieurs administrations, incluant en premier lieu celle des données foncières du cadastre, le recours aux interfaces d'interopérabilité par l'administration fiscale pourrait optimiser le contrôle et assurer l'atteinte de l'objectif recherché d'une rationalisation du régime forfaitaire en Tunisie. Plus tard, l'entrée en vigueur d'un Identifiant Unique National pour le Citoyen (IUNC) pourrait apporter un éventail de solutions à l'administration fiscale pour pouvoir asseoir une fiscalité plus juste et équitable, tout en faisant reculer le secteur informel à une taille plus réduite.

4.2.1.5. Des campagnes de sensibilisation en direction des entreprises du secteur informel en Tunisie

Des campagnes de sensibilisation gagneraient à être organisées conjointement par les services du Ministère des Finances, la CNSS et l'Inspection du travail afin d'élever le niveau de conscientisation des entrepreneurs à propos des incitations à la formalisation.

4.2.2. La formalisation du travail informel

En dépit de toutes les avancées constatées en termes d'extension horizontale de la couverture sociale aux travailleurs informels, le niveau d'informalité sur le marché du travail en Tunisie, pointe encore à des niveaux assez inquiétants. Outre les difficultés liées à la collecte de cotisations pour les travailleurs assujettis à des régimes légaux de sécurité sociale gérés par la CNSS, plusieurs catégories socio-professionnelles, sont acculées aux seuls emplois informels du fait de l'absence d'une législation qui soit adaptée aux spécificités de leurs emplois. Il s'agit particulièrement des travailleurs mobiles exerçant des activités agricoles et non agricoles,

notamment dans l'artisanat. La stratégie intégrée qui vise à inverser les tendances vicieuses d'une informalité qui semble, par moments, s'accélérer au niveau du marché du travail en Tunisie, gagnerait à relever le défi de déployer des actions qui ciblent distinctement des travailleurs informels volontaires (Indépendants qui profitent de l'Amen Social, etc...) et des travailleurs informels involontaires à l'exemple des travailleurs mobiles qui passent totalement à travers les mailles de la couverture sociale en Tunisie.

4.2.2.1. Création d'un nouveau régime pour les travailleurs mobiles informels et restructuration totale du régime des Travailleurs à Faibles Revenus (RTFR)

Afin de créer un nouveau régime qui puisse intégrer les données spécifiques inhérentes au travail mobile et au poly emploi, un dialogue social devrait être instauré entre les différents partenaires (UTAP, CNSS et UTICA). Le dialogue serait porté sur les aspects liés à l'identification des catégories ciblées susceptibles d'être assujetties au nouveau régime, le mode de financement et de gouvernance.

- ❖ Le nouveau régime intégrerait toutes les trajectoires des travailleurs mobiles et saisonniers ainsi que les travailleurs salariés agricoles s'adonnant par moments de l'année à la poly-activité ;
- ❖ La couverture maladie pourrait être améliorée en permettant aux affiliés d'accéder à filière privée de la CNAM (éviter les arbitrages entre les bénéficiaires des programmes assuranciers et ceux des programmes assistanciers) ;
- ❖ La gestion gagnerait à être souple afin de permettre une porosité des régimes et instituer des passerelles entre le nouveau régime né de la restructuration du régime RTFR incluant sa déclinaison *Ahmini* et le régime des travailleurs indépendants aussi bien agricoles que non agricoles. Il s'agit d'établir des tables de passage et des règles de coordination entre ces différents régimes pour certains travailleurs mobiles qui peuvent exercer en tant qu'artisans indépendants pendant des périodes de l'année ;
- ❖ Le financement en points serait le mode le plus approprié pour un régime adapté aux caractéristiques des travailleurs mobiles et saisonniers. Ceci permettrait aux affiliés d'avoir plus facilement la perception de la réalité du régime et de la contributivité de leurs droits;
- ❖ Les partenaires sociaux (UTAP, CNSS, MAS) gagneraient à lancer un dialogue pour mettre en place un financement sectoriel patronal assis sur une part de la production où une TVA sociale, afin de financer une part des ressources du nouveau régime et les besoins en formation professionnelle qui peuvent surgir.

- ❖ La CNSS multipliera les modalités de paiements des cotisations en faisant recours aux paiements mobiles à travers la technologie USSD. À cet effet, la CNSS pourrait procéder à la vente de cartes pour différentes valeurs nominales (5, 10, 15 et 20 dinars) convertibles en points de cotisations. Ces cartes pourraient être disponibles auprès des guichets de la CNSS, le réseau national de la poste, les locaux de l'UTAP ou bien d'autres revendeurs agréés.

4.2.2.2. Échange de données, interopérabilité et optimisation du contrôle effectué par la CNSS et l'inspection du travail

Cette mesure vise à lutter contre le travail informel aussi bien salarié que non salarié. En raison d'effectifs très réduits, la traque menée par les équipes de la CNSS s'est montrée contreproductive et inefficace. D'où l'intérêt d'une nouvelle approche de détection de l'emploi non déclaré informel en coordination avec les équipes de l'inspection du travail au MAS. En effet, les autorités de contrôle modernes utilisent de plus en plus l'exploration et le rapprochement de données pour identifier les entreprises à haut risque à inspecter, en complétant les jugements qualitatifs par l'expérience et les connaissances locales des inspecteurs.

La digitalisation des bases de données ainsi que les interfaces d'interopérabilité permettront une meilleure vérification des déclarations. L'efficacité de contrôles coordonnés entre la CNSS et le département du contrôle fiscal permettra d'atteindre les objectifs escomptés en termes de limitation du nombre de bénéficiaires du régime forfaitaire.

4.2.2.3. Assouplir les conditions d'affiliation pour les salariés agricoles

Les autorités publiques peuvent procéder à la révision de la législation de sécurité sociale pour les salariés agricoles en vue d'assouplir les conditions d'affiliation et de validation des journées effectivement travaillées (Loi 81-6 du 12 février 1981). Il serait indiqué de découpler les conditions de 45 jours travaillés pendant un trimestre de celle relative à la stabilité de l'employeur.

4.2.2.4. Des campagnes de sensibilisation à propos des bénéfices de la sécurité sociale

Plusieurs études ont démontré que plus de 90% des travailleurs informels disposent de peu d'informations sur des aspects très élémentaires de la sécurité sociale : principaux bénéfices d'une sécurité sociale, âge légal de départ à la retraite, niveau de cotisation et impacts à long terme pour les affiliés⁹¹. Ce qui atteste de l'importance d'élever le niveau de conscientisation des travailleurs par rapport aux bienfaits de la sécurité sociale. Il s'agit d'une mesure transversale qui devrait accompagner toutes les réformes suggérées de régime de sécurité sociale.

4.2.2.5. Un renforcement de capacités de la CNSS et de l'inspection du travail (MAS) en matière d'accompagnement de travailleurs informels

L'expérience internationale a démontré que l'accompagnement des travailleurs informels tout le long de leurs trajectoires de formalisation a eu des effets très satisfaisants en termes de réduction de l'informalité sur le marché du travail. A cet effet, il importe d'assurer un renforcement des capacités des inspecteurs de la CNSS, des agents qui sont en contact direct avec les travailleurs, ainsi que les inspecteurs du travail au MAS. Il s'agit d'une nouvelle approche qui met l'accent sur un accompagnement individualisé et personnalisé des travailleurs informels.

⁹¹ Ben Cheikh et al., « Evaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie - Pour optimiser le ciblage des pauvres et freiner l'avancée de l'informalité ».



Conclusion

5. Conclusion

Ce rapport s'est intéressé à un sujet qui vient de gagner en actualité dans la gestion mondiale actuelle de la crise du COVID-19. Il s'agit de l'avancée de l'informalité et les moyens à mettre en place pour pouvoir circonscrire ses périmètres et la mesurer, l'explorer et analyser les facteurs sous-tendant les comportements informels et leurs impacts sur certaines grandeurs macroéconomiques.

Au cours de la dernière décennie, on a assisté en Tunisie à une profusion de définitions, de mesures et d'analyses de tous bords à propos de l'informalité, qui ne renvoyaient pas, le plus souvent, à une approche de mesure reconnue au niveau international. Ce rapport s'est fixé comme objectif d'exposer l'informalité dans ses différentes acceptions et les principales méthodologies statistiques retenues au niveau international, pour en mesurer l'étendue.

Les résultats auxquels on a pu aboutir au terme de ce rapport ont permis dans une certaine mesure d'élargir le champ des connaissances actuelles en réalisant des estimations originales à propos de l'évolution de l'emploi informel en Tunisie sur la période 2005-2020. On a pu aussi élaborer des estimations inédites concernant la contribution du secteur informel et de l'économie non observée (ENO) dans le PIB. Cependant, ces résultats gagneraient à être approfondis, améliorés et poursuivis dans le cadre d'autres projets de recherche et actualisés sitôt de nouvelles données collectées à partir de données administratives ou d'enquêtes nationales soient rendues disponibles.

Les recherches dans ce domaine, encore rares et irrégulières, gagneraient à être encouragées par les autorités publiques afin de pouvoir asseoir des politiques dans le domaine de la lutte contre l'informalité sur des évidences empiriques. L'intérêt de ces travaux exploratoires est d'autant plus intéressant que ça permet d'éclairer le décideur sur des pistes de gisements de ressources fiscales mobilisables par l'incitation à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Réussir à hâter et stimuler les trajectoires de transition de l'économie informelle à l'économie formelle revêt le caractère d'un défi eu égard à l'hétérogénéité de l'économie informelle et à la nécessité de mettre en place une coordination fluide entre une multitude d'acteurs institutionnels. Ce passage à l'économie formelle est perçu aussi comme une forme d'émancipation économique de pans entiers de travailleurs et d'unités de production qui travaillent et produisent dans des conditions précaires et vulnérables.

D'où l'intérêt majeur de la stratégie intégrée suggérée au terme de ce travail exploratoire afin de stimuler la transition vers l'économie formelle. Il importe de noter, que la réussite de cette stratégie à renverser les tendances vicieuses d'informalisation rampante de l'économie tunisienne, est largement tributaire d'une coordination fluide entre les différents acteurs qui soit cimentée et affermi par un véritable dialogue social autour de la question de l'informalité.



Bibliographie

6. Bibliographie

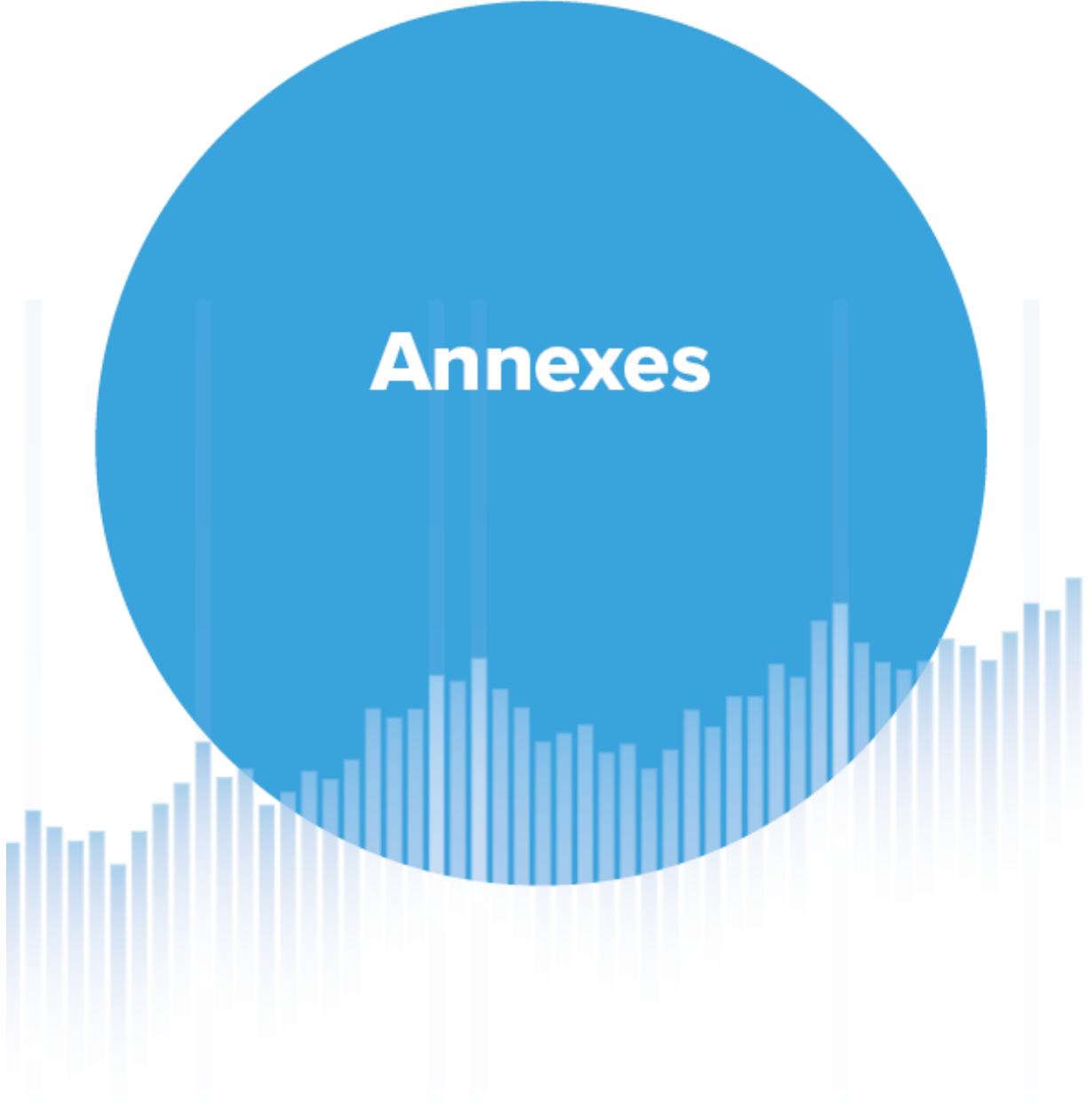
- Adair, Philippe. « Économie non observée et emploi informel dans les pays de l'Union européenne. Une comparaison des estimations et des déterminants ». *Revue économique* 60, n° 5 (2009): 1117-53. <https://doi.org/10.3917/reco.605.1117>.
- Adhikari, Dipak Bahadur. « Informal Economy and Poverty Dynamics: A Review ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY: Social Science Research Network, 25 juin 2020. <https://papers.ssrn.com/abstract=3649379>.
- Alfers, Laura, Ghida Ismail, et Marcela Valdivia. « Informal Workers and the Social Protection Response to COVID-19: Who got relief? How? And did it make a difference? » COVID-19 Crisis and the Informal Economy Policy Insights No. 2. WIEGO, décembre 2020. <https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/file/Alfers%20workers%20COVID19%20social%20protection%20policy%20insight%20%20Dec%202020.pdf>.
- Amarante, Verónica, Marco Manacorda, Andrea Vigorito, et Mariana Zerpa. « Social Assistance and Labor Market Outcomes: Evidence from the Uruguayan PANES ». Inter-American Development Bank, 2011. <https://publications.iadb.org/publications/english/document/Social-Assistance-and-Labor-Market-Outcomes-Evidence-from-the-Uruguayan-PANES.pdf>.
- Amuedo-Dorantes, Catalina. « Determinants and Poverty Implications of Informal Sector Work in Chile ». *Economic Development and Cultural Change* 52, n° 2 (2004): 347-68. <https://doi.org/10.1086/380926>.
- Angel-Urdinola, Diego F., Monica Robayo, et Franciso Haimovich. « Is Social Assistance Contributing to Higher Informality in Turkey? » SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY: Social Science Research Network, 8 mai 2009. <https://papers.ssrn.com/abstract=1729924>.
- Araujo Bonjean, Catherine, et Gérard Chambas. « Taxing the urban unrecorded economy in sub-Saharan Africa ». Working Paper. CERDI, 2003. <https://econpapers.repec.org/paper/cdiwpaper/440.htm>.
- Assaad, Ragui, et Caroline Krafft. *The Egyptian Labor Market in an Era of Revolution*. OUP Oxford, 2015.
- Azuara, Oliver, et Ioana Marinescu. « Informality and the Expansion of Social Protection Programs: Evidence from Mexico ». *Journal of Health Economics* 32, n° 5 (1 septembre 2013): 938-50. <https://doi.org/10.1016/j.jhealeco.2013.07.004>.
- Bachelet, Michelle. *Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive: rapport du groupe consultatif*. Genève: BIT, 2011.
- Becker, Gary S. *Human capital: a theoretical and empirical analysis, with special reference to education*. 3rd ed. Chicago: The University of Chicago Press, 1993.
- Belgacem, Roberto Cardarelli, Hippolyte W. Balima, Chiara Maggi, Adrian Alter, Jérôme Vacher, Matthew Gaertner, Olivier Bizimana, Azhin Abdulkarim, Karim Badr, Shant Arzoumanian, Mahmoud Harb, Mariam El Hamiani Khatat, Priscilla S. Muthoora, Aymen. « Informality, Development, and the Business Cycle in North Africa ». Department Paper. Washington D.C: IMF, juin 2022. <https://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2022/05/31/Informality-Development-and-the-Business-Cycle-in-North-Africa-464859>.
- Ben Cheikh, Nidhal. « La survie des microentreprises à l'épreuve des dynamiques structurelles territoriales : diagnostic et recommandations pratiques ». Tunis: IACE, novembre 2011. <http://www.iace.tn/wp-content/uploads/2011/11/ME2011.pdf>.
- . « L'emploi informel en Tunisie sur la période 2005-2015 ». In *Protection Sociale et économie informelle en Tunisie*, 54-72. CRES - BAD, 2016.
- . « Mode de déploiement de la protection sociale en Tunisie : Genèse, institutions et évolution ». In *Protection sociale et économie informelle en Tunisie - Défis de la transition vers l'économie formelle*, CRES-BAD., 91. Tunis, 2016. http://www.cres.tn/fileadmin/user1/doc/Secteur_informel_Tunisie.pdf.

- Ben Cheikh, Nidhal, Sami Bibi, Khmiri Imen, et Belloussaief Abir. « Evaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie - Pour optimiser le ciblage des pauvres et freiner l'avancée de l'informalité ». CRES - BAD, mai 2017. http://www.cres.tn/uploads/tx_wdbiblio/Rapport_CRES_mai_2017.pdf.
- Ben Cheikh, Nidhal, et Jacques Charmes. *Protection sociale et économie informelle - Défis de la transition vers l'économie formelle*. Tunis: Banque Africaine de Développement - Centre de Recherches et des Etudes Sociales, 2016.
- Ben Cheikh, Nidhal, et Jean Yves Moisseron. « The Effects of Social Protection on Informal Employment: Evidence from Tunisia ». *Social Policy in the Islamic World*, 2021, 187-223. https://doi.org/10.1007/978-3-030-57753-7_9.
- Berdiev, Aziz N., James Saunoris, et Friedrich Schneider. « Poverty and the shadow economy: The role of governmental institutions ». *The World Economy* 43, n° 4 (2020): 921-47.
- Bergolo, Marcelo, et Guillermo Cruces. « The Anatomy of Behavioral Responses to Social Assistance When Informal Employment Is High ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY: Social Science Research Network, 1 juillet 2018. <https://papers.ssrn.com/abstract=3229548>.
- . « Work and Tax Evasion Incentive Effects of Social Insurance Programs: Evidence from an Employment-Based Benefit Extension ». *Journal of Public Economics* 117 (1 septembre 2014): 211-28. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2014.04.015>.
- BIT. *Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique*. Genève, 2020.
- Blades, Derek, et David Roberts. « Mesurer l'économie non observée ». Cahiers statistiques. Paris: OCDE, janvier 2003.
- Bonnet, Florence, Joann Vanek, et Martha Chen. « Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Brief ». WIEGO, ILO, janvier 2019. <https://www.wiego.org/sites/default/files/publications/files/Women%20and%20Men%20in%20the%20Informal%20Economy%20-%20A%20Statistical%20Brief%20-%20for%20web.pdf>.
- Bosch, Mariano, et William Maloney. « Cyclical Movements in Unemployment and Informality in Developing Countries ». Policy Research Working Paper Series. The World Bank, 1 juin 2008. <https://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/4648.html>.
- Bosch, Mariano, et Marco Manacorda. « Social Policies and Labor Market Outcomes in Latin America and the Caribbean: A Review of the Existing Evidence ». Monograph. London, UK: CEP Occasional Papers (CEPOP32). The London School of Economics and Political Science, Center of Economic Performance, décembre 2012. <http://cep.lse.ac.uk/>.
- Bosch, Mariano, et Norbert Schady. « The Effect of Welfare Payments on Work: Regression Discontinuity Evidence from Ecuador ». *Journal of Development Economics* 139 (1 juin 2019): 17-27. <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2019.01.008>.
- Bouali, Mounira, Sami Boussida, et Kais Brahem. « L'Économie non Observée en Tunisie ». Notes et Analyses de l'ITCEQ. Tunis: ITCEQ, juin 2017.
- Brau, Alan de, Daniel O. Gilligan, John Hoddinott, et Shalini Roy. « Bolsa Família and Household Labor Supply ». *Economic Development and Cultural Change* 63, n° 3 (avril 2015): 423-57. <https://doi.org/10.1086/680092>.
- Cagan, Phillip. « The Demand for Currency Relative to the Total Money Supply ». *Journal of Political Economy* 66, n° 4 (1958): 303-28.
- Camacho, Adriana, Hoyos Alejandro, et Conover Emily. *Effects of Colombia's Social Protection System on Workers' Choice between Formal and Informal Employment*. Policy Research Working Papers. The World Bank, 2013. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-6564>.
- Charmes, Jacques. « Emploi et économie informelle ». In *Population et questions de développement*, par Yves Charbit, 69-91. ISTE Group, 2022. <https://doi.org/10.51926/ISTE.9051.ch3>.

- — —. « Secteur informel et emploi informel au Maghreb ». In *Informalisation des économies maghrébines : 1*, édité par M.S. Musette et Jacques Charmes, 11-25. Reflets de l'Economie Sociale. Alger: CREAD, 2006. <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010041167>.
- Charmes, Jacques, et Nidhal Ben Cheikh. « Protection Sociale et économie informelle en Tunisie : Défis de la transition vers l'économie informelle ». Banque Africaine de Développement - Centre de Recherches et des Etudes Sociales, mai 2016.
- Chen, Martha Alter. « The Informal Economy: Definitions, Theories and Policies ». Working Papers. WIEGO, 2012. <http://www.wiego.org/publications/informal-economy-definitions-theories-and-policies>.
- Cling, Jean-Pierre, Stéphane Lagrée, Mireille Razafindrakoto, et François Roubaud. *L'économie informelle dans les pays en développement*. AFD, 2012. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01664167>.
- — —. *The Informal Economy in Developing Countries*. Routledge, Taylor & Francis Group, 2015. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01653638>.
- Djankov, Simeon, et Rita Ramalho. « Employment laws in developing countries ». *Journal of Comparative Economics* 37, n° 1 (2009): 3-13.
- Elbahnasawy, Nasr G., Michael A. Ellis, et Assandé Désiré Adom. « Political Instability and the Informal Economy ». *World Development* 85 (1 septembre 2016): 31-42. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.04.009>.
- Elgin, Ceyhun, et Serdar Birinci. « Growth and informality: A comprehensive panel data analysis ». *Journal of Applied Economics* 19 (2016): 271-92.
- Elsayed, Ahmed, et Jackline Wahba. « Political Change and Informality ». *Economics of Transition and Institutional Change* 27, n° 1 (2019): 31-66. <https://doi.org/10.1111/ecot.12198>.
- Feige, Edgar L. « Currency Velocity and Cash Payments in the U.S. Economy: The Currency Enigma ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY: Social Science Research Network, 15 février 1989. <https://papers.ssrn.com/abstract=2735004>.
- — —. « Defining and estimating underground and informal economies: The new institutional economics approach ». *World Development* 18, n° 7 (1990): 989-1002. [https://doi.org/10.1016/0305-750X\(90\)90081-8](https://doi.org/10.1016/0305-750X(90)90081-8).
- — —. « How Big Is the Irregular Economy? » *Challenge* 22, n° 5 (1 novembre 1979): 5-13. <https://doi.org/10.1080/05775132.1979.11470559>.
- Fields, Gary. « Labour Market Modelling and the Urban Informal Sector: Theory and Evidence ». In *The informal sector revisited*, D. Turnham, B. Salomé, A. Schwarz (Eds.). Paris: Organisation for Economic Co-operation and Development., 1990. <https://digitalcommons.ilr.cornell.edu/articles/464>.
- Fiess, Norbert M., Marco Fugazza, et William F. Maloney. « Informal self-employment and macroeconomic fluctuations ». *Journal of Development Economics* 91, n° 2 (1 mars 2010): 211-26. <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2009.09.009>.
- Forteza, Alvaro, Leonardo Lucchetti, et Montserrat Paralles-Miralles. « Measuring the Coverage Gap ». In *Closing the coverage gap: role of social pensions and other retirement income transfers*, édité par Robert Holzmann, David A. Robalino, et Noriyuki Takayama. Washington, DC: World Bank, 2009.
- Frey, Bruno S, et Hannelore Weck-Hanneman. « The Hidden Economy as an 'Unobserved' Variable ». *European Economic Review* 26, n° 1 (1 janvier 1984): 33-53. [https://doi.org/10.1016/0014-2921\(84\)90020-5](https://doi.org/10.1016/0014-2921(84)90020-5).
- Garganta, Santiago, et Leonardo Gasparini. « The impact of a social program on labor informality: The case of AUH in Argentina ». *Journal of Development Economics* 115 (1 juillet 2015): 99-110. <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2015.02.004>.
- Gasparini, Leonardo, Francisco Haimovich, et Sergio Olivieri. « Labor Informality Bias of a Poverty-Alleviation Program in Argentina ». *Journal of Applied Economics* 12 (2009): 181-205.

- Gasparini, Leonardo, et Leopoldo Tornarolli. « Labor Informality in Latin America and the Caribbean: Patterns and Trends from Household Survey Microdata* ». *Revista Desarrollo y Sociedad*, 20 juin 2017. <https://doi.org/10.13043/dys.63.1>.
- Gatti, Roberta, Diego Angel-Urdinola, Joanna Silva, et Andras Bodor. *Jobs for Shared Prosperity: Time for Action in the Middle East and North Africa*, 2013. <http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=1190819>.
- Gonzalez-Rozada, Martin, et Freddy Pinto. « The Effects of a Conditional Transfer Program on the Labor Market: The Human Development Bonus in Ecuador ». Department of Economics Working Paper. Universidad Torcuato Di Tella, avril 2011. <https://econpapers.repec.org/paper/udtwpecon/2011-04.htm>.
- Gutmann, Peter M. « The Subterranean Economy ». *Financial Analysts Journal* 33, n° 6 (1 novembre 1977): 26-27. <https://doi.org/10.2469/faj.v33.n6.26>.
- Guyen, Melis U. « Extending Pension Coverage to the Informal Sector in Africa ». The World Bank, 22 juillet 2019. <http://documents.worldbank.org/curated/en/153021563855893271/Extending-Pension-Coverage-to-the-Informal-Sector-in-Africa>.
- Haddar, Mohamed, et Mustapha Bouzaïene. « Ancrage de la justice fiscale & mobilisation des ressources propres ». Tunis: Association des Economistes Tunisiens - ASECTU, septembre 2017.
- ILO. « 17th ICLS Guidelines Concerning a Statistical Definition of Informal Employment », 2003. http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087622.pdf.
- . « COVID-19 crisis and the informal economy - Immediate responses and policy challenges ». ILO Brief. Genève, mai 2020. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms_743623.pdf.
- . « Extending social security to workers in the informal economy: Lessons from international experience », novembre 2019. <https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=55728>.
- . *Mesurer l'informalité: Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel*, 2013. <http://site.ebrary.com/id/10902167>.
- . *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019: protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable*. Genève: Bureau international du travail., 2017.
- INS. « Résultats de l'enquête sur les activités économiques des microentreprises en 2016 en Tunisie ». Tunis: Institut National de la Statistique, 2018.
- Kucera, David, et Leanne Roncolato. « Informal employment: Two contested policy issues ». *International Labour Review* 147, n° 4 (1 décembre 2008): 321-48. <https://doi.org/10.1111/j.1564-913X.2008.00039.x>.
- Levy, Santiago. « Formality and Informality ». In *Good Intentions, Bad Outcomes*, 33-46. Social Policy, Informality, and Economic Growth in Mexico. Brookings Institution Press, 2008. <http://www.jstor.org/stable/10.7864/j.ctt6wpfgq.7>.
- Maloney, William F. « Informal Self-Employment: Poverty Trap or Decent Alternative? » In *Pathways Out of Poverty: Private Firms and Economic Mobility in Developing Countries*, édité par Gary S. Fields et Guy Pfeffermann, 65-82. Dordrecht: Springer Netherlands, 2003. https://doi.org/10.1007/978-94-010-0009-3_4.
- Mincer, Jacob. *Schooling, experience, and earnings*. Human behavior and social institutions 2. New York: National Bureau of Economic Research; distributed by Columbia University Press, 1974.
- OECD. « Measuring the Non-Observed Economy - A Handbook », 2003. <https://www.oecd.org/sdd/na/measuringthenon-observedeconomy-ahandbook.htm>.
- OECD et ILO. *Tackling Vulnerability in the Informal Economy*. Development Centre Studies. Paris: OECD, 2019. <https://doi.org/10.1787/939b7bcd-en>.

- Ohnsorge, FRANZISKA, et Yu Shu. *Long Shadow of Informality : Challenges and Policies*. WASHINGTON: WORLD BANK GROUP, 2021.
- Ohnsorge, Franziska, et Shu Yu. *The Long Shadow of Informality: Challenges and Policies*. The World Bank, 2022. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1753-3>.
- Peracchi, Franco, Valeria Perotti, et Stefano Scarpetta. « Informality and Social Protection : Preliminary Results from Pilot Surveys in Bulgaria and Colombia ». *Social Protection and Labor Policy and Technical Notes*. The World Bank, 1 octobre 2007. <https://ideas.repec.org/p/wbk/hdnspu/41541.html>.
- Perry, Guillermo. *Informality : exit and exclusion / Guillermo E. Perry ... [et al.]*. World Bank Latin American and Caribbean studies., Accessed from <https://nla.gov.au/nla.cat-vn4242095>. Washington, D.C: World Bank, 2007. <http://www.loc.gov/catdir/toc/ecip0714/2007013736.html>.
- Piketty, Thomas. *Le capital au XXIe siècle*. Les livres du nouveau monde. Paris: Éditions du Seuil, 2013.
- Saavedra, Jaime, et Alberto Chong. « Structural reform, institutions and earnings: Evidence from the formal and informal sectors in urban Peru ». *Journal of Development Studies* 35, n° 4 (1999): 95-116.
- Schneider, Friedrich, et Dominik Enste. *The Shadow Economy: An International Survey*, 2013.
- Schneider, Friedrich, et Dominik H. Enste. « Shadow Economies: Size, Causes, and Consequences ». *Journal of Economic Literature* 38, n° 1 (2000): 77-114. <https://doi.org/10.1257/jel.38.1.77>.
- Tanzi, Vito. « The Underground Economy in the United States: Annual Estimates, 1930-80 ». *Staff Papers* 30, n° 2 (1 juin 1983): 283-305. <https://doi.org/10.2307/3867001>.
- . « Uses and Abuses of Estimates of the Underground Economy ». *The Economic Journal* 109, n° 456 (1999): F338-47.
- Wahrenburg, Mark, et Martin Weldi. « Return on Investment in Higher Education : Evidence for Different Subjects, Degrees and Gender in Germany ». Frankfurt am Main: Universitätsbibliothek Johann Christian Senckenberg, 2007. <http://publikationen.uni-frankfurt.de/frontdoor/index/index/year/2009/docId/6997>.



Annexes

7. Annexes

ininformal		Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
vuln		.3353344	.0273703	12.25	0.000	.2816897	.3889792
age		-.0759574	.003919	-19.38	0.000	-.0836385	-.0682763
agesquare		.0005513	.0000429	12.85	0.000	.0004672	.0006355
gender							
Female		.1463493	.0536595	2.73	0.006	.0411787	.25152
hhsiz		.0499872	.0235779	2.12	0.034	.0037753	.0961991
etat_mat_chef							
marie		-.121914	.051469	-2.37	0.018	-.2227914	-.0210365
veuf		-.2200778	.0683102	-3.22	0.001	-.3539634	-.0861921
divorce		-.150601	.0998584	-1.51	0.132	-.3463199	.0451179
niveau_instr_chef							
niveau primaire		-.1792863	.0238047	-7.53	0.000	-.2259426	-.13263
niveau secondaire		-.3491051	.0282355	-12.36	0.000	-.4044457	-.2937645
niveau supérieur		-.7234498	.0458077	-15.79	0.000	-.8132314	-.6336683
actsector							
Agriculture and Fisheries		.0329806	.0583267	0.57	0.572	-.0813377	.1472988
Extractive Industries		-.3629717	.1222668	-2.97	0.003	-.6026103	-.1233331
Manufacturer Industries		-.3225592	.0363954	-8.86	0.000	-.3938929	-.2512254
Electricity, Water and Gas		-.2403688	.1042799	-2.31	0.021	-.4447538	-.0359839
Construction		-.0918863	.0563762	-1.63	0.103	-.2023817	.0186091
Trade and repairs		-.1758541	.0365127	-4.82	0.000	-.2474176	-.1042905
Transport		-.529352	.0560725	-9.44	0.000	-.6392522	-.4194519
Accommodation & Catering		-.3371494	.0562169	-6.00	0.000	-.4473326	-.2269662
Telecommunication and information		-.2540839	.105084	-2.42	0.016	-.4600448	-.0481231
emplsts							
Non-salaried		-.0048939	.0249864	-0.20	0.845	-.0538662	.0440785
wplace							
Private firms		.4138054	.0399686	10.35	0.000	.3354684	.4921425
Private premises and housing		1.455532	.0385016	37.80	0.000	1.38007	1.530993
Ambulant		1.457334	.0536087	27.18	0.000	1.352262	1.562405
Farm		1.402131	.0632156	22.18	0.000	1.278231	1.526032
Building Site		1.400877	.062727	22.33	0.000	1.277934	1.52382
Others		1.071333	.0591466	18.11	0.000	.9554078	1.187258
twork							
Temporary		.7393606	.0294894	25.07	0.000	.6815624	.7971587
Seasonal		.5976687	.0449528	13.30	0.000	.5095628	.6857745
Occasional		.5489863	.0313755	17.50	0.000	.4874915	.6104811
chrdis_hh		-.0090389	.0120474	-0.75	0.453	-.0326515	.0145736
child_hh		-.1207488	.0088214	-13.69	0.000	-.1380384	-.1034592
region							
Nord Est		.0874007	.0354653	2.46	0.014	.01789	.1569114
Nord Ouest		.2730047	.036691	7.44	0.000	.2010918	.3449177
Centre Est		.3214709	.0327951	9.80	0.000	.2571936	.3857482
Centre Ouest		.5215746	.035469	14.71	0.000	.4520565	.5910926
Sud Est		.3315104	.0342092	9.69	0.000	.2644615	.3985593
Sud ouest		.0099542	.0346594	0.29	0.774	-.0579769	.0778854
milieu							
non communal		.1627308	.0210104	7.75	0.000	.1215511	.2039105
_cons		.935851	.1108186	8.44	0.000	.7186506	1.153052

	Delta-method					[95% Conf. Interval]	
	dy/dx	Std. Err.	z	P> z			
vuln	.0862639	.0069911	12.34	0.000	.0725615	.0999662	
age	-.0195398	.0009904	-19.73	0.000	-.0214811	-.0175986	
agesquare	.0001418	.000011	12.95	0.000	.0001204	.0001633	
gender							
Female	.0377901	.0138871	2.72	0.007	.0105719	.0650084	
hhsz	.0128591	.0060642	2.12	0.034	.0009735	.0247447	
etat_mat_chef							
marie	-.0313921	.0132685	-2.37	0.018	-.0573979	-.0053862	
veuf	-.0565405	.0174829	-3.23	0.001	-.0908064	-.0222746	
divorce	-.0387582	.0256381	-1.51	0.131	-.089008	.0114915	
niveau_instr_chef							
niveau primaire	-.0486218	.0064981	-7.48	0.000	-.0613579	-.0358858	
niveau secondaire	-.0941726	.0077368	-12.17	0.000	-.1093364	-.0790088	
niveau sup ^{rieur}	-.1901276	.0117897	-16.13	0.000	-.213235	-.1670202	
actsector							
Agriculture and Fisheries	.0086109	.0152698	0.56	0.573	-.0213173	.0385392	
Extractive Industries	-.0941655	.0312299	-3.02	0.003	-.1553751	-.032956	
Manufacturer Industries	-.0838208	.0093046	-9.01	0.000	-.1020575	-.065584	
Electricity, Water and Gas	-.0626294	.0270029	-2.32	0.020	-.1155541	-.0097046	
Construction	-.0239989	.0146103	-1.64	0.100	-.0526346	.0046367	
Trade and repairs	-.0458849	.0094061	-4.88	0.000	-.0643205	-.0274493	
Transport	-.136054	.0138722	-9.81	0.000	-.163243	-.108865	
Accomodation & Catering	-.0875619	.0143495	-6.10	0.000	-.1156864	-.0594374	
Telecommunication and information	-.0661779	.0271658	-2.44	0.015	-.1194219	-.0129338	
emplsts							
Non-salaried	-.0012586	.0064238	-0.20	0.845	-.0138489	.0113318	
wplace							
Private firms	.0977353	.0094397	10.35	0.000	.0792339	.1162367	
Private premises and housing	.414907	.0098859	41.97	0.000	.3955309	.4342831	
Ambulant	.4154706	.01517	27.39	0.000	.3857379	.4452034	
Farm	.3981333	.0188359	21.14	0.000	.3612157	.4350509	
Building Site	.3977378	.0186588	21.32	0.000	.3611672	.4343084	
Others	.2927972	.0176568	16.58	0.000	.2581905	.327404	
twork							
Temporary	.2038911	.0080355	25.37	0.000	.1881419	.2196404	
Seasonal	.1656624	.0124913	13.26	0.000	.1411799	.1901449	
Occasional	.152335	.0088904	17.13	0.000	.1349101	.1697599	
chrdis_hh	-.0023252	.0030991	-0.75	0.453	-.0083994	.0037489	
child_hh	-.0310623	.0022498	-13.81	0.000	-.0354717	-.0266529	
region							
Nord Est	.0227722	.0092493	2.46	0.014	.0046439	.0409004	
Nord Ouest	.071792	.0097053	7.40	0.000	.0527699	.0908141	
Centre Est	.084672	.0086208	9.82	0.000	.0677756	.1015684	
Centre Ouest	.1378003	.0094461	14.59	0.000	.1192864	.1563143	
Sud Est	.0873415	.0090436	9.66	0.000	.0696163	.1050666	
Sud ouest	.0025797	.0089841	0.29	0.774	-.0150288	.0201882	
milieu							
non communal	.0425831	.0055752	7.64	0.000	.0316559	.0535103	

Note: dy/dx for factor levels is the discrete change from the base level.



P N

U D



Organisation
internationale
du Travail